

L'An deux mille vingt-trois, le 9 octobre, les membres du Conseil communautaire, convoqués individuellement par lettre en date du 3 octobre 2023, se sont réunis dans la salle de leurs délibérations, afin de délibérer.

La séance est ouverte à 18h00, sous la présidence de M. Guy LEFRAND, Président.

M. Willy HAVEL, secrétaire de séance, procède à l'appel nominal.

PRÉSENTS : M. BOREGGIO Sylvain, M. DAUCHEZ Philippe, M. DERRAR Mohamed, M. DOSSANG Guy, M. DOUARD Daniel, M. ETZAZAOUI Driss à partir de 19h15 (dossier 11), M. GAVARD-GONGALLUD Nicolas, Mme HANNOTEAUX Maryvonne, M. LEFRAND Guy (absent lors de l'examen du dossier 9), Mme LUVINI Françoise, M. MABIRE Arnaud, M. PAVON Jean-Pierre, M. ROYOUX Claude, M. VEYRI Timour à partir de 18h35 (dossier 8), M. ERRAMMACH Youssef à partir de 18h52 (dossier 8), M. RONNE Christian, M. JUPILLE Pascal, M. COMONT Alain, Mme BERTIN Sophie, Mme JAUPITRE Isabelle, Mme MORVAN Valérie, Mme LEMARIÉ Anne-Marie, M. CHAUVIN Michel, M. ROUGER Guillaume, Mme COLLIN Isabelle, M. CONFAIS Max, M. CAILLEUX Jean-Michel, Mme CANEL Françoise, Mme BROCHAND-DULAC Gabrielle, M JARRY Jacky, M. MOMPER Jean-Luc, M. NOGARÈDE Alain, M. CARIOT Geoffrey, Mme TREMEL Emmanuelle, Mme PHILIPPE Martine, M. CHOKOMERT Patrice, M. HAMEL Raynald, Mme HANNE Nadine, M. ROUSSEL Cédric, M. HUBERT Xavier, M. SAULNIER Robin, Mme BAYRAM Servane, M. MARTIN Jean-Marie, M. BERNARD Franck, M. NORBLIN Raphael, M. BRULARD Thierry, Mme BLANCHARD Colette, M. ALORY Christophe, M. HEROUARD Jean-Paul, Mme LEROUX Stéphanie, M. CONFAIS Stéphane, M.TANGUY Martial, M. DULONDEL Michel, M.MORILLON Marc, Mme CASTELNAU Caroline, Mme BANDELIER Lysiane, M. ALLAIN Philippe, Mme BONNARD Carine, M.PICHOIS Jean-Pierre, Mme SAVEL Frédérique, Mme LEMONNE Christine, M.VOLTOLINI Damien, Mme BARILLER France, M. ASMONTI Gérard, M. LESELLIER Guy, M. PERRIN Marc, M. MARQUAIS Raynald, M.GILLES Hervé, M. MAILLARD Jean-Marie, M.ALBENQUE Roger, Mme LAGOUGE Nathalie, M.LEVERT Cédric, Mme RAMETTE Brigitte, M.CARRETTE Christophe, M.VERMEULIN Olivier, M. MATHURIN Christian, Mme SUPPLICIAU Bruno, M. WATEL Patrik, M. HAVEL Willy, Mme LE GOFF Hélène, M.CLOMENIL Joël, M.ZAYANI Abdé, M.CORNE Laurent, Mme RIVIERE Eveline, Mme MARAGLIANO Francine, Mme MARTIN Françoise, Mme LEON Patricia, Mme HAGUET VOLCKAERT Florence, M.DESGROUAS Eddy ; Monsieur BOSSUYT Fabrice.

Madame BOSCHER Christine suppléante de Monsieur RIGAL-ROY Olivier, Madame LETHIAIS Patricia suppléante de Monsieur DE LANGHE Christian, Madame CUEGNIET Monique suppléante de Monsieur FINIX Richard, Monsieur DANTANT Stéphane suppléant de Madame GUESNET Séverine, Madame DAUPHIN-HENNEQUEZ Françoise suppléante de Monsieur SIMON Stéphane.

ONT DONNÉ POUVOIR : Madame Rosine MARTIN a donné pouvoir à Monsieur Claude ROYOUX, Madame Nicole DURANTON a donné pouvoir à Monsieur Nicolas GAVARDGONGALLUD, Madame Kitty REVEL a donné pouvoir à Madame Christine LEMONNE, Monsieur Didier CRETOT a donné pouvoir à Madame Brigitte RAMETTE, Madame Jocelyne NEANT a donné pouvoir à Monsieur Joël CLOMENIL, Monsieur Patrick PATTYN a donné pouvoir à Monsieur Christian RONNE, Monsieur Geoffrey CUFFAUXCLAMAMUS a donné pouvoir à Monsieur Christophe CARRETTE, Monsieur Didier SCHALLER a donné pouvoir à Monsieur Gérard ASMONTI, Madame Laure SALVAT a donné pouvoir à Madame Nathalie LAGOUGE, Monsieur Emmanuel ROUSSEL a donné pouvoir à Monsieur Alain NOGARÈDE, Madame Chantal NUGUES-VILLETTE a donné pouvoir à Madame Patricia LEON, Monsieur Noël GRIPPON a donné pouvoir à Madame Françoise LUVINI, Monsieur Robert CHAPLAIS a donné pouvoir à Madame Hélène LE GOFF, Monsieur Erkan ADIGUZEL a donné pouvoir à Monsieur Eddy DESGROUAS, Monsieur Jean-Luc BOUILLIE a donné pouvoir à Monsieur Laurent CORNE, Monsieur Roger MIELOT a donné pouvoir à Madame Martine PHILIPPE, Madame Stéphanie AUGER a donné pouvoir à Madame France BARILLER, Monsieur Rachid MAMMERI a donné pouvoir à Monsieur Guy LEFRAND, Monsieur Didier DESSAINT a donné

pouvoir à Monsieur Jean-Michel CAILLEUX, Madame Karène BEAUVILLARD a donné pouvoir à Monsieur Arnaud MABIRE, Madame Christiane MURCIA a donné pouvoir à Monsieur Jean-Pierre PAVON, Madame Marie-Louise DOSSOU-YOVO a donné pouvoir à Monsieur Geoffrey CARIOT, Monsieur Driss ETTAZAOUI a donné pouvoir à Monsieur Mohamed DERRAR jusqu'à 19h15.

ABSENTS NON REPRÉSENTÉS : Monsieur BIET Francis, Madame BOCAGE Sophie, Monsieur SENKEWITCH Georges, Monsieur LEFRANÇOIS Thierry, Monsieur GUILLEN Philippe, Monsieur GAUTIER Francis, Madame LESEIGNEUR Diane

• • •

ORDRE DU JOUR

ATTRACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

1 - Parc d'activités des Suresnes - Commune de Normanville - Cession d'un terrain à la SCI D-LAB immo

2 - Parc d'activités de la Croix Prunelle - Commune de Saint-André-de-l'Eure - Cession d'un terrain à la société BJ PRESTATIONS

3 - Long Buisson 2 - Commune de Guichainville - Cession de terrain à la SCI VOLTAIRE

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET RECHERCHE

4 - Campus connecté d'Évreux - Partenariat Université de Rouen Normandie/EPN - Subvention complémentaire 2023

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

5 - La Chapelle du Bois-des-Faulx - Parcelles ZA 142 et ZA 148 - Cession au profit de la commune suite à l'abandon du projet d'Eco Point

6 - Le Vieil-Évreux - Lotissement la résidence des 3 mares - Convention préalable de rétrocession des voiries, réseaux divers et espaces communs

7 - Commune d'Évreux - Anciennes Usines de Navarre - Convention Travaux au titre du fonds friches avec l'EPFN

8 - Commune d'Évreux - Site de Cambolle – Promesse de vente

9 - ZAC Long Buisson 3 - Approbation du Compte Rendu Annuel à la Collectivité Locale (CRACL) 2022 et de l'Etat Prévisionnel des Dépenses et Recettes (EPDR)

10 - PLUi - Prescription révision alléguée n°2

11 - SRADDET - Avis sur le projet de modification

DÉVELOPPEMENT DURABLE

12 - Contrat d'Objectif Territorial ADEME 2020-2026 - Approbation Programme Actions Référentiels Climat Air Énergie et Économie Circulaire

LUTTE CONTRE LES NUISANCES SONORES ET LA POLLUTION DE L'AIR

13 - Qualité de l'air - Pollens - Convention tripartite EPN-ATMO Normandie-Lify Air

MOBILITÉS

14 - Plan de Transport Urbain et Interurbain – Modifications

15 - Transport à la Demande – Nouvelle organisation à l'échelle du territoire

EMPLOI

16 - Incuba'Street - Subvention de fonctionnement 2023

INSERTION

17 - Ateliers et Chantiers d'Insertion (ACI) ABRI - ADS - CICERONE - Subvention de fonctionnement 2023

COHÉSION SOCIALE

18 - Cohésion sociale et territoriale - Programmation 2023 - 2^{ème} phase

PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE

19 - CISPD – Programmation 2023 – 3^{ème} phase

ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET SOCIAL DE L'HABITAT

20 - SAIEM AGIRE - Droit commun - Commune d'Évreux Quartier de la Madeleine - Rue de Djougou - Construction d'une résidence intergénérationnelle et habitat inclusif - Subvention communautaire

21 - ML27 - Droit commun - Commune d'Évreux - Rues Édouard Pignon, Marguerite Yourcenar - Réhabilitation énergétique, thermique et technique - 46 pavillons ' La Censurière 3/4 ' - Subvention communautaire

22 - Logements locatifs sociaux - Gestion en flux des droits de réservation - Conventions de réservation Évreux Portes de Normandie/Bailleurs sociaux

23 - Conseil départemental 27 - Fond de Solidarité Habitat - Abondement 2023

PETITE ENFANCE

24 - Prestations de services entre EPN et la Ville d'Évreux - Convention cadre

EAU ET ASSAINISSEMENT

25 - Croth - Micro station d'épuration du Pré Saillant - Remise à neuf de la clôture mitoyenne - Convention de remboursement EPN/Riverain

26 - Station de radiotéléphonie - Convention d'utilisation du château d'eau de Saint-Germain-de-Fresney

27 - Protection de la ressource en eau du Bassin d'Alimentation de Captage de l'Habit - Convention de partenariat relative à l'animation agricole

VOIRIE

28 - Commune de Lignerolles - Assainissement en traverse RD 72 route de Dreux – Subvention d'équipement

29 - Commune de Saint-Laurent-des-Bois - Assainissement en traverse RD 52 rue de Dreux – Subvention d'équipement

30 - Commune d'Évreux – Aménagement de la rue Chartraine – Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage

31 - Association pour la Promotion et l'Amélioration de la Qualité des Infrastructures en Normandie (APAQ) – Adhésion

STATIONNEMENT

32 - Société Q-Park - Parkings de l'Hôtel de Ville et de la Gare à Évreux - Rapport d'activités 2022

RESSOURCES HUMAINES

33 - Recrutement d'agents contractuels sur emplois permanents

FINANCES

34 - Exercice 2023 - Décision modificative n°1

35 - Création, modification et clôture d'AP/CP et AE/CP

36 - Budget assainissement - Reprise de provision pour risque

37 - Budget principal - Versement d'une subvention d'équilibre complémentaire au budget Mobilités

38 - Budget principal - Modification de la subvention d'équilibre versée au budget Pépinière scientifique

39 - Admissions en non-valeur et créances éteintes

REVENUS ET CHARGES

40 - Attribution de fonds de concours d'investissement aux communes

M. Guy LEFRAND

Mes chers collègues, je suis heureux de vous retrouver ce soir pour le Conseil communautaire. Je vous propose de commencer par rendre hommage à une de nos collègues récemment disparue, Marianne PLAISANCE. Tout le monde la connaissait de nom, de notoriété, et le plus souvent à titre amical. Elle était depuis longtemps une élue d'Évreux ; elle a traversé les différentes mandatures et a toujours eu à cœur d'être d'abord au service de cette ville, de ce territoire et de ses habitants. Elle s'est battue pendant des mois et des mois contre une maladie terrible. Elle a gagné les premiers *rounds*, mais elle a fini par se faire rattraper malheureusement et, après beaucoup de souffrance, elle nous a abandonnés.

Je vous propose de lui rendre hommage avec une minute de silence, s'il vous plaît.

[Les conseillers communautaires se lèvent et observent une minute de silence.]

M. Guy LEFRAND

Je vous remercie.

Mes chers collègues, en votre nom à toutes et à tous, j'ai également souhaité des vœux de prompt rétablissement à Francis GAUTIER, qui a subi une maladie brutale ces derniers jours et est actuellement hospitalisé à l'hôpital de Dreux. J'ai eu l'occasion de l'avoir à deux reprises au téléphone. Il m'a chargé de vous embrasser toutes et tous ; il espère revenir prochainement.

Consécutivement au décès de Marianne PLAISANCE et à la démission de Mme Aurélie LEMOINE, toutes les deux élues d'Évreux, nous avons le plaisir d'accueillir deux nouveaux conseillers communautaires : Mme Chantal NUGUES VILLETTE, qui est absente pour raison de santé aujourd'hui, et M. Willy HAVEL, qui nous a fait le plaisir d'égrainer vos noms tout à l'heure.

Consécutivement à la démission de M. Émeric JEANNE, élu de Gravigny, M. Patrik WATEL intègre dès à présent le Conseil communautaire.

En votre nom à toutes et à tous, je souhaite la bienvenue à nos trois nouveaux conseillers communautaires et je leur souhaite de belles participations dans nos débats.

Adoption du procès-verbal du Conseil communautaire du 27 juin 2023

M. Guy LEFRAND

Mes chers collègues, je vous prie de bien vouloir adopter le procès-verbal littéral du Conseil communautaire du 27 juin dernier, qui vous a été envoyé par mail et que vous avez également dû avoir dans le dossier du présent conseil. Avez-vous des remarques, des observations ?

Il n'y a pas de sujets particuliers. Il est donc adopté.

Je vous prie également de bien vouloir acter la réception des comptes rendus des bureaux communautaires des 27 juin, 7 juillet, 12 septembre, 26 septembre, que vous avez également reçus par mail et qui vous permettent d'être tenus informés en permanence des décisions de votre Bureau communautaire.

1 - Parc d'activités des Surettes - Commune de Normanville - Cession d'un terrain à la SCI D-LAB immo

M. Guy LEFRAND

Première délibération, Mme Haguet-Volckaert.

Mme Florence HAGUET-VOLCKAERT

Mes chers collègues, bonsoir. Nous avons à voir trois cessions de terrain, dont le premier est sur le Parc d'Activités des Surettes. Le dirigeant de la SCI D2R, nous a fait part de sa renonciation à l'acquisition du lot A issu de la parcelle C372. Par conséquent, cette parcelle devient disponible.

La SAS D-LAB, localisée au 12 Rue Rolland GARROS au Vieil-Évreux, a pour activité la fabrication de produits (semelles) innovants destinés aux podologues. L'entreprise a développé un concept de fabrication de morceaux de semelles afin que le podologue puisse modeler en cabinet une semelle en dix minutes, alors qu'il en fallait au moins soixante auparavant. L'entreprise créée en 2018 par M. Antoine RUAUD et ses associés, M. Thomas ORTIZ et Mme Morgane CARIMANTRAND, compte actuellement une dizaine de salariés. Son chiffre d'affaires a été multiplié par quatre par rapport à 2021. L'entreprise commercialise ses produits sur toute la France, en Suisse, en Belgique et dans les DOM-TOM. Elle réalise l'intégralité de son chiffre d'affaires avec une clientèle professionnelle.

Vu la croissance de cette entreprise, ses locaux actuels ne sont plus adaptés. De ce fait, l'entreprise souhaite acquérir une partie de la parcelle foncière cadastrée C372 (lot A) d'une surface d'environ 2 620 m² située sur le parc d'activités des Surettes afin de construire un nouveau bâtiment de 1 000 m². Le financement pour l'achat de la parcelle sera assuré par la SCI D-LAB immo sur ses fonds propres pour partie et par un prêt bancaire. Ce dernier viendra également régler les travaux de construction du bâtiment et de l'aménagement de la parcelle. Le prix de cession de cette parcelle a été fixé le 1^{er} février 2022 à 40 € HT/m². Il vous est donc proposé de céder à cette SCI D-LAB immo une partie de la parcelle cadastrée section C n° 372 (lot A) d'environ 2 620 m², au prix de 40 € HT du m², soit environ 104 800 €.

M. Guy LEFRAND

Merci. M. Dulondel.

M. Michel DULONDEL

Du charmant village. Bonsoir tout le monde.

Sur cette délibération, j'aurais à dire trois choses, qui ne sont pas méchantes. Le prix de 40 € HT proposé à la SCI D-LAB est-il le même que celui qui avait été proposé à la SCI D2R ?

Mme Florence HAGUET-VOLCKAERT

Oui. Pour moi, c'est le même prix.

M. Michel DULONDEL

D'accord. Deuxièmement, s'agit-il d'un bâtiment qui recevra du public ou simplement d'un atelier de fabrication ?

Mme Florence HAGUET-VOLCKAERT

Il s'agira d'un atelier de fabrication puisque l'entreprise travaille essentiellement avec une clientèle professionnelle.

M. Michel DULONDEL

Très bien, ça va vite. Troisièmement, il y a une coquille dans la délibération : le montant en chiffres ne correspond pas au montant en lettres.

Mme Florence HAGUET-VOLCKAERT

Je n'ai pas vu. Nous allons modifier.

M. Guy LEFRAND

Le bon montant est de cent quatre mille huit cents euros. Y a-t-il d'autres remarques ou d'autres observations ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

Le Conseil communautaire,

☞ **ANNULE** la délibération n°17 en date du 28 juin 2022 pour le compte de la SCI D2R ; **DÉCIDE** la cession au profit de la SCI D-LAB immo ou à toute société qui s'y substituera à la condition que le projet visé dans le cadre de la transaction soit respecté et identique, une partie de la parcelle cadastrée section C n° 372 (lot A), située sur le parc d'activités des Surettes à Normanville, d'une superficie approximative de 2 620 m², au prix de 40 € HT du m², soit environ 104 800 € (cent quatre mille huit cents euros) hors taxes et hors frais, augmenté de la TVA conformément au taux en vigueur et selon le régime applicable au jour de la réitération par acte authentique. Les frais de notaire et de géomètre sont à la charge de l'acquéreur ; **DÉCIDE** que le transfert de propriété sera réalisé à la date de signature de l'acte authentique et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents et actes à intervenir dans le cadre de cette opération.

2 - Parc d'activités de la Croix Prunelle - Commune de Saint-André-de-l'Eure - Cession d'un terrain à la société BJ PRESTATIONS

M. Guy LEFRAND

Deuxième vente, Mme Haguet-Volckaert.

Mme Florence HAGUET-VOLCKAERT

Il s'agit d'une cession de terrain à La Croix Prunelle, à Saint-André-de-l'Eure, à la société BJ PRESTATIONS. M. PEUDEVIN a créé l'entreprise BJ PRESTATIONS en février 2017. La société est spécialisée dans l'aménagement intérieur de bâtiments professionnels. Le chiffre d'affaires de l'entreprise est en constante évolution depuis sa création et elle prévoit de nouveau une progression de 6% de son chiffre d'affaires pour 2023. Les activités principales de l'entreprise sont les travaux d'aménagements intérieurs et le montage de structures mécano-soudées. La clientèle de l'entreprise est majoritairement composée de logisticiens, de grandes surfaces de bricolage ou de grandes surfaces spécialisées tels AMAZON, POINT P ou CHAUSSEA. M. PEUDEVIN développe son activité sur le Grand Ouest et le Luxembourg. L'entreprise compte actuellement 3 salariés et 12 contractuels (3 équipes). Elle est implantée au Vieil-Évreux et se trouve en manque de surface. Dans le cadre du développement de l'entreprise, +160% de son chiffre d'affaires à compter de 2020, pour 993 000 € de facturation pour 2023, M. PEUDEVIN souhaite acquérir une parcelle foncière d'environ 1 500 m² sur le parc d'activités de la Croix Prunelle situé à Saint-André-de-l'Eure pour y installer un premier bâtiment de 470 m². Ce bâtiment servira de garage pour stationner les véhicules et la remorque, mais également de stockage et de bureaux. M. PEUDEVIN envisage de doubler la surface de son bâtiment à court ou moyen terme suivant l'évolution de l'entreprise, pour une surface totale d'environ 900 m². Cette implantation permettra à l'entreprise de poursuivre son développement et d'envisager de nouveaux recrutements dont les deux premiers sont déjà en cours. Il est donc proposé de céder à la société BJ PRESTATIONS, dont M. Jérôme PEUDEVIN est le gérant, une partie de la parcelle cadastrée ZM 297 pour une superficie d'environ 1 500 m², située sur la zone d'activités économiques de la Croix Prunelle à Saint-André-de-l'Eure, au prix de 12 € HT du m², soit environ 18 000 € HT augmenté de la TVA conformément au taux en vigueur et selon le régime applicable au jour de la réitération par acte authentique. Les frais de notaire et de géomètre étant à la charge de l'acquéreur.

M. Guy LEFRAND

Merci. Avez-vous des questions ou des observations ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire,

☞ **CÈDE** à la société BJ PRESTATIONS ou à toute société qui s'y substituera à la condition que le projet visé dans le cadre de la transaction soit respecté et identique, une partie de la parcelle cadastrée ZM 297, sur le parc d'activités de la Croix Prunelle à Saint-André-de-l'Eure, d'une surface d'environ 1500 m², au prix de 12 € HT du m², soit environ 18 000 € hors taxes et hors charges, augmenté de la TVA conformément au taux en vigueur et selon le régime applicable au jour de la réitération par acte authentique. Les frais de notaire et de géomètre étant à la charge de l'acquéreur ; **DÉCIDE** que le transfert de propriété sera réalisé à la date de signature de l'acte authentique et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents et actes à intervenir dans le cadre de cette opération.

3 - Long Buisson 2 - Commune de Guichainville - Cession de terrain à la SCI VOLTAIRE

M. Guy LEFRAND

La troisième délibération, qui concerne encore une cession de terrain, me donne l'occasion de féliciter Mme Haguët-Volckaert et ses services. Tous les maires le disent : le travail de commercialisation des terrains dont nous disposons est de plus en plus impressionnant. Je tenais à la féliciter ainsi que ses services. Concernant cette troisième délibération, M. ADIGUZEL, élu communautaire, étant concerné, ne prendra pas part au vote, de même que Mme BAYRAM.

Mme Florence HAGUET-VOLCKAERT

Nous sommes maintenant au Long Buisson 2 pour une cession de terrain à la SCI Voltaire. La SCI VOLTAIRE, créée en 2001 dans le domaine de la location immobilière et gérée par M. ADIGUZEL vient d'acquérir la parcelle XA n°195, sur le parc d'activités du Long Buisson 2, sur la commune de Guichainville. Un bâtiment va y être construit afin d'y accueillir les bureaux et locaux d'activités de la SARL HABITAT 27, entreprise générale du bâtiment, déjà implantée sur le territoire. Cette dernière, créée en 2013 et gérée par M. BAYRAM, emploie 10 salariés. Dans la perspective d'un développement (création de 2 emplois) et d'une meilleure organisation de son activité sur une parcelle plus grande (améliorer le volet paysager), la SCI Voltaire a sollicité EPN pour acquérir également une partie de la parcelle XA n°152, propriété EPN et mitoyenne à la sienne, pour une superficie d'environ 826 m². Le prix de cession de cette parcelle, fixé par le Conseil communautaire, est de 25 € HT/m². Il est ainsi proposé de céder à la SCI Voltaire, une partie de la parcelle XA n°152 sise sur le parc d'activités du Long Buisson 2 à Guichainville, pour une superficie d'environ 826 m², à hauteur de 25 €/m² soit 20 650 € HT.

M. Guy LEFRAND

Y a-t-il des remarques ou des observations ? Très bien. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire,

*☞ **CÈDE (M. ADIGUZEL et Mme BAYRAM ne prennent part ni aux débats ni au vote) à la SCI VOLTAIRE, ou à toute autre société qui s'y substituera à la condition que le projet visé dans le cadre de la transaction soit respecté et identique, une partie de la parcelle XA n°152 sur le parc d'activités du Long Buisson 2 à Guichainville d'une superficie d'environ 826 m² au prix hors taxe de 25 €/m² soit 20 650€ HT à parfaire ou à diminuer en fonction de la superficie réellement cédée augmenté de la TVA. Les frais de notaire et de géomètre seront à la charge de l'acquéreur ; DÉCIDE que le transfert de propriété sera réalisé à la date de signature de l'acte authentique et AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à SIGNER tous documents et acte à intervenir dans le cadre de cette opération.***

4 - Campus connecté d'Évreux - Partenariat Université de Rouen Normandie/EPN - Subvention complémentaire 2023

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant, M. Mabire.

M. Arnaud MABIRE

Merci, M. le Président. Bonsoir, chers collègues.

Il s'agit d'une délibération concernant le Campus connecté d'Évreux. En 2021, EPN a été l'un des 89 lauréats de l'appel à projets « Campus connecté » dans le cadre de l'action « Territoires d'innovation pédagogique » et du Programme d'Investissement d'Avenir porté par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. L'Université de Rouen Normandie, via son Campus d'Évreux et le Rectorat de l'Académie de Normandie sont cosignataires du projet. En 2021, le campus a accueilli, pour sa première année, 11 étudiants inscrits à distance dans des filières d'enseignement variées n'existant pas sur le territoire. En 2022, le chiffre est passé à 20 étudiants. Pour l'année universitaire 2023-2024, le campus prévoit d'accueillir 30 étudiants. Pour démarrer cette rentrée et pour répondre aux nouvelles ambitions du projet avec un nombre accru d'étudiants, il est nécessaire de renforcer le tutorat déjà offert (cours de soutien en groupe, suivi individualisé, préparation accrue aux examens partiels, organisation d'examens blancs...) par un quota d'heures de vacation complémentaires dispensées par des enseignants. Toutes ces formations complémentaires sont faites soit par des enseignants de l'IUT soit par des enseignants de lycées. Un petit rappel sur les éléments financiers. Le budget prévisionnel (2021-2026) total du projet est de 592 500 €, dont 506 000 € de recettes et 56 000 € de valorisation de l'Université de Rouen, c'est-à-dire que cette dernière met à disposition des locaux et valorise ces locaux à hauteur de 56 000 €. Le reste à charge prévisionnel pour EPN est uniquement de 30 500 €, soit 6%. Pour pouvoir proposer des nouveaux vacataires, il est demandé d'attribuer à l'Université de Rouen-Normandie, au bénéfice

du Campus connecté d'Évreux, une subvention complémentaire de 3 750 €. Je précise que cette somme fait partie des dotations que nous avons et que l'Agglomération ne met donc pas un centime de plus par rapport à ce que je vous ai annoncé tout à l'heure. La somme est prise dans l'enveloppe mise à disposition par l'État et la Région pour pouvoir assurer ces formations.

M. Guy LEFRAND

Merci. M. Rouger.

M. Guillaume ROUGER

Bonsoir, mes chers collègues ; bonsoir, M. le Président.

La lutte contre les inégalités territoriales est l'un des enjeux majeurs de notre époque. Notre jeunesse peut-elle compter sur les mêmes chances que la jeunesse des grandes métropoles, à l'extérieur de notre territoire, en termes d'accès aux formations supérieures, en termes de coûts que cela implique pour les familles (logement, mobilité), en termes d'infrastructures capables d'accueillir les étudiants dans de bonnes conditions, en termes d'accompagnement pédagogique ? Face aux discours fatalistes qui alimentent le ressentiment, discours qui sont relayés par les extrêmes qui en font leur fonds de commerce et qui surfent sur un sentiment de déclassement, certains allant même jusqu'à qualifier notre département de "territoire oublié de la République", face à tout cela, quoi de mieux que ces réponses volontaristes, ambitieuses, innovantes pour nos territoires ? Les Campus connectés, c'est cela, comme vous l'avez rappelé, M. le Vice-président : notre capacité à utiliser les nouvelles technologies pour faciliter l'accès de notre jeunesse à certaines formations dont elle était jusque-là éloignée, soit géographiquement, soit par leurs coûts induits, soit – il faut se le dire – par une forme de freins un peu inconscients qui faisaient dire à certains jeunes : « Oh, vous savez, ces formations-là ne sont pas pour nous. » Le Campus connecté n'est évidemment pas la solution à tout, mais c'est une partie de la solution. C'est de la technologie, je l'ai dit, mais c'est aussi une pédagogie repensée, un accompagnement renforcé, et c'est de la réussite possible au bout de ce chemin pour notre jeunesse, qui met le pied à l'étrier de formations ambitieuses. À ceux qui préfèrent voir uniquement les problèmes sans esquisser la moindre solution, je crois que cette délibération répond avec une belle dynamique, en matière d'effectifs, comme vous l'avez rappelé. Investir dans la formation de notre jeunesse, lui permettre de réussir par tous les moyens est la meilleure réponse aux discours populistes et déclinistes.

M. Guy LEFRAND

Je vais donc mettre aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire,

☞ **DÉCIDE** le versement par EPN à l'Université de Rouen Normandie, au titre du projet Campus connecté, pour l'année 2023-2024, une subvention de fonctionnement complémentaire de 3 750 € et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention avec l'Université de Rouen Normandie et tout avenant à intervenir dans ce cadre.

5 - La Chapelle du Bois des Faulx - Parcelles ZA 142 et ZA 148 - Cession au profit de la commune suite à l'abandon du projet d'Éco Point

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant, M. Hubert.

M. Xavier HUBERT

Bonsoir, mes chers collègues. Ce dossier consiste à céder à la commune de la Chapelle-du-Bois-des-Faulx une parcelle de 5 569 m², qui avait été réservée pour un Éco Point. Nous avons suffisamment parlé des nécessités qui ont conduit EPN à abandonner ce projet. Il s'agit donc de restituer à la commune, à l'euro symbolique, en prenant en charge les frais de notaire, les frais d'acte, cette parcelle que la commune de la Chapelle-du-Bois-des-Faulx nous avait initialement cédée.

M. Guy LEFRAND

Je précise que c'est en accord total avec M. le Maire de la Chapelle-du-Bois-des-Faulx. Je parle sous votre contrôle, M. le Maire. Vous nous avez fait savoir que beaucoup de gens se montrent intéressés par cette parcelle, si j'ai bien compris. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

Le Conseil communautaire,

☞ **DÉCIDE** la cession des parcelles cadastrées section ZA n° 142 et ZA n 148, d'une superficie respective de 4 080 m² et 1 489 m² soit une superficie totale de 5 569 m², situés au lieudit « Les Castelliers » consistant en des terrains nus au profit de la commune de la Chapelle-du-Bois-des-Faulx, à l'euro symbolique ; **DIT** que l'ensemble des frais afférents à cette mutation sera supporté par la communauté d'agglomération et **AUTORISE** le Président à signer tous les actes et documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

6 - Le Vieil-Évreux - Lotissement la résidence des trois mares - Convention préalable de rétrocession des voiries, réseaux divers et espaces communs

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant.

M. Xavier HUBERT

Le dossier suivant est un dossier classique de convention préalable de rétrocession des voiries. Vous savez que, lorsqu'un lotissement se fait, nous proposons de signer une convention entre l'Agglomération, la Commune, en l'occurrence le Vieil-Évreux, et l'aménageur ou le lotisseur, pour que, premièrement, pendant la phase de construction du lotissement, EPN puisse contrôler la façon dont les voiries et les réseaux sont faits et posés, et, deuxièmement, pour qu'en fin d'opération, soient rétrocédées en propriété à la Commune les voiries du lotissement et en gestion à l'Agglomération ce qui concerne ses compétences, essentiellement Eau, Assainissement le cas échéant et Voirie. Il s'agit là du lotissement « La résidence des trois mares » au Vieil-Évreux, qui comporte 13 terrains à bâtir. Vous avez la convention en annexe.

M. Guy LEFRAND

Un dossier classique. Je suppose qu'il n'y a pas de remarques. Qui est contre ? Qui s'abstient ?
Je vous remercie.

Le Conseil communautaire,

☞ **APPROUVE** la convention de rétrocession des voiries, réseaux divers et espaces communs relevant de sa compétence dans le domaine public, du lotissement de la résidence des 3 mares, situé rue des pêcheurs au VIEIL-ÉVREUX, dont le permis d'aménager a été déposé le 25 juillet 2023 et enregistré sous la référence PA 027 684 23 F0002 et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer ladite convention tripartite à intervenir avec la commune du VIEIL-ÉVREUX et la société IMNOMA et tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

7 - Commune d'Évreux - Anciennes Usines de Navarre - Convention Travaux au titre du Fonds Friches avec l'EPFN

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant.

M. Xavier HUBERT

S'agissant du site des anciennes Usines de Navarre, vous savez que nous avons, dans un premier temps, confié à l'Établissement Public Foncier de Normandie (EPFN) la réalisation d'études de dépollution de cette zone d'un peu plus de 7 hectares, située principalement à Évreux mais aussi à Arnières-sur-Iton. Nous passons maintenant à la phase 2, une phase dite « Travaux », qui consistera pour l'EPFN à assurer la maîtrise d'ouvrage des opérations de dépollution/désamiantage de cette zone. Le financement de cette opération, qui est estimée pour l'instant à 1,2 M€, est assuré à parité (37,5%) par l'EPFN et la Région Normandie, les 25% restant étant à la charge d'EPN. Une fois ces travaux de désamiantage, de démolition – un bâtiment doit en effet être démolé – et de dépollution réalisés, l'EPFN nous revendra, à l'euro symbolique, l'ensemble ainsi dépollué. Cette aide vraiment significative doit nous permettre de procéder à l'aménagement et réaliser le beau projet que nous avons pour le site des Usines de Navarre.

M. Guy LEFRAND

Il s'agit de la convention Friches avec la Région et l'EPFN, qui prévoit un financement à 50% par l'EPFN et à 50% par la Région. Mme Collin.

Mme Isabelle COLLIN

Bonsoir, chers collègues ; bonsoir, M. le Président, M. le Vice-président.

Voici une avancée notable concernant ce projet au sein du quartier de Navarre à Évreux, très attendu par les habitants. Nous sommes évidemment pour. De même, il faut souligner, comme vous l'avez indiqué, ce travail partenarial et efficace avec l'EPFN, puisque, d'une part, ce dernier va réaliser la dépollution et le désamiantage et que, d'autre part, il ne reste que 25% à la charge d'EPN pour un coût de travaux à hauteur de 1,2 M€, 37,5 % étant à la charge de l'EPFN et 37,5% à la charge de la Région Normandie. On peut souligner une belle action partenariale qui montre que le faire ensemble est source d'efficacité.

M. Guy LEFRAND

Merci. Y a-t-il d'autres remarques ou d'autres observations ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?
Je vous remercie.

Le Conseil communautaire,

☞ **SOLLICITE** (Mme Beauvillard ne prend pas part au vote) la mobilisation du Fonds Friches au titre de la phase 2 dite « Travaux » pour le désamiantage, dépollution et démolition permettant la remise en état du site des anciennes usines de Navarre et ce conformément aux missions déterminées par convention ; **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention d'intervention, et ses éventuels avenants, en vue de la réalisation des travaux au titre du Fonds Friches, selon les modalités de répartition du dispositif, mettant 25% du coût des travaux à la charge d'EPN, au regard d'un montant total maximal de 1 200 000 € HT, soit un montant total maximal à la charge d'EPN de 300 000 € HT et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les actes et documents à intervenir dans le cadre de l'acquisition des parcelles objets de la présente, au terme de la convention de portage et d'intervention du Fonds Friches des usines de Navarre, à l'euro ne valant pas paiement, majoré des frais notariés liés à l'acquisition et des frais de portage.

8 – Commune d'Évreux - Site de Cambolle – Promesse de vente

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant : Cambolle.

M. Xavier HUBERT

Le site de Cambolle, à la sortie ouest d'Évreux, est un site sur lequel EPN s'est penché pour proposer un aménagement de grande qualité. Au début de l'année 2023, un jury a auditionné plusieurs équipes candidates, qui ont proposé des aménagements de cette parcelle.

Le groupement d'aménageurs-promoteurs Édouard Denis a été désigné lauréat de cette consultation pour aménager un quartier mixte avec deux zones d'habitat comprenant environ 220 logements ; puis, entre ces deux zones d'habitat, une grande coulée verte avec un peu de boisement, qui pourra d'ailleurs servir de compensation à la déviation sud-ouest d'Évreux ; puis, sur la frange en limite de l'hôpital, des commerces de proximité, des services associés à l'activité de l'hôpital ; et, sur la zone sud, d'autres activités économiques, y compris le SDIS, qui est susceptible de venir s'installer sur cette zone et pour lequel il faudra probablement réserver 2 hectares.

Cette présentation est le résultat d'un travail fourni avec le groupement Édouard Denis. Dix comités techniques ont permis d'améliorer le projet, en tous cas d'en travailler considérablement le programme de logements, les volets voirie, transports en commun, espaces publics, paysages, implantation du SDIS, enjeux de biodiversité, pour respecter nos grands plans, que ce soit le PCAET ou la Trame verte, bleue et noire en cours d'élaboration.

Il vous est donc proposé de céder cette emprise foncière d'environ 22 hectares au promoteur à un prix de 4,5 M€. Ce montant a un peu baissé par rapport à ce qui avait été envisagé, car le SDIS va sortir finalement du prix de cession. Il faut souligner qu'au titre des recettes, nous aurons également à percevoir de la taxe d'aménagement à hauteur de 1,3 M€ environ. Quand je dis « nous », c'est plutôt la Ville d'Évreux en l'occurrence. Nous nous sommes alloués le concours d'un cabinet d'avocats spécialistes en droit de l'immobilier et de la promotion pour rédiger la promesse de vente, qui est un document très sérieux, et pour pouvoir ensuite vendre de gré à gré au groupe Édouard Denis cette parcelle de Cambolle.

Voilà, M. le Président, rapidement présenté ce dossier.

M. Guy LEFRAND

Merci. Mme Collin.

Mme Isabelle COLLIN

Eu égard aux échanges sur la loi ZAN que nous allons certainement avoir par la suite mais que nous avons également eus en commission et la répartition du foncier restant entre les communes, n'est-il pas possible de définir un *modus operandi* global au niveau de l'Agglomération avant de valider la consommation de ces 20 hectares ? De même, par délibération du 4 avril, vous avez indiqué que 17 candidats avaient retiré le dossier, que 4 dossiers de candidature complets avaient été remis à EPN et admis à poursuivre la procédure : le groupement FONCIM, le groupement TAM, la société NEXITY et le groupement Édouard Denis.

Suite à l'analyse des offres initiales et une première audition des quatre candidats, qui s'est tenue le 11 janvier 2023, deux candidats avaient été retenus pour un second tour de négociations : le groupe NEXITY et le groupe Édouard Denis. Toutefois, en cherchant un peu, nous nous sommes rendu compte dernièrement que NEXITY est la maison mère, l'actionnaire majoritaire du groupe Édouard Denis. De fait, la négociation ne s'est pas faite avec deux candidats mis en concurrence mais avec une seule tête commune, qui est NEXITY. Ne pensez-vous pas que cela a altéré les négociations ?

Pour ces deux raisons, c'est-à-dire les objectifs de la loi ZAN et ce lien que j'ai découvert dernièrement entre NEXITY et Édouard Denis, n'est-il pas possible de reporter au prochain conseil cette délibération ? Merci.

M. Guy LEFRAND

Nous faisons un tour. M. Vermeulin.

M. Olivier VERMEULIN

Bonsoir, mes chers collègues. Bonsoir, M. le Président.

Avec la délibération n°8 relative au site de Cambolle, nous avons à nous prononcer ce soir sur la mise en œuvre d'une opération majeure d'aménagement urbain pour Évreux et son agglomération. Or, il se trouve qu'avec les délibérations n°9,11 et 12 qui suivent, nous avons également à nous prononcer ce soir sur l'évolution de l'opération d'aménagement de la ZAC du Long Buisson et sur deux autres questions importantes : l'approbation des modifications du SRADDET et l'approbation de la stratégie et du plan d'actions du contrat d'objectif territorial ADEME. Si j'évoque par anticipation ces trois autres délibérations, c'est que j'y vois de nombreuses contradictions. D'un côté, dans la délibération n°12, il est dit qu'Évreux Portes de Normandie est engagé depuis plusieurs années dans la transition énergétique et écologique de son territoire, notamment par la mise en place d'un Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) adopté en juin 2021, qui suppose une réduction des consommations d'énergie de 38%, une réduction des émissions de gaz à effet de serre de 46%, une réduction des émissions polluantes, tous polluants confondus. Le diagnostic élaboré dans le cadre du PCAET révèle d'ailleurs à ce titre de nombreuses insuffisances dans notre agglomération :

- La place de la voiture est encore trop importante et n'est pas réinterrogée,
- Les énergies renouvelables ne sont pas développées sur le territoire,
- Une méconnaissance et une faible prise en compte de l'économie circulaire.

À l'avenir, pour tendre vers un territoire durable, il faudra une révision du PLUi qui intègre les enjeux de l'eau, de la biodiversité, des énergies renouvelables, et limite l'imperméabilisation des sols. Ces objectifs sont d'ailleurs les mêmes que les nouvelles orientations du SRADDET, que vous nous demandez d'approuver dans la délibération n°11 qui suit, la modification principale du SRADDET portant en effet sur l'objectif de « zéro artificialisation nette » (ZAN). Or, pour cette opération d'aménagement de Cambolle, qu'allons-nous faire si ce n'est qu'augmenter l'étalement urbain, imperméabiliser et artificialiser toujours plus de sols, augmenter l'usage de la voiture ? C'est-à-dire que vous avez, M. le Président, plein de bonnes intentions dans les délibérations 11 et 12 mais qu'elles ne sont pas suivies d'effets dans les délibérations 8 et 9. Les conclusions du SRADDET évoquent le fait qu'il ne reste que 148,2 hectares d'enveloppe foncière disponible pour la période 2021-2030 sur l'ensemble du territoire. Il me semble donc nécessaire aujourd'hui de faire une pause avant de lancer notre agglomération dans de nouvelles opérations d'aménagement urbain d'envergure, de disposer d'une vision plus globale de toutes les opérations en cours ou projetées dans l'ensemble de nos communes et pas seulement à Évreux. Pour finir, je dirai qu'au moment où Évreux perd des habitants (- 2 000 habitants entre 2016 et 2020), au moment où des opérations d'urbanisation sur le site Saint-Louis et sur la Cité Lafayette sont en cours, il n'est pas certain que l'opération Cambolle trouve sa clientèle. Il serait donc plus sage, conformément aux orientations du SRADDET et du Contrat d'objectif territorial (COT), de ne pas voter cette délibération et de stopper cette fuite en avant urbanistique pour, au contraire, s'interroger sur les actions à mener afin de mieux préserver la biodiversité, aménager les espaces arborés à Évreux, qui limitent les effets du réchauffement climatique, adopter réellement une politique plus écologique, comme l'ont déjà fait de nombreuses villes et agglomérations en France. Je vous remercie.

M. Guy LEFRAND

M. Hubert.

M. Xavier HUBERT

Je peux faire une première partie de réponse sur la qualité du projet. Je ne suis pas d'accord avec votre analyse. Quand on regarde ce projet, on voit bien que cela ne ressemble quand même pas à ces projets que l'on présentait il y a quelques années. Vous voyez le visuel. Je l'ai souligné, la biodiversité est respectée et encouragée ; l'artificialisation des sols est limitée ; les activités économiques qui sont proposées sont quand même en lien avec l'hôpital, qui est un poumon essentiel de notre activité et de notre attractivité ; les voies douces sont travaillées, tout comme les transports en commun et, naturellement, la gestion des zones.

Nous avons, dans ce projet, réuni beaucoup de qualités qui en font un vrai projet conforme aux objectifs que nous défendons dans le PCAET et, dans une moindre mesure, dans le Contrat d'objectif territorial, qui a une ambition beaucoup moindre. Par conséquent, il me semble, au contraire, que le projet qui vous est présenté a de nombreuses qualités de ce point de vue-là.

M. Guy LEFRAND

Pour revenir d'abord à la question de Mme Collin sur NEXITY, effectivement il y avait quatre projets dont deux étaient franchement mauvais et deux tenaient la route. Le fait qu'il y ait deux équipes différentes de NEXITY ne nous a pas empêchés d'étudier les deux. D'ailleurs, les offres financières étaient totalement différentes ; nous pourrions y revenir si vous le souhaitez. Pour nous, il n'y a pas de sujet là-dessus. Un jury composé d'élus et de professionnels s'est réuni et les deux propositions qui ont été gardées en *short-list*, pour parler en vieux normand, l'ont été à l'unanimité. Puis, le projet Édouard Denis a été décidé à l'unanimité de ce jury. Il n'y a donc pas de sujet à ce niveau-là.

Pourquoi vous proposons-nous Cambolle ? Ce projet fait environ 22 hectares. Sur ces 22 hectares, 9 seulement concernent du logement. Je rappelle simplement, pour commencer à répondre à M. Vermeulin, que les documents d'urbanisme et de travail existent ; ils s'appellent le SCOT et le PLUi. Nous les avons depuis des années et nous les suivons mois après mois. Donc, rassurez-vous, le travail est mené depuis longtemps sur ce sujet. Cela me permet de vous rappeler, même si cela m'oblige à parler déjà du ZAN, que le PLUi que nous avons voté ici à l'unanimité, me semble-t-il, prévoit la consommation de 317 hectares au total sur l'ensemble du périmètre. Ce sont ces 317 hectares qui ont été en permanence présentés dans tous les travaux. Une partie de ces 317 hectares est située en « dents creuses » qui, je vous le rappelle, sont les petites parcelles de moins de 2 000 m² situées en zones urbaines. De même, dans ces 317 hectares, sont intégrées des friches. Ce qui fait que le PLUi-HD existant prévoyait, à partir de 2021, 222 hectares de consommation foncière possible sur l'ensemble de notre agglomération. Nous avons déjà eu l'occasion d'en parler en conférence des maires. Au titre du ZAN, et compte tenu de la manière dont l'objectif ZAN est calculé, notre territoire a déclaré dans le cadre de son PLUi-HD 222 hectares. Le travail du ZAN et le SRADDET qui en découle nous autorisent à la consommation de 148 hectares. Je vous fais grâce des centaines de mètres carrés. Nous avons donc un différentiel de 222 moins 148 hectares. Le SRADDET est une loi exceptionnelle du fait de son caractère rétroactif au 1^{er} janvier 2021. Je vous rappelle les chiffres que je vous ai donnés en conférence des maires, mes chers collègues : depuis le 1^{er} janvier 2021, en dehors du Long Buisson 3 situé à Guichainville mais qui est un terrain entièrement dédié au développement économique, nous avons utilisé 43,8 hectares. On peut dire 44 hectares. Ces 44 hectares consommés en artificialisation correspondent à 530 logements. Tous ces hectares, au mètre carré près, se situent en dehors d'Évreux – Évreux n'a pas consommé un mètre carré de surface artificialisable – et ont concerné 26 communes. Je les tiens à votre disposition, évidemment, avec le nombre de logements et avec les mètres carrés utilisés. Aujourd'hui, nous avons des projets validés ou bien entamés sur l'ensemble de notre territoire : le Vallon Fleuri, la Fosse aux Buis à Saint-Sébastien, le CFAI de Normandie, l'OAP de la rue de la Ferme à Angerville, l'OAP de la Porte Blanche à Parville, etc., et Cambolle à Évreux, pour 22 hectares. Sur ces 22 hectares, 9 seulement, je le rappelle, concerne du logement ; le reste est réservé à l'activité économique, dont nous avons évidemment besoin pour développer nos territoires. Je pense que solliciter 9 hectares pour la commune d'Évreux, qui représente tout de même quelques milliers d'habitants et représente une certaine surface, sur les 148 hectares me semble tout à fait raisonnable. Je suis toujours surpris que ce soient des élus d'Évreux qui disent qu'il ne faut surtout pas développer Évreux. Mais on peut le dire. Pourquoi pas ? Je trouve toutefois qu'Évreux a été très vertueuse en se concentrant sur le traitement des friches, telles que la Cité Lafayette. Et donc, aujourd'hui, il vous est proposé avec cette promesse de vente d'acter le fait que nous terminons ce qui sera le dernier quartier d'Évreux de toute façon dans le cadre du ZAN et que nous puissions y avoir un peu de logement. Et je vous rappelle l'économie d'Évreux qui propose 24 logements à l'hectare quand les autres communes en proposent 10 à l'hectare. C'est normal ; c'est la différence entre une zone urbaine et une zone rurale, nous en parlions tout à l'heure avec Raynald Hamel. Ce n'est pas choquant, mais il faut rappeler qu'en terme de ZAN, en terme de densification et en terme de concentration de logements, Évreux peut se vanter de respecter toutes les vertus du SRADDET. Cela me donne l'occasion aussi de rappeler que la loi du 20 juillet qui a été votée par nos parlementaires a apporté quelques modifications, notamment un hectare réservé pour chaque commune. Ne vous faites pas d'illusions, mes chers collègues, cette loi est totalement inapplicable. Je vous rappelle que, lorsque l'on décline tout ce qui est en cours, il nous reste 8 hectares pour 8 ans pour 74 communes. Donc, c'est ce que l'on appelle voter une loi qui ne sera jamais appliquée. En revanche, le deuxième sujet qui est intéressant, c'est que, jusqu'à présent, lorsque vous décidiez de renaturer un terrain – en rendant un ou deux hectares à la nature ou à l'agriculture –, cela ne vous donnait pas droit à artificialiser en compensation. Les parlementaires ont modifié cette règle et, désormais, la renaturation, dont nous avons déjà parlé dans le cadre du SRADDET, donne des droits à construire, que nous utiliserons ou que nous n'utiliserons pas, mais qui existent aujourd'hui.

Donc, pour ne pas être trop long, puisque nous reviendrons sur ce sujet tout à l'heure dans le cadre du SRADDET, cette opération qui vous est proposée sur Cambolle concerne un terrain qui aurait sûrement dû être artificialisé de longue date et sur lequel nous avons sans doute perdu beaucoup de temps. Elle va permettre d'avoir une dernière zone d'activités, que vous pouvez voir en noir et en rouge dans le bas de l'écran. Je rappelle également, même si cela a été évoqué par Xavier Hubert, qu'entre 20 000 et 25 000 m² seront dédiés au SDIS sur ce secteur. Le SDIS a besoin de construire deux casernes et un centre de commandement à Évreux. Ils ont fléché ce terrain qui, pour eux, est fondamental ; le deuxième étant à Caer/Normanville. Par conséquent, le refus éventuel de réaliser ce projet d'artificialisation, qui reste malgré tout très respectueux de l'environnement, empêcherait également la construction des casernes de pompiers dont nous avons particulièrement besoin sur notre territoire. Pour toutes ces raisons, il me semble tout à fait raisonnable de vous proposer de voter cette délibération sur Cambolle.

Mme Collin.

Mme Isabelle COLLIN

M. le Président, la question n'est pas d'être pour ou contre le projet. Nous l'avons déjà voté ; nous nous sommes déjà exprimés sur le sujet. Comme nous avons déjà abordé ce projet de développement économique en Conseil, nous n'allons pas revenir dessus.

M. Guy LEFRAND

M. Vermeulin revient dessus. C'est pour cela que je me permets de lui répondre. Permettez que je réponde à l'ensemble des conseillers communautaires.

Mme Isabelle COLLIN

Exactement. Vous faites bien. Nous reparlerons tout à l'heure de la ZAN. Je ne vais pas intervenir tout de suite sur le sujet, même si vous l'avez fait ; nous y reviendrons. En fait, si vous aviez mis la délibération concernant la ZAN avant celle-ci, cela m'aurait semblé plus logique, car le fond de la ZAN est quand même un panier d'hectares distribués entre les communes entre 2021 et 2030 ; or, ce soir, nous avons cette délibération préalable qui est complètement décorrélée du débat que nous aurons par la suite sur la ZAN. La question est simplement de savoir si c'est le bon moment, sachant qu'en commission il y a eu débat et qu'une quinzaine d'élus se sont abstenus sur le vote. Y a-t-il eu débat en conférence des maires sur la question de la méthode ? Car ce qu'appelle la loi ZAN c'est l'adoption d'une méthode au niveau territorial de consommation de ces hectares. En fait, ce que nous faisons là, c'est prendre une décision et adopter la méthode ensuite.

Alors, je ne sais pas qui a consommé plus ; pour moi, le débat n'est pas là. Le bilan est dedans, c'est déjà fait, ils sont déjà lancés. Là, nous avons encore ces 20 hectares qui pèsent sur les 148 hectares, quoi qu'il en soit. Sans remettre en cause le projet, n'est-il pas trop tôt pour voter ce soir cette délibération ? Ne pouvons-nous pas simplement la reporter au prochain Conseil communautaire ? Peut-être y a-t-il aussi des enjeux de calendrier qui m'échappent ou qui ne sont pas indiqués, mais ce que je demandais simplement, c'est le décalage dans le temps de ce vote, le temps de prendre une décision sur la façon dont nous allons consommer le foncier à l'échelle intercommunale dans les années à venir. Si cette méthode a déjà été calée, tant mieux, et vous allez nous l'indiquer. Mais peut-être y a-t-il aussi des conditions diverses et variées dont je n'ai pas connaissance et qui ne permettent pas de décaler cette délibération. Merci.

M. Guy LEFRAND

Merci. M. Vermeulin.

M. Olivier VERMEULIN

Il a été estimé que si nous en restions là sur les différents projets, il resterait, sur ces 148 hectares, 43 hectares pour toute l'agglomération. Il faut bien se dire que, pendant plus de sept ans, c'est-à-dire sur cette fin de mandat mais également pour ceux qui viendront ensuite, seuls 43 hectares seront disponibles pour des projets au niveau de l'agglomération. J'entends bien que le SDIS a besoin d'emplacements. Cela ne me pose aucun souci, le SDIS aurait tout à fait sa place à côté de l'hôpital. La question est de savoir si, du fait de la baisse du nombre d'habitants à Évreux et les projets urbanistiques qui sont déjà en cours, il est encore besoin de logements. S'agissant de la mobilité, il est évoqué que des transports en commun seront mis en place. Par rapport à ce secteur-là, les écoles les plus proches sont les écoles du quartier de Navarre. Y aura-t-il des transports pour aller directement de ces nouveaux logements aux futures écoles. Si ce n'est pas le cas, nous aurons plus de voitures dans le quartier de Navarre, dont la situation n'a d'ailleurs pas beaucoup évolué malgré le contournement, car de nombreux parents amènent leurs enfants en voiture ; nous aurons à nouveau un engorgement automobile sur ce quartier.

M. Guy LEFRAND

Vous avez redit ce que vous aviez déjà dit tout à l'heure. Vous êtes depuis peu conseiller communautaire, mais je vous rappelle que nous avons un PLUi-HD et que dans le « HD », il y a « habitat ».

Ces logements font partie de ce qui a été voté à l'unanimité par ce Conseil communautaire dans le cadre de la politique de logement. Nous sommes donc parfaitement en phase avec ce qui a été voté ici à l'unanimité par ce Conseil démocratiquement élu. Nous déroulons simplement. Nous pourrions effectivement décider de tout arrêter en nous disant que nous verrons un jour ce que nous faisons. Pourquoi pas ? Mais aujourd'hui, nous sommes dans le cadre de ce PLUi-HD, notamment en matière d'habitat. Vous nous expliquez que comme Évreux a perdu des habitants, il ne faut faire aucun logement. J'entends. Très bien. Pourquoi pas ? Je ne dis pas que c'est ce que vous avez dit, Mme Collin. Il faut aussi que je réponde à M. Vermeulin, vous savez.

Nous sommes donc *stricto sensu* dans le cadre du PLUi-HD. Je rappelle que 9 hectares pour 24 logements à l'hectare pour la ville d'Évreux me semble tout à fait vertueux dans le cadre du SRADDET et largement aussi vertueux – et encore une fois je dis cela sans jugement de valeur – que les 44 hectares déjà utilisés par 26 communes pour les 530 logements qui ont déjà été réalisés. On peut dire qu'il ne faut plus rien faire. Très bien. Quant à la zone économique, ce sera probablement la dernière de notre agglomération, sauf à réutiliser des friches dont il nous reste encore une ou deux utilisables. Ensuite, pourquoi faisons-nous ce projet maintenant ? Cela a été dit, et vous l'avez dit vous-même, le choix du jury a été fait en début d'année, en janvier ou février. Il y a eu dix réunions techniques entre le prestataire choisi et les services techniques de la Ville et de l'Agglomération, de manière à avoir un projet cohérent et construit. Et maintenant vous nous dites qu'il n'y a qu'à attendre un ou deux mois de plus. Qu'est-ce que cela va changer ? Le travail a été mené, que ce soit sur les voiries, sur les réseaux, sur les différents sujets, sur l'hydrologie, etc. Alors, on peut estimer que les services n'ont pas fait le travail, mais, pour ma part, j'estime que les services, en dix réunions techniques qui ont duré une demi-journée chacune, ont fait leur travail. Vous l'avez-vous-même rappelé, nous, les élus, avons fait le choix de voter, dans le cadre du PLUi-HD puis dans le cadre de ce projet Cambolle, le fait de valider ce qui a été fait. Vous nous dites aujourd'hui qu'il ne s'agit pas de revenir là-dessus. Très bien, nous ne revenons pas dessus. Ce qui vous est proposé ce soir, c'est de valider la promesse de vente qui a été votée, tout simplement. Il aurait pu être logique d'accepter de perdre un mois ou deux si une raison particulière nous bloquait, mais aujourd'hui tous les voyants sont au vert sur le secteur. Et je rappelle qu'avec ce projet, nous sommes dans le cadre du PLUi, nous sommes dans le cadre du ZAN. On peut toujours dire que l'on fera plus tard. J'ai commencé à vous répondre sur le ZAN, nous allons y revenir tout à l'heure. Le ZAN s'impose à nous. Alors, pour le coup, je vais militer contre ma paroisse. Certains présidents de Régions ont dit qu'ils n'appliqueraient pas le ZAN. Je trouve que c'est une erreur, parce qu'un élu de la République doit appliquer la loi. Il peut être pour ou contre, mais la loi est là. Nous avons souhaité appliquer la loi. Nous allons en reparler dans le cadre du SRADDET, par lequel la Région Normandie a fait un travail qui la place plutôt en avance par rapport à d'autres Régions. Elle a fait un travail en finesse plutôt que de faire -50 partout sans chercher à savoir ce que veulent les territoires. Le travail a été mené ; il est d'ailleurs plutôt favorable à Évreux, puisque si nous avions fait - 50, nous perdions encore 16 hectares et que nous n'aurions même pas pu faire les projets déjà lancés. Donc, pour moi, il n'y a pas vraiment de sujet sur Cambolle. Nous pourrions peut-être discuter sur le ZAN, mais le projet Cambolle est un projet que nous avons déjà acté à plusieurs reprises. Nous vous proposons simplement de mettre en vente ce que nous avons validé les uns et les autres à plusieurs reprises. Voilà l'objet de la délibération.

Je vais donc mettre aux voix. Qui est contre ? Gardez bien les mains levées, s'il vous plaît, que nous puissions compter. Sept. Avez-vous tenu compte des pouvoirs ? Très bien. Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire,

*☞ **AUTORISE (moins 7 voix contre) Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Evreux Portes de Normandie à conclure avec le groupement d'aménageurs-promoteurs Édouard Denis – Allure, avec faculté pour chaque promoteur de se substituer toute autre société ou avec la société de projet ou de portage que le groupement d'aménageurs-promoteurs constituera à cet effet, la promesse de vente portant sur l'ensemble foncier objet de l'appel à projets relatif au projet d'aménagement du site Cambolle, pour une superficie d'environ 22 hectares et un prix de 4.900.000 € hors taxe sur la valeur ajoutée. Ledit prix devant être reconsidéré en cas de soustraction du terrain nécessaire à l'implantation du centre de secours du SDIS, compte tenu de son impact sur la programmation prévisionnelle et la réalisation de travaux d'aménagements et équipements spécifiques et **AUTORISE** Monsieur le Président à signer au nom et pour le compte de de la Communauté d'Agglomération Évreux Portes de Normandie, la promesse de vente et l'acte de vente définitif, ainsi que tous actes nécessaires à la poursuite de cette vente.***

9 - ZAC Long Buisson 3 - Approbation du Compte Rendu Annuel à la Collectivité Locale (CRACL) 2022 et de l'Etat Prévisionnel des Dépenses et Recettes (EPDR)

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant. C'est là où je m'en vais. Comme il s'agit du compte rendu annuel de la ZAC du Long Buisson 3 et que je suis président de la SHEMA, je vais aller vérifier si la cuisine est en ordre de marche.

[M. Lefrand quitte la salle du conseil.]

M. Xavier HUBERT

Pendant ce temps-là, je vais vous présenter le compte rendu annuel fait par le concessionnaire à la collectivité EPN sur le Long Buisson 3. Vous savez que chaque année, dans le cadre d'un traité de concession, le concessionnaire doit présenter au concédant EPN un compte rendu d'activités.

Je commencerai par quelques chiffres globaux.

Pour l'aménagement du Long Buisson 3, le budget global est d'un peu moins de 24 M€. À la fin de l'année 2022, nous avons dépensé 7,5 M€. Au cours de l'année 2022, objet de ce bilan d'activités, il a été dépensé 1,8 M€ HT, principalement pour des travaux VRD, dont la phase 1 a commencé pour 1 246 000 €, soit à peu près les deux tiers des dépenses, puis pour quelques acquisitions foncières. Pour ceux qui se souviennent, les conjoints MURRAY avaient deux parcelles dans le sud de la zone, qui ont été acquises. Des travaux divers ont également été réalisés, qui portent l'ensemble à 1,8 M€.

Il n'y a pas eu de recettes cette année, sauf symboliquement des intérêts financiers à hauteur de 72,09 €. Donc, à ce jour, comme vous l'indique le tableau reproduit dans la délibération, il a été dépensé 7 419 000 €, dont 5 617 000 € pour des acquisitions. En recettes, le concessionnaire a perçu 6 465 800 €, correspondant à la participation d'EPN à cette opération. Je ne sais pas si vous souhaitez que je vous détaille les dépenses, mais je suis prêt à répondre à vos questions.

Ce qui est peut-être intéressant de se dire, c'est qu'il y aura peut-être des petites modifications par rapport à ce qui était prévu, ce qui est normal – c'est la vie d'une zone de cette nature-là. Il va falloir encore acquérir une dernière parcelle auprès de DECATHLON pour 200 000 €, ainsi que des voies communales, représentant un poste important. Des dépenses d'honoraires ont été réévaluées, notamment du fait d'erreurs qui ont été faites. En effet, nous avons mandaté un expert géomètre pour faire des relevés d'altitude, mais nous devons reprendre cette étude, pour laquelle nous sommes en contentieux. Puis, nous nous adjoignons un cabinet pour analyser d'un point de vue hydraulique les permis de construire qui seront déposés. Nous pensons que c'est nécessaire. Par conséquent, il y aura une augmentation des honoraires.

Le poste travaux, qui est le poste le plus important puisqu'il représente pratiquement la moitié des dépenses, a été un peu réévalué à la baisse, puisqu'un parking dont le coût avait été estimé à 720 000 € n'a plus à être fait. Des économies vont être également réalisées sur des terres. Vous savez que des terres doivent être décaissées au Long Buisson 3. Nous allons jumeler cette opération avec l'opération Saint-Louis pour permettre des économies et la bonne réutilisation des terres.

Ensuite, il faut enfouir une ligne à haute tension ENEDIS située à l'est du Long Buisson. Il nous paraît opportun de faire cette dépense pour que la ligne soit enfouie et ne pose pas de difficultés. Des raccordements d'alimentation en eau potable des réseaux existants occasionnent également des surcoûts. Enfin, des aléas sont calculés avec des pourcentages sur le solde.

Ces éléments sont des éléments de perspective, mais ce qu'il nous faut approuver, c'est le compte rendu d'activités sur la base des 1,8 M€ dépensés au cours de l'année 2022.

M. Sylvain BOREGGIO

En l'absence du Président, c'est moi qui vais vous donner la parole pour les questions et observations. M. Gilles, vous commencez.

M. Hervé GILLES

Bonsoir à tous, cela me fait plaisir de vous revoir, car cela fait un petit moment que je n'avais pas vu certaines têtes. Je me suis bien reposé, je peux vous le dire tout de suite.

Je ne vais pas taper dans le dur tout de suite, attendons le SRADDET, mais ce que je veux dire, c'est que, sur un projet estimé à 24 M€, je suis toujours surpris que l'on soit obligé de réévaluer les honoraires. Je considère que dans certains dossiers de ces volumes-là, les études préliminaires doivent en tenir compte ainsi que de quelques aléas. Je sais de quoi je parle. Je suis un peu fort surpris que l'on puisse nous imputer une augmentation sur des choses qui doivent être estimées. Il s'agit de mon avis de technicien et non de celui du maire, mais c'est tout de même celui du maire puisque cela engage les fonds de nos citoyens. La bonne nouvelle, c'est qu'il y a quand même quelques baisses sur les travaux réalisés sur l'année en cours. Sommes-nous bien d'accord qu'il s'agit de baisses sur l'année en cours ?

Mais le point qui me chagrine pour l'instant est celui concernant la mise à jour du poste des aléas. Pourquoi êtes-vous passé à 6,8% alors que, lorsque l'on établit un plan de financement, les aléas sont figés à une certaine somme ? Là je trouve que l'augmentation est un peu lourde, à moins que vous ayez le détail initial de l'étude qui a pu être fait en tenant compte du taux des aléas. Parce que normalement les aléas sont toujours aléatoires. Ce sont des choses que l'on ne peut pas vraiment cerner. Mais en rajouter et les augmenter au cours de ce genre de prestation, pour moi c'est non. Quand je gère un dossier de 50 M€, les aléas sont figés, nous ne les augmentons pas. Voilà ce que je veux dire. C'est mon avis de technicien. Ce qui me gêne, c'est le fait de rajouter. Il peut y avoir eu, dans la préparation du dossier, des erreurs ou des oublis, mais on ne peut pas se permettre aujourd'hui de dire que l'on rajoute des lignes ENEDIS sur une parcelle que l'on maîtrise, sur laquelle une étude a été faite. Je ne comprends pas que l'on nous rajoute encore des sommes. Je vais m'arrêter là car, bien qu'étant absent, j'ai quand même bien étudié la délibération, et je trouve qu'il y a trop de plus sur cet exercice.

M. Xavier HUBERT

Je commencerai par une première remarque de forme. Quand vous dites « vous », attention, il s'agit du concessionnaire. C'est la SHEMA qui nous présente à nous tous ce compte rendu et moi je ne suis que le porte-parole. Ce n'est pas pour me dédouaner, mais je veux quand même rappeler le mécanisme des Comptes Rendus Annuels à la Collectivité Locale (CRACL). S'agissant de la ligne à haute tension, bien sûr, elle existait déjà, mais nous avons pensé, d'ailleurs au bénéfice des habitants de Melleville, que l'effacement de cette ligne serait un plus. Cela n'était pas prévu initialement, mais nous pensons qu'il est quand même nécessaire de l'effacer, d'où le petit surcoût. Ensuite, on peut toujours trouver à redire sur les aléas, mais nous savons très bien que nous vivons une période d'incertitude, notamment sur les prix des matières premières. Par conséquent, ces aléas-là sont recalculés au plus juste de ce que vont nous imposer les différents intervenants sur les marchés qui seront passés pour réaliser les travaux. Il s'agit d'une perspective d'évolution ; ce ne sont pas des dépenses tout à fait engagées. Pour ce qui concerne les plus, il y a aussi des prestations qui n'ont pas été bien exécutées, ce qui n'est pas prévisible. Ce n'est pas de chance. Nous sommes en contentieux avec le géomètre qui s'est trompé dans un certain nombre de prestations. Peut-être cela ira-t-il au contentieux, peut-être y aura-t-il un procès, mais pour l'instant nous sommes un peu en bisbille. Pour ce qui concerne l'assistance à maîtrise d'ouvrage hydraulique, il nous est apparu qu'il était nécessaire d'examiner spécifiquement les permis qui seront sollicités sur l'aspect hydraulique du terrain, donc il est vrai que cela fait un petit surcoût. Ce que je veux dire, c'est que, globalement, nous restons dans l'enveloppe quand même. Il y a des plus et des moins, nous essayons de rester dans l'enveloppe. Ce sont de grosses enveloppes. Mais le projet vit. Vous le voyez tous dans vos communes. Ne dites pas que le projet est figé de A à Z, il vit. D'ailleurs, nous essayons de l'améliorer, nous essayons de voir, à mesure que les choses se construisent, comment le faire évoluer, et c'est de la façon la plus complète possible que je vous présente cela. Mais en ce qui concerne les aléas, c'est ce qui est envisagé, ce n'est pas acté. Ce qui est acté, ce sont les dépenses qui figurent dans le CRACL pour l'année 2022, et il n'y avait pas spécialement d'aléas. J'ai essayé de répondre à vos interrogations.

M. Sylvain BOREGGIO

Merci. Y a-t-il d'autres interventions ? Je n'en vois pas, donc je vais mettre au vote.

Qui est contre ce compte rendu qui vous a été présenté ? Gardez bien la main levée. Sept. Qui s'abstient ? Une abstention. Merci. Merci M. Hubert. Nous allons demander au Président de nous rejoindre. [M. Lefrand rentre dans la salle du conseil et reprend la présidence de la séance.]

Le Conseil communautaire,

APPROUVE (moins 7 voix contre et 1 abstention, le Président ayant quitté la salle et n'ayant pris part ni aux débats ni au vote) le Compte Rendu Annuel à la Collectivité Locale (CRACL) présenté par le concessionnaire pour l'exercice 2022 de la concession d'aménagement pour la réalisation de la ZAC Long Buisson 3 ; APPROUVE l'État Financier Prévisionnel des Dépenses et Recettes (EPDR) et le plan de trésorerie, arrêté au 31 décembre 2022, qui s'élèvent en dépenses et en recettes à 23 900 682 € HT, sans augmentation de la participation d'équilibre de la collectivité et AUTORISE le représentant de l'exécutif, à procéder à toute formalité utile pour l'exécution de la présente délibération.

10 - PLUi - Prescription révision allégée n°2

M. Guy LEFRAND

Merci beaucoup. Nous continuons donc avec la délibération n°10 concernant la révision allégée n°2 du PLUi.

M. Xavier HUBERT

Cette révision un peu particulière nous permettrait de saisir une très belle opportunité, pour notre agglomération, d'implantation d'un complexe hôtelier de grande qualité, susceptible d'apporter de l'attractivité à notre territoire. Ce complexe hôtelier se situerait sur la commune de Gauciel. Vous avez peut-être le petit plan. Des constructions sont déjà présentes, mais ce qui nous est demandé est de modifier la zone pour permettre la construction de ce complexe hôtelier et, donc, d'ajuster certains espaces boisés classés (EBC), de modifier la trame végétale, pour pouvoir ainsi réviser de façon allégée notre PLUi et permettre à ce projet de voir le jour. Je rappelle que, dans le cadre d'une révision allégée, à la différence d'une modification, sont réalisées une consultation des personnes publiques associées et une enquête publique.

M. Guy LEFRAND

Merci. Dans le fond, est-ce M. Vermeulin ?

M. Olivier VERMEULIN

Est-il possible d'avoir la garantie qu'aucun grand arbre ne soit abattu dans le cadre de ce projet ?

M. Xavier HUBERT

Je l'espère aussi. Je ne connais pas dans le détail le projet, mais nous pourrions le vérifier. Je ne pense pas que la modification de la trame végétale entraîne la suppression de grands arbres, mais nous pourrions le vérifier.

M. Guy LEFRAND

M. Hamel.

M. Raynald HAMEL

J'ai reçu les personnes qui souhaitent réaliser cet aménagement. Réglementairement, il faudra tout de même voir cela car nous n'en sommes qu'à l'avant-projet, ils n'ont pas encore fait l'acquisition. Il faut que les documents d'urbanisme soient conformes. Mais ils ont la volonté de faire quelque chose de qualité, et notamment de conserver le magnifique cadre boisé pour donner un attrait touristique et végétal au lieu, l'objectif étant de conserver tout cela. Bien que rien ne soit encore écrit, c'est la volonté qu'ils ont exprimée.

M. Guy LEFRAND

Merci. Je ne sais pas qui a demandé la parole derrière. Michel Dulondel.

M. Michel DULONDEL

J'ai l'honneur de vous annoncer que, dans le cadre des abattages d'arbres, un chêne de la forêt du Mesnil-Fuguet, est parti pour la Chapelle, pardon, pour la Cathédrale Notre-Dame.

M. Guy LEFRAND

C'est plus qu'une chapelle.

M. Michel DULONDEL

C'est plus qu'une chapelle, bien sûr ; c'est une cathédrale. Merci.

M. Guy LEFRAND

Donc on abat les arbres au Mesnil-Fuguet maintenant.

M. Michel DULONDEL

Pour la bonne cause.

M. Guy LEFRAND

Pour la bonne cause ! Bien. Merci. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Quatre abstentions. Non, tout le groupe ? D'accord, tout le groupe.

Je vous remercie.

Le Conseil communautaire,

*☞ **PRESCRIT (moins 7 abstentions – M. ROUGER n'a pas pris part au vote) la révision allégée n°2 du PLUi-HD, selon les objectifs définis et conformément aux articles L.153-31 et L.153-34 du code l'urbanisme ; **FIXE** les modalités de concertation suivantes :***

- Affichage de la délibération au siège d'EPN pendant la durée de la procédure et jusqu'à l'arrêt de projet,*
- Information aux différentes étapes de la procédure, sur le site internet EPN,*
- Une adresse mail de contact afin d'adresser des observations : planification@epn-agglo.fr pendant la durée de la procédure et jusqu'à l'arrêt de projet,*

*et **PRÉCISE** que la présente délibération fera l'objet d'un affichage pendant un mois au siège d'Évreux Portes de Normandie ainsi que dans les mairies de l'agglomération et d'une mention dans un journal diffusé dans le département.*

11 - Avis sur le projet de modification du SRADDET

M. Guy LEFRAND

Un mot sur le SRADDET dont nous avons déjà commencé à parler.

M. Xavier HUBERT

Le SRADDET découle d'une loi qui a pour objectif de parvenir à Zéro Artificialisation Nette (ZAN) en 2050, un objectif ambitieux pour limiter l'étalement urbain. Trois décennies sont fléchées pour parvenir à cet objectif, et comme nous l'avons dit tout à l'heure, la première décennie 2021-2030 a commencé un peu sans que nous le sachions, puisque l'on vient de nous fixer des objectifs sur cette période alors que nous sommes en 2023 et que nous avons commencé à utiliser une partie du foncier urbanisable. Pour reprendre quelques chiffres afin que ce soit bien clair, pour la période 2021-2030, il s'agit de diviser plus ou moins par deux la consommation réalisée sur la période 2011-2020. Donc, pour cette première étape, nous avons pris ce que nous avons consommé entre 2011 et 2020, à savoir 332,7 hectares, une surface importante. La Région a fait un travail conséquent pour attribuer un coefficient autour de 50% à chacun des EPCI, et c'est pourquoi notre taux d'effort n'est pas de 50% mais seulement, si l'on peut dire, de 47,6%. De ce fait, nous aboutissons à un potentiel de 174,3 hectares, desquels sont déduits 15% pour les projets d'envergure nationale ou régionale, ce qui nous fait arriver à nos fameux 148,2 hectares qui nous sont réservés pour la période 2021-2030. Voilà le mode de calcul qui s'impose un peu à nous aujourd'hui.

Ce soir, il nous est demandé d'émettre un avis sur le SRADDET. Il est vrai que la Région nous donne un coefficient un peu plus intéressant, ainsi que l'a rappelé le Président. Cela ne fait pas tout, mais nous gagnons tout de même quelques hectares.

Deuxièmement, cela va nous obliger à voir entre nous comment et sur quels critères nous consommons le solde de ces hectares à urbaniser, quels outils juridiques employer, notamment éventuellement le sursis à statuer sur les projets qui viendraient maintenant pour essayer de voir ensemble comment les choses sont réparties. Cela nous oblige peut-être aussi à penser sur un temps un peu plus long, puisque nous savons que la deuxième période de dix ans nous permettra de consommer à nouveau la moitié de la première enveloppe, c'est-à-dire environ 70 hectares. Nous allons donc avoir ces 8 hectares – ou peut-être un peu plus, car je ne sais pas si tous les projets se feront – plus ces 70 hectares sur la période des quinze ans à venir, donc nous avons aussi à raisonner peut-être sur ce temps long. Les objectifs, qui sont de limiter l'étalement urbain, trouver d'autres formes urbaines, peut-être d'autres densités, peut-être repenser la vie dans les communes rurales, dans les bourgs de notre agglomération, sont partagés par la plupart d'entre nous. En outre, EPN n'est pas trop mal loti, si je puis dire, après le travail qu'a fait le Conseil régional de Normandie. Il nous reviendra ensuite de voir comment nous aménagerons notre territoire avec ces contraintes qui s'imposent nationalement. Pour ces raisons, il vous est proposé d'émettre un avis favorable au projet de modification du SRADDET.

M. Guy LEFRAND

Allez-y, M. Perrin.

M. Marc PERRIN

M. le Président, mes chers collègues.

Ce projet est un projet à l'horizon 2050. Notre territoire pourrait être impacté, à cet horizon, par des projets d'intérêt national, d'intérêt même stratégique, et donc je souhaitais savoir si ces projets-là et leur consommation foncière seraient exclus de ces contraintes.

M. Guy LEFRAND

Je suppose que vous parlez de la Base aérienne.

M. Marc PERRIN

Je parle à la fois de la Base aérienne et du projet LNPN, qui est toujours d'actualité puisqu'un faisceau de passage a été validé en 2020, avec des visions à l'horizon 2050.

M. XAVIER HUBERT

Ce sont les 15% pour les projets d'envergure nationale qui sont retirés de notre enveloppe.

M. GUY LEFRAND

Nationale et régionale.

M. XAVIER HUBERT

Nationale et régionale, oui. Environ 26 hectares sont réservés sur ces projets.

M. Guy LEFRAND

Aujourd'hui, les projets d'envergure nationale et régionale sont mutualisés à l'échelle des Régions. Ces projets-là sont en dehors de ce droit d'artificialiser, pour faire simple. Si la Base se développe sur 30 hectares, cela n'impactera pas notre droit à construire. Tout ce qui est national est pris directement dedans. Aujourd'hui nous sommes sur des grandes orientations, mais il n'y a pas de liste complète des projets et cela peut évoluer au fur et à mesure des années.

Si un projet est défini comme étant d'envergure nationale, cela sera pris à 100% dans l'enveloppe nationale, donc en dehors de notre enveloppe. Lorsqu'il s'agira d'un projet non reconnu d'envergure nationale mais reconnu d'envergure régionale, de mémoire, 70% seront pris sur l'enveloppe régionale et seulement 30% sur notre enveloppe. Sur des projets d'une telle envergure, sous réserve que l'État considère que la défense est un sujet d'envergure nationale, ce qu'a priori on pourrait croire, nous ne devrions pas être impactés sur notre droit à artificialiser. Je n'aime pas ce terme.

Mme Collin.

Mme Isabelle COLLIN

La loi Climat et Résilience et son volet ZAN posent comme objectifs de diviser par deux, tous les dix ans, notre rythme de consommation de terres agricoles et naturelles. Pour mettre en place cette volonté de préservation, les Régions ont été sollicitées pour répartir l'effort collectif à l'échelle de nos intercommunalités, d'où la délibération de ce soir. Pour rappel, en juin dernier, le Parlement qui, comme chacun le sait, s'exprime fort en ce moment lorsqu'il n'est pas d'accord, a recueilli 437 voix pour et seulement 4 voix contre. Quant au Sénat, qui sait aussi s'exprimer fortement contre le Gouvernement, il a recueilli 323 voix pour 343 votants en juillet dernier. Pour mettre en place cette première étape, toutes les Régions ont été invitées à calculer leur consommation foncière passée pour la période 2011-2020, qui s'élève environ à 12 000 hectares en région Normandie, hors infrastructures de transport et espaces portuaires. Effectivement, les grands projets nationaux ne sont pas ajoutés aux enveloppes régionales.

Pour établir cette répartition, la Région Normandie a 6 000 hectares à se partager pour ses projets et les projets communaux. La Région Normandie a lancé ce projet par délibération, comme vous l'avez indiqué, en mars 2022, et la présentation de la modification et de la répartition ont été présentées à tous, notamment aux élus régionaux dont vous faites partie, en mai 2023. Il s'agit donc d'un document qui a été vite et qui pose la Région Normandie quasiment parmi les premières à pouvoir approuver ou arrêter le SRADDET. Pour EPN, les besoins inscrits au PLUi étaient effectivement de 314 hectares lors de son approbation, dont 92 ne sont pas de consommation nouvelle. C'est ce que vous indiquiez sur les « dents creuses ». Il restait à peu près 222 hectares pour faire face aux 148 hectares proposés ce soir. Le problème majeur n'est pas tant cet objectif de consommation foncière que le fait qu'aujourd'hui nous avons déjà consommé une centaine d'hectares.

M. le Président, dans les vœux du début d'année à la Fédération française du bâtiment, vous indiquiez que la loi ZAN allait nécessairement provoquer des transformations profondes des pratiques et des compétences, et ajoutiez qu'il fallait que du côté des pouvoirs publics « nous » puissions accompagner ces changements structurels. Il y a bien un « nous » collectif dans votre phrase. Vous qui travaillez depuis dix-huit mois en tant que Vice-président en charge de l'Aménagement du territoire à la Région et en tant que président d'EPN, pouvez-vous nous dire quels sont les outils mis à la disposition de nos territoires pour gérer, organiser, planifier les prochaines consommations foncières ? Merci.

M. Guy LEFRAND

Merci. Je laisserai éventuellement Xavier Hubert compléter. Vous l'avez dit, la loi sur le SRADDET a été votée. Elle n'a même pas eu le temps d'être mise en œuvre qu'elle a déjà été modifiée. On peut s'interroger sur l'intérêt de modifier une loi avant même qu'elle ait été mise en œuvre. Dont acte. Il paraît que c'est pour être efficace. Si on veut. Je l'ai dit, aujourd'hui la loi s'applique, et pour nous, la loi doit s'appliquer. Xavier Hubert l'a rappelé, cette loi a aussi les objectifs nobles et louables de préserver le foncier agricole et le foncier naturel. Donc, nous respecterons cette loi, bien évidemment ; cela paraît logique, mais comme tout le monde ne dit pas la même chose, je me permets de le rappeler. Heureusement, nous avons mené, sous la houlette de Xavier Hubert, ce travail sur le SCOT et le PLUi. Aujourd'hui, les territoires qui n'ont pas de PLUi sont en grande difficulté, notamment ceux qui en sont restés au niveau RNU et cartes communales, parce que les préfets refusent tous les permis de construire. C'est très clair. Cela n'a pas été toujours facile, il a fallu beaucoup de réunions pour que chacune et chacun s'accordent sur le nombre d'hectares à rendre – puisqu'à chaque fois on a toujours envie d'en avoir beaucoup et on se réduit au fur et à mesure –, mais notre assemblée a déjà mené ce travail avec le PLUi-HD. Nous avons beaucoup échangé en Bureau communautaire sur ce sujet, notamment avec Xavier Hubert qui nous a fait plusieurs propositions. Nous avons actuellement un PLUi-HD qui nous donne droit à environ 222 hectares de terres à artificialiser, si nous enlevons les dents creuses, les friches, etc. Restons sur ces 222 hectares. La loi nous donne droit aujourd'hui à 148 hectares. Cela veut dire que d'ici 2030, nous avons droit à 148 hectares, donc en théorie, il faudrait rendre 74 hectares dans le cadre de notre PLUi-HD, sauf que la période 2031-2040 prévoit 50% de 148 hectares, soit 74 hectares. 148 plus 74 égale 222. De temps en temps, les mathématiques sont pratiques.

Ce qui veut dire qu'aujourd'hui – et c'est l'occasion de vous le présenter, mes chers collègues maires, car nous n'avions pas encore cette notion quand nous en avons parlé en conférence des maires –, notre PLUi-HD, en termes de terrains artificialisables nous emmène en 2040. Par conséquent, notre objectif dorénavant serait plutôt d'étaler dans le temps cette artificialisation plutôt que de se demander combien nous rendons d'hectares. Après, cela n'empêche pas, certains peuvent dire qu'ils n'en veulent plus ou qu'ils n'en ont pas besoin sur tel ou tel endroit, comme Saint-Sébastien ou d'autres secteurs dont il a déjà été question.

Vous allez me dire que ce sont des mathématiques, oui, mais ce qui est intéressant, c'est que nous n'allons pas avoir besoin de nous battre pour savoir qui va rendre combien d'hectares. Aujourd'hui nous savons, parce que le travail sur le PLUi-HD a déjà été mené ici par vous, mes chers collègues, que nous avons exactement ces 222 hectares consommables d'ici 2040 dans notre PLUi. Donc, une des propositions que je voudrais vous faire, proposition émise par Xavier Hubert en Bureau communautaire, c'est de mettre en place rapidement un groupe de travail pour travailler sur cette extension de notre PLUi-HD, qui nous permet encore une fois de ne pas consommer davantage, d'utiliser ce qui existe. Et à la limite, le travail a déjà quasiment été fait. Vous savez ce que vous voulez garder dans votre commune, ce que vous voudriez éventuellement rendre, mais aujourd'hui, quasiment à l'hectare près, il n'y a pas à rendre. Alors, on peut le regretter et trouver que l'on artificialise trop. Ce n'est pas le débat ; le débat aujourd'hui est de savoir comment appliquer la loi. La loi fait que nous sommes quasiment à l'hectare près sur les possibilités d'artificialisation à 2040. Donc, le travail que nous pouvons mener, que je vous propose de mener en groupe de travail sous la houlette de Xavier Hubert, porte sur l'échelonnement de ces 222 hectares pour éviter que nous les consommions tout de suite. C'est quelque chose que, de toute façon, nous ne pourrions pas faire, puisqu'une fois que nous aurons consommé les 148 hectares de la période 2021-2030, nous ne pourrions pas faire plus.

Le deuxième sujet est aussi un sujet intéressant. Les choses sont un peu compliquées en ce moment à cause de la crise du logement ; nous ne reviendrons pas sur ses causes, nous n'aurions pas forcément le même avis. Mais aujourd'hui nous vivons une crise du logement qui fait que quasiment plus aucun terrain constructible n'est vendu et que quasiment aucune maison d'habitation ne se construit. J'étais encore cet après-midi avec un notaire qui m'expliquait que les études notariales sont en train de licencier du personnel parce qu'il ne se passe plus rien. C'est comme cela. Il y en a qui peuvent trouver cela bien, car au moins on n'artificialise pas. On peut estimer qu'aujourd'hui, malheureusement, cette crise du logement est majeure et va créer énormément de problèmes. Pour autant, si les constructions reprennent – on peut espérer que les mesures qui sont décidées permettront de relancer la construction – il existe un procédé qui s'appelle le sursis à statuer, qui nous permet – vous permet, mes chers collègues maires, puisque c'est vous qui avez cette compétence – de refuser un permis de construire. Car nous le voyons bien en ce moment, autant c'est compliqué pour les particuliers, autant certains promoteurs foncent et veulent tout acheter. Ils frappent à la porte très régulièrement en ce moment pour essayer de récupérer des terrains constructibles très rapidement. Le sursis à statuer, pour lequel nous sommes en train de finaliser l'étude juridique, sera applicable à partir du moment où le SRADDET aura été définitivement adopté, ce qui nous reporte probablement à avril 2024, au vu des délais, et le temps que la Région le valide et que le Préfet de Région le tamponne. Cela veut dire qu'à partir d'avril 2024, vous, les maires, devriez pouvoir refuser des permis de construire si vous n'en voulez pas, dans le cadre du SRADDET. Nous avons commencé à réfléchir, avec les services et le Bureau Communautaire, pour voir s'il ne serait pas possible d'appliquer le sursis à statuer plus tôt, notamment pour éviter cet effet d'aubaine de certains promoteurs, pour dire les choses clairement. Nous sommes donc en train de regarder pour voir si nous n'aurions pas la possibilité de lancer non pas une révision allégée mais une révision complète du PLUi-HD très rapidement, car le fait de lancer cette procédure de révision devrait vous permettre, mes chers collègues maires, d'utiliser le sursis à statuer si vous ne souhaitez pas construire. Cet outil vous permettrait de vous protéger et de protéger vos communes. Il n'y a pas d'obligation. Si vous souhaitez adopter un permis de construire, vous pourrez l'adopter ; de toute façon, c'est vous qui avez la maîtrise. Mais cela vous donnerait la possibilité de contenir les choses pour éviter que cela parte trop vite trop loin. Je ne sais pas si je suis clair.

Ce que je vous propose donc ce soir, mes chers collègues, puisque vous m'avez tendu la perche, est que Xavier Hubert mène un groupe de travail, comme il l'a déjà fait sur le SCOT et le PLUi-HD, pour regarder ensemble ce que vous pensez de cette proposition que nous vous faisons de garder finalement les mêmes surfaces constructibles mais de les étaler dans le temps et de voir ensuite ce que vous êtes prêts à faire d'ici 2030, ce que vous souhaitez temporiser ; pour travailler sur le sursis à statuer ; pour regarder si nous avons intérêt à lancer cette révision complète du PLUi, ce qui, encore une fois, vous donnerait des outils juridiques pour vous protéger et éviter que cela n'aille plus loin. Ai-je oublié des choses, M. Hubert ?

M. Xavier HUBERT

Non, très bien. Simplement, nous aurons aussi un travail à faire sur l'écriture des OAP. Nous étions peut-être allés un peu vite sur le sujet. Il nous faudra vraiment repenser les questions de densité, de formes urbaines, nous demander ce qu'il peut y avoir après le lotissement. C'est un peu cela la façon de penser les choses. Nous pourrions donc, à cette occasion, reparler de ces questions, qui avaient peut-être été vues un peu rapidement en 2019.

M. GUY LEFRAND

Et qui prennent tout leur intérêt maintenant.

Mme Collin.

Mme Isabelle COLLIN

Il avait aussi été émis l'idée de voir, avec la Chambre d'Agriculture, s'il était possible que les anciens corps de ferme qui aujourd'hui sont à l'abandon et partent en ruines puissent être à destination de l'habitat dans le PLU. Il me semble que, pour le patrimoine et pour la vie de nos communes, le sujet est intéressant. Le territoire pourrait expérimenter en lien avec la Chambre.

M. Xavier HUBERT

La Chambre d'Agriculture souhaite que les corps de ferme restent classés en zone agricole (A), ce qui interdit ou limite vraiment un autre usage ou des extensions. Donc, si les corps de ferme pouvaient être au moins en AH, il pourrait y avoir une possibilité de ne pas les laisser à l'abandon en l'absence de repreneur.

M. Guy LEFRAND

Je rappelle simplement que la loi ZAN ne concerne pas l'agriculture. Vous pouvez faire une ferme et une étable avec mille vaches dedans, cela n'est pas considéré comme de l'artificialisation. Comprenez qui pourra.

M. Hamel.

M. Reynald HAMEL

Pour rappel, concernant les corps de ferme, je me souviens d'avoir abordé le sujet avec quelques collègues, et nous avons déjà quelque chose dans nos documents d'urbanisme qui nous protège. Ce n'est pas du logement, mais des possibilités d'aménagement sont déjà inscrites. Car évidemment, dans nos communes, quand les exploitants partent en retraite, les terres sont reprises par des agriculteurs mais pas les corps de ferme. Alors, effectivement, il s'agit d'une réserve foncière, et charge à nous de voir ce que nous voulons en faire. Je pense que la loi ZAN représente une opportunité de ce point de vue.

M. Guy LEFRAND

Merci. J'espère avoir répondu à votre question relative à ce qui était prévu. Vous voyez, nous essayons en permanence, pour ce sujet qui nous occupe beaucoup en ce moment, de trouver des solutions qui permettent de garder notre consensus, parce que cette loi est idéale pour faire exploser l'esprit communautaire. Heureusement, comme nous avons déjà mené ce travail de PLUi, cela nous permet d'avancer plus sereinement que ceux qui ne l'avaient pas fait jusqu'à présent. Je vous propose donc, mes chers collègues, d'approuver le projet de modification du SRADDET tel qu'il est proposé. Ce qui vous est demandé est un avis consultatif, bien sûr, la Région ayant le dernier mot. Parce que ce travail a été mené de manière efficiente, qu'il a pris en compte de nombreux paramètres et qu'il protège plutôt notre agglomération, je vous propose de l'adopter. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Deux abstentions. Je vous remercie.

Le Conseil communautaire,

*☞ **ÉMET (moins 2 abstentions) un avis favorable quant au projet de modification du SRADDET, tel qu'arrêté lors de l'assemblée plénière du Conseil régional du 2 mai 2023.***

12 - Contrat d'Objectif Territorial ADEME 2020-2026 - Approbation Programme Actions Référentiels Climat Air Énergie et Économie Circulaire

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant, toujours M. Hubert.

M. Xavier HUBERT

Merci M. le Président.

Il s'agit du Contrat d'Objectif Territorial vu avec l'ADEME pour la période 2022-2027. Pour mémoire, nous avons délibéré en septembre 2021 pour nous engager dans ce Contrat d'Objectif Territorial, qui a deux volets, deux thématiques :

- Climat/air/Énergie
- Économie circulaire.

Ce contrat pourrait nous faire bénéficier d'une aide financière d'un maximum de 350 000 € et contribue à nous aider à atteindre les objectifs de notre Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET)

adopté en 2021. Cette délibération vise à approuver la stratégie et le plan d'actions de ce contrat. Ce qui est intéressant finalement avec ce contrat avec l'ADEME, c'est que toutes les politiques que nous menons dans les deux domaines que je viens de rappeler sont passées en quelque sorte à la moulinette des critères de l'ADEME. C'est assez exigeant, et finalement, avec ces critères de l'ADEME, nous marquons des points, en quelque sorte, pour essayer d'avoir une ambition un peu plus affirmée pour ces politiques en matière d'air, d'énergie et d'économie circulaire.

La stratégie et les actions sont déclinées en cinq axes, que je ne vous détaillerai pas, si vous le voulez bien, et dont je donnerai simplement les titres :

- Axe 1 : Sensibilisation/Communication
- Axe 2 : Vulnérabilité/Adaptation du territoire
- Axe 3 : Consommation énergétique/Sobriété (beaucoup d'actions du PCAET concernent ce point-là)
- Axe 4 : Résilience
- Axe 5 : Système collectif d'interactions

Le détail vous est donné dans la délibération ; vous pouvez voir les actions concrètes qui sont proposées autour de ces cinq axes, dont nous reparlerons pour vérifier la pertinence de nos actions et le budget que nous y consacrons.

M. Guy LEFRAND

Merci. Mme Bertin.

Mme Sophie BERTIN

Nous avons beaucoup échangé autour de ce sujet en commission n°1. Ce COT est très bien, mais nous nous rendons compte que nous avons quand même du mal à l'appliquer en fait. Le sujet est intéressant, nous en parlons beaucoup, notamment avec les éco-élus, mais passer à l'action et relier les actions que nous menons en matière de développement durable n'est pas si facile. Donc, effectivement, ces documents sont très intéressants, mais encore faut-il les prendre en main et en faire quelque chose.

M. Guy LEFRAND

C'est clair.

M. Vermeulin

M. Olivier Vermeulin

Il est vrai que, lors de la présentation du contrat en commission, le représentant de l'ADEME a pointé que seuls 20% des objectifs de l'Agglomération avaient été réalisés. Il avait été également pointé qu'il serait très intéressant de travailler sur les différents projets de façon systémique, c'est-à-dire de prendre les différents points ensemble. Ce qui est reproché au niveau du contrat, c'est que ce n'est pas le cas ; nous sommes plus sur des projets au coup par coup et non pas sur une vision globale au niveau de ce contrat. Des éco-élus travaillent, semble-t-il, dans le cadre de cette commission et ont travaillé sur le PCAET, mais quel est le poids de ceux-ci par rapport à la politique globale au niveau du développement de l'Agglomération ?

M. Guy LEFRAND

Merci. M. Hubert.

M. Xavier HUBERT

Par rapport à ce que vous venez de dire, je ne suis pas tellement d'accord ; je trouve que la stratégie des actions est très large, embrasse toutes les directions. Je pense qu'au contraire, nous aurions intérêt maintenant, pour progresser, à décliner des actions concrètes, choisies, année après année, pour les trois ans qui nous restent, et à mener une politique concrète avec un budget, des résultats pour l'évaluer. Ce qui vous est proposé aujourd'hui est vaste et couvre le champ global Climat Air Énergie et Économie circulaire, et à nous ensuite, très rapidement, de sélectionner les actions pour parvenir à mettre en place des politiques concrètes.

M. Guy LEFRAND

N'est-ce pas un peu le rôle des éco-élus ou du groupe ?

M. Xavier HUBERT

Oui, c'est cela. Je proposerais bien que nous faisons un focus sur tel point, que nous le mettions en œuvre, que nous y réfléchissions pour que cela soit concret.

M. Guy LEFRAND

Finalement, vous êtes plutôt en phase. Plutôt qu'une grande vision systémique, des choses au contraire plutôt très pragmatiques. Vous êtes en phase avec ce que proposait Sophie Bertin. Il n'y a plus qu'à le mettre en œuvre.

M. Nogarède.

M. Alain NOGARÈDE

S'agissant d'actions concrètes, en ce qui concerne la Ville d'Évreux et, donc, EPN, en matière de lutte contre les gaz à effet de serre, il suffit de traverser la ville pour voir que nous faisons quelque

chose. En effet, dans très peu de temps, le chauffage urbain fonctionnera avec au moins 75% d'énergie renouvelable. Nous avons calculé que, sur les seuls bâtiments de la Ville d'Évreux et sur la piscine, etc., nous économisons l'équivalent en CO2 émis par 400 véhicules annuellement. Tout cela pour dire que le concret existe, mais lorsque l'on fait du concret de la sorte, qui nécessite de faire des trous dans toutes les routes d'Évreux, je vous garantis qu'il faut bien expliquer aux habitants que nous faisons cela pour limiter les gaz à effet de serre, pour la population et pour l'intérêt général.

M. Guy LEFRAND

Merci. Je vais donc mettre aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité. Je vous remercie.

Le Conseil communautaire,

☞ **APPROUVE** la stratégie et le plan d'actions COT « Territoire Engagé pour la Transition Ecologique Climat Air Energie et Economie Circulaire » sur la période 2022-2026.

13 - Qualité de l'air - Pollens - Convention tripartite EPN-ATMO Normandie-Lify Air

M. Guy LEFRAND

Le dossier suivant est pour le coup très pragmatique puisqu'il concerne la mise en place de dispositifs d'enregistrement des émissions de pollens.

M. Xavier HUBERT

C'est cela. 25% de la population sont concernés par les allergies. Pour essayer de prévenir ces personnes d'une allergie possible, il existe désormais des capteurs qui permettent d'avertir en amont, en quelque sorte, des allergies qui peuvent survenir à cause principalement de plantes.

Cinq capteurs pourraient être installés dans l'agglomération. Il existera une application que les personnes sensibles aux pollens pourront installer sur leur smartphone, tablette ou ordinateur, et qui, par conséquent, les préviendra un peu en temps direct de l'allergie à venir, de manière à ce que ces personnes se protègent ou prennent un traitement préventif. Actuellement, ces personnes ont l'information alors que les pollens sont déjà actifs, si je puis dire. Nous nous lions avec une société, Lify-Air, qui nous fournira cinq capteurs, dont deux seront situés à Évreux, un à Saint-André-de-l'Eure, un à Saint-Sébastien-de-Morsent et un à Marcilly-sur-Eure. Par conséquent, nous pourrons ensuite proposer à ceux qui sont sujets à ces allergies de télécharger l'application.

M. Guy LEFRAND

C'est pragmatique.

M. Xavier HUBERT

Une action concrète.

M. Guy LEFRAND

Je suppose qu'il n'y a ni opposition ni abstention là-dessus.

Je vous remercie.

Le Conseil communautaire,

☞ **APPROUVE** les termes de la convention tripartite EPN/ATMO Normandie/LIFY AIR et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention et les éventuels avenants à intervenir.

14 - Plan de Transport Urbain et Interurbain – Modifications

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant, M. Douard.

M. Daniel DOUARD

Merci M. le Président. Bonsoir, mesdames et messieurs.

Je vais vous faire un petit rappel portant sur l'exercice de la compétence Mobilité par EPN sur son territoire, et notamment sur le nombre de points d'arrêt et la sécurité de ces points d'arrêt pour les transports. 716 points d'arrêt sont situés sur le ressort d'EPN, dont 349 sur le réseau TransUrbain et 367 sur le réseau interurbain. À cela s'ajoutent une cinquantaine de points d'arrêt situés en dehors du ressort de notre Agglomération mais dont nous a été donnée la délégation de compétence par la Région. L'ensemble de notre réseau est maillé par 10 lignes régulières urbaines, 10 lignes régulières interurbaines, 77 lignes de transports scolaires (ou SATPS).

Pour répondre aux nouveaux besoins des administrés en matière de transport public urbain ou interurbain et pour répondre aux exigences sécuritaires qu'impose le transport routier de voyageurs, il apparaît nécessaire d'ajuster, d'améliorer et de développer le maillage de points d'arrêt et le réseau de transport dont bénéficie l'Agglomération.

Par délibération de juin 2023, le Conseil communautaire a acté la suppression de l'arrêt de transport en commun « Les Pins » situé sur la RD833 à La Couture Boussey. Deux arrêts de report avaient été prévus pour garantir la prise en charge des élèves.

Cependant, les riverains ont réclamé l'officialisation d'un arrêt non référencé s'appuyant sur un aménagement existant en entrée de ville, sur la RD833 – et ces riverains avaient tout à fait raison. Cet aménagement présente de meilleures conditions de sécurité et permet de pallier la suppression de l'arrêt « Les Pins » : l'aménagement est déjà pourvu d'une encoche et d'un abribus, ce qui en fait un emplacement de choix. L'itinéraire des autocars a été repensé – car c'était surtout cela le gros problème – afin de toujours desservir ce nouvel arrêt dans le même sens, le plus sécurisé. L'emplacement pressenti n'occasionne également aucune traversée piétonne de la RD833, la route entre La Couture et Saint-André, n'oblige aucun piéton à marcher sur le bord de cette route, en l'absence de trottoirs, et permet aux autocars de stationner hors des voies de circulation. La Commune de La Couture Boussey a également annoncé le déplacement du panneau d'entrée de ville afin de faire passer la limite de vitesse maximale à 50 km/h au niveau de l'arrêt d'autocar (conformément aux préconisations détaillées par la Sécurité des arrêts de transports – Guide Technique). Tous ces éléments participent à de meilleures conditions de prise en charge et de dépose des enfants.

Considérant l'ensemble des éléments exposés, il vous est proposé de créer un nouveau point d'arrêt, nommé « Les Bruyères » à l'entrée de La Couture Boussey sur la RD833. Le coût relatif à la création de ce nouvel arrêt est estimé à 300 € HT en investissement (coût de la signalisation) et à 1 200 € HT en fonctionnement (coût du transport). Ces coûts sont intégralement pris en charge par l'Agglomération. C'est cela que nous vous demandons d'approuver.

M. Guy LEFRAND

Merci. Mme Lagouge.

Mme Nathalie LAGOUGE

Bonsoir à toutes et à tous.

Je profite de cette délibération concernant les transports pour vous parler des lignes T1C, T1D et T1E de TransUrbain. En effet, ces lignes ont été supprimées à la rentrée. Elles transportaient auparavant les élèves de La Madeleine vers les collèges Jean Jaurès, Navarre et Paul Bert. Ces lignes avaient été créées suite à la fermeture du collège Pablo Neruda pour transporter, au départ gratuitement, les collégiens vers leur établissement. Il s'agissait de lignes dédiées à eux. La veille de la rentrée, les familles ont découvert la fermeture de ces lignes. En guise d'information, les élèves ont reçu dans leur collège un petit papier expliquant les nouveaux trajets ; les parents n'étaient même pas informés. Les collégiens doivent dorénavant prendre les lignes ouvertes à toute la population, avec le risque que les bus soient complets. Ils doivent, pour ceux de Navarre, effectuer un changement de bus au pôle d'échange. Ceux qui se rendent au collège Jaurès depuis le quartier Saint-André, derrière la Fromenterie, doivent revenir en arrière jusqu'à l'arrêt Molière pour ensuite marcher jusqu'à Politzer pour prendre un deuxième bus qui les emmène à Jaurès. Le trajet est au minimum de 25 minutes.

Quelles conditions pour ces collégiens, et notamment pour les plus jeunes qui ne sont qu'en sixième ? Pensez-vous que les parents se satisfont de laisser leurs enfants se débrouiller pour monter dans le bon bus et marcher dans les rues pour rejoindre leur correspondance ? Ne revenons pas sur la fermeture de Pablo Neruda ce soir, mais avouez que c'est à nouveau une véritable punition pour les élèves de ce quartier délaissé encore une fois par les services publics. On fragilise encore les plus fragiles. Les promesses d'il y a cinq ans ne sont pas tenues. J'en entends encore certains qui certifiaient que les transports seraient dédiés et gratuits. Ils ne sont plus dédiés, ils ne sont plus gratuits. En avril 2021, dans cette même instance, lors du transfert de la compétence « transport scolaire », vous déclariez, M. le Président : « *J'ai demandé qu'en priorité vous puissiez lister les endroits facilement déplaçables pour améliorer le ramassage des enfants en assurant leur sécurité. On ne va pas tout régler d'ici septembre, mais nous devons faire le maximum pour simplifier et rassurer la vie de nos enfants.* » Où sont passées ces belles promesses ? Pensez-vous que ces trajets soient sécurisés pour nos collégiens ? Quelles réponses pouvez-vous nous apporter ce soir ?

M. Guy LEFRAND

Merci. M. Ettazaoui.

M. Driss ETTAZAOUI

Merci M. le Président. Bonsoir Mme Lagouge, bonsoir chers collègues.

Diane Leseigneur n'étant pas là, je vais vous apporter quelques éléments de réponse concernant l'aide exceptionnelle et ponctuelle sur laquelle le Département s'était engagé pour financer, à la suite de la fermeture du collège Pablo Neruda, le déplacement des élèves des écoles élémentaires vers les collèges. Je ne peux pas vous laisser dire ou laisser entendre que les parents n'ont pas été informés, puisque dès le départ et dès le début, le contrat était transparent : l'aide était exceptionnelle et elle était ponctuelle, dans le temps et dans l'espace aussi, les trajets ayant été dessinés à l'époque. Les parents ont tous été informés à la suite de la fermeture de Pablo Neruda et dès lors que les navettes exceptionnelles avaient mises en place.

Donc, dire aujourd'hui que les parents n'ont pas été informés n'est pas tout à fait exact, Mme Lagouge. J'ai suivi le dossier personnellement. Je ne suis pas en charge des transports, mais je suis en charge de la politique de la ville, comme vous le savez, et donc j'étais tout aussi attentif que vous l'êtes au fait que nous puissions – vous imaginez bien que cela ne va pas être *ad vitam aeternam* – mais que nous puissions sur un temps déterminé faire un effort exceptionnel de manière à les acheminer vers leur collège.

M. Guy LEFRAND

Dans l'ordre, Mme Lagouge. Pardon, M. Veyri.

M. Timour VEYRI

Rassurez-vous, ce sera très rapide. Je n'avais pas prévu d'intervenir, mais l'intervention de M. Ettazaoui m'a un peu mis en colère. Vous dites : « Vous imaginez bien que ce ne serait pas *ad vitam aeternam* ». Je suis désolé, M. Ettazaoui, mais il aurait été tout à fait acceptable, tout à fait compréhensible, tout à fait normal qu'un quartier privé d'un outil de service public aussi essentiel puisse bénéficier *ad vitam aeternam* de ce que l'on lui a aussi retiré : l'éducation, la solidarité, une certaine forme de vision de ce qu'est l'avenir. Je suis désolé, je pense que là-dessus il y a une erreur politique, que vous continuez d'ailleurs à payer encore aujourd'hui. J'en veux pour preuve que désormais vous êtes systématiquement minoritaires dans ce quartier à chaque élection. Le deuxième point concerne la question de l'aide exceptionnelle. Je suis désolé, mais je ne suis pas non plus d'accord avec cette perception des choses. Comment pouvez-vous donner le sentiment, à travers ce mot, qu'il y a un caractère généreux dans ce dispositif qui finalement a été assez court puisqu'on le retire maintenant aux habitants ? Effectivement, nous avons deux conceptions différentes des choses. En attendant, nous sommes là pour dire ce que nous avons sur le cœur, et nous pensons effectivement qu'une erreur a été commise contre le quartier de La Madeleine, erreur que nous aurions aimé voir corrigée. Or, nous comprenons à votre discours que vous n'avez pas l'intention de le faire.

M. Guy LEFRAND

M. Norblin.

M. Raphaël NORBLIN

Merci M. le Président.

Je suis désolé, mais je rappellerai quand même que cette aide exceptionnelle a été prorogée d'un an par le Département. Ensuite, il y a deux points. D'une part, vous stigmatisez les habitants de La Madeleine, car vous voudriez en fait que, pour eux spécifiquement, nous fassions quelque chose de spécifique. Et les habitants des autres quartiers dans ces cas-là ? Pourquoi pas pour eux ?

Ensuite, vous nous dites qu'ils vont mettre 25 minutes pour se déplacer. Je suis étonné que vous ne leviez pas de boucliers pour parler des habitants des zones rurales, dont certains ont trois quarts d'heure de transport le matin voire plus et qui n'ont pas d'autre choix que celui-là. Je suis désolé, mais nous avons un vrai problème d'équité sur notre territoire. Il nous appartient à un moment de le résoudre, de le lisser, pour que toutes et tous puissent avoir accès aux mêmes services.

M. Guy LEFRAND

M. Veyri.

M. Timour VEYRI

Mon intervention sera extrêmement courte. D'abord, pour revenir sur les conceptions même de ce que prévoient les textes, nous avons des quartiers prioritaires parce que, justement, ils accumulent toutes les difficultés. Il est donc tout à fait normal que, dans ces quartiers prioritaires, il y ait des dispositifs particuliers. C'est le principe même qui sous-tend la notion de quartier prioritaire et de zonage. Il n'y a rien de surprenant à cela, et j'espère que sur ce point-là M. Ettazaoui est en désaccord avec vous, sans quoi cela serait quand même très compliqué. Deuxièmement, je suis tout à fait d'accord avec vous sur les difficultés rencontrées par les habitants des zones rurales. Comme vous le savez, j'ai des responsabilités dans un parti précis.

M. Guy LEFRAND

La Nupes.

M. Timour VEYRI

Or, il se trouve que nous avons un député dans le département qui se bat tous les jours à l'Assemblée nationale pour permettre justement aux habitants des zones rurales d'avoir plus de droits et accès à plus de services. C'est également le cas à la Région, où nous sommes intervenus sur le sujet, ainsi qu'au Département. Si vous vous y intéressez, je serais absolument ravi de vous envoyer de la documentation. Nous sommes le seul parti à intervenir sur tous ces sujets et à tous les niveaux de responsabilité. Donc, je serais très heureux de vous envoyer un peu de documentation.

M. Guy LEFRAND

Nous sommes clairement tous très sensibles à ce que dit la Nupes.

M. Vermeulin.

M. Olivier VERMEULIN

Je vous remercie d'évoquer les problèmes d'équité par rapport aux transports. Il est vrai qu'il y a ces quatre lignes qui ont été supprimées, mais bien d'autres problèmes existent. En tant qu'habitant du quartier de Navarre, je sais que des problèmes ont été soulevés depuis plus d'un an maintenant, notamment en lien avec les changements d'horaires des transports scolaires au niveau de ce collège. Le soir, des élèves attendent plus d'une demi-heure pour avoir leur car ; le mercredi, ils attendent une heure et quart pour pouvoir rentrer chez eux. Au cours d'une réunion avec les parents d'élèves, il a été dit qu'un abri serait fait au niveau de ce collège, mais cela fait plus d'un an et rien n'a encore été fait. Il devait y avoir des remontées sur les lignes qui ne concernent pas que l'Agglomération, puisque ces lignes vont jusqu'à la communauté de communes de Conches (La Bonneville et Aulnay). Oui, il y a clairement des problèmes d'équité en matière de transport. Je pense que le sujet que nous allons aborder ensuite l'évoque également. Il y a des problèmes d'équité en matière de transport. De ce point de vue, le monde de la ruralité se retrouve avec les mêmes difficultés que les quartiers QPV. Ces difficultés sont comparables.

M. Guy LEFRAND

Pas tout à fait quand même.

M. Norblin.

M. Raphaël NORBLIN

Je voudrais apporter une précision. Je pense que vous n'étiez pas parmi les élus autour de cette table en 2021. Rappelez-vous, en 2021, quand notre Agglomération a repris la compétence sur une très, très grande partie du transport scolaire, nous vous avons clairement dit que tous les transports scolaires inter-EPCI sont de la compétence de la Région. Or, je crois savoir, mais je peux me tromper, que le problème de Navarre est sans doute plus un problème régional qu'un problème relevant d'EPN. Je vous invite donc à vous tourner vers les services Mobilités de la Région afin de résoudre ce problème-là. Sachez quand même que nous y travaillons. Mais si la solution avait été aussi simple que cela, il y a bien longtemps que nous aurions aidé nos collègues de la Région.

M. Guy LEFRAND

Si je peux me permettre un mot sur le sujet. Je vous entends les uns et les autres, le Département a fait le choix effectivement de faire durer plus longtemps qu'il n'était prévu cet accompagnement. Je pense que les enfants de La Madeleine ne sont pas plus bêtes que les autres ; ils sont capables de prendre les transports en commun de TransUrbain. Pour autant, plusieurs sujets se posent. Le premier sujet concerne TransUrbain, où des changements sont en cours. Je me suis rendu pendant plusieurs heures avec les services au collège de Navarre et nous avons évoqué ces sujets. Il y a d'abord un sujet relatif aux horaires, puisqu'à quelques minutes près, des élèves n'hésitent pas à quitter leur cours, alors que leur professeur n'a pas fini, parce qu'ils ne veulent pas attendre un quart d'heure. C'est comme cela aujourd'hui, on est dans l'immédiateté et on préfère quitter le cours en cours de route plutôt que de prendre le bus prévu. Pour autant, il y a des aménagements à faire. Parfois, il suffirait de quelques minutes. Nous sommes donc en train de lister toutes les modifications d'horaires qui seraient nécessaires, notamment en fin de journée, vers 17h05-17h15. Les services et moi-même avons demandé à TransUrbain de regarder cela, parce que parfois, à cinq minutes près, on pourrait simplifier les choses. Quand nous pouvons le faire, il faut que nous le fassions.

Le deuxième sujet concerne le changement de bus au pôle d'échanges. Nous avons vu là aussi que c'est parfois compliqué pour certains élèves et que c'est parfois aussi l'occasion de perdre un peu de temps. J'ai donc demandé, pour protéger les élèves, que soient mis des médiateurs au pôle d'échanges pendant quelques semaines pour les accompagner, les aider à bien se caler sur les changements de bus, parce que je peux comprendre qu'en sixième ou en cinquième, un petit de 11 ou 12 ans puisse avoir du mal à s'y retrouver au départ, et je l'entends. Donc, vous voyez, des améliorations sont en cours à TransUrbain, changements que j'ai demandés et qui devraient être rapidement réalisés. Nous avons aussi de temps en temps – et il faut aussi l'entendre – des difficultés avec les élèves eux-mêmes qui, alors qu'ils ont un arrêt prévu juste devant le collège, s'arrêtent systématiquement et sortent du bus contre l'avis du chauffeur qui les alerte un arrêt avant pour pouvoir discuter avec les copains pendant cinq minutes. Mais nous nous retrouvons alors en difficulté du fait que l'arrêt prévu devant le collège n'est pas utilisé par les collégiens. Ces situations existent aussi. Il nous revient ainsi qu'au collège de les régler. Nous en avons discuté avec les responsables afin d'essayer d'éviter ces comportements à risque des collégiens eux-mêmes. Tout n'est pas uniquement de la responsabilité de l'Agglomération. Sur le sujet de la Région qu'a abordé Raphaël Norblin, là aussi on voit bien que des améliorations sont à apporter ; j'ai donc proposé aux parents d'élèves et aux responsables du collège de Navarre de les accompagner directement au service Mobilités de la Région, avec nos services de l'Agglomération, pour qu'ils puissent exprimer leurs doléances et voir dans quelle mesure les choses peuvent être améliorées.

Donc, oui, il y a quelques difficultés, comme il y en a ailleurs. Le cas de Navarre est un peu plus complexe du fait de ce changement et de la longueur du trajet pour les collégiens issus de La Madeleine. Mais j'espère que vous l'avez compris, à travers ce que je viens de vous dire, nous y travaillons. Parfois, des améliorations simples peuvent être apportées. Ce ne sera pas toujours le cas, il n'y aura pas toujours des transports directs, mais pour autant, nous pouvons encore faire mieux, et c'est le travail que nous menons avec les élus en charge de la Mobilité et leurs services, que je remercie. Nous essayons en ce moment d'améliorer les quelques dysfonctionnements qui existent, car il y en a encore. Je vous propose de revenir à La Couture Boussey, charmant village, et de voter le nouvel arrêt « Les Bruyères ».

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire,

☞ DÉCIDE la création de l'arrêt « Bruyères » à La Couture Boussey.

15 - Transport à la Demande (TAD) – Nouvelle organisation à l'échelle du territoire

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant, M. Norblin.

M. Raphaël NORBLIN

Mes chers collègues, nous avons l'occasion aujourd'hui de rendre notre territoire équitable en matière de mobilités en zones rurales. Notre groupe de travail a travaillé pendant plusieurs séances. Nous nous sommes adjoint les services d'un cabinet d'études extérieur, puis nous avons rencontré le comité des partenaires qui tous nous ont fait des remarques, tous nous ont apporté des solutions, que je vous propose ce soir. Vous savez sans doute que la Loi Orientations des mobilités (LOM) qui a été promulguée en décembre 2019 ne nous oblige pas mais nous incite à travailler sur les mobilités pour les personnes qui y ont le moins accès. Autrement dit, si j'étends un peu le propos, je dirais «mobilité en zone rurale ». Cela est tout de même d'une grande importance, car cela veut dire qu'il faut que nous pensions à nos personnes âgées qui ont du mal à se déplacer, à nos jeunes qui n'ont pas de mobilité du tout pour certains. Nous devons essayer de leur apporter un service qui soit intéressant. Aujourd'hui, le Taxibus et le SAMIBUS font tous les deux parties du transport à la demande. Comme vous le savez, lorsque l'ex GEA est devenu EPN, le SAMIBUS a été étendu à tout le territoire d'EPN. Il a à nouveau été étendu à tout le territoire lorsqu'en 2018 EPN est devenu ce qu'il est aujourd'hui. Pour autant, cela n'a pas été le cas pour le Taxibus. Le périmètre d'action actuel du Taxibus est l'ex GEA, même si je n'aime pas tellement dire cela maintenant car on nous demande quand même de l'oublier, et cela a son importance. Je ne vous parlerai pas des prix ; vous les avez, vous les connaissez tous. Concernant le mode de fonctionnement, le Taxibus fonctionne de point d'arrêt à point d'arrêt ou de point d'arrêt à point de dépose. Cela a un peu son importance quand même. Le service fonctionne tous les jours du lundi au samedi de 7h à 19h. C'est ce que nous vous proposons de changer. Nous vous proposons de le changer parce que, que l'on habite au nord de notre agglomération ou à Acon, que l'on habite à l'est de notre agglomération ou à l'ouest de notre agglomération, nous allons avoir la possibilité d'utiliser le même service avec des points de destination un tout petit peu différents selon que l'on habite dans le sud ou le nord de notre agglomération, mais avec les mêmes horaires aux points de dépose. Quand je vous dis cela, je vous dis tout et je ne vous dis rien. Quand je parle des mêmes horaires aux points de dépose, cela veut dire que si vous habitez dans le nord de notre agglomération, nous pourrions vous déposer à l'hôpital de Cambolle, à Caer-Normanville, à la gare d'Évreux, à la mairie d'Évreux, et nous nous engageons à vous déposer à 8h, à 9h30 ou à 14h. Nous nous engageons aussi à vous reprendre à midi, à 16h30 et à 18h30, et ce, que vous soyez au nord ou au sud de l'agglomération, à la différence près que si vous habitez dans le sud de l'agglomération, on vous déposera à Saint-André-de-l'Eure, où vous pourrez prendre la ligne régulière pour vous rendre à Évreux, ou à La Madeleine-Nonancourt, où vous pourrez avoir accès au pôle santé et d'où l'on vous déposera à Dreux. Vous allez me dire que nous sortons de l'agglomération. D'accord, je ne devrais pas vous le dire, mais le pôle de vie de nos habitants du sud de l'agglomération est en dessous de notre agglomération. Nous devons donc y penser, c'est quand même quelque chose d'indispensable. Je ne vous parlerai pas des dépôts aux points de dépose, dont les horaires sont les mêmes. En revanche, je vais vous parler de fonctionnement. TransUrbain s'occupera de prendre les rendez-vous. Nous nous permettrons de modifier les horaires où vous serez pris aux points d'arrêt, puisque nous avons la volonté de développer le groupage plus qu'il ne l'est aujourd'hui. Autrement dit, si nous nous engageons un mardi à vous prendre dans deux semaines à 7h30 chez vous, la veille au soir de votre jour de départ, nous nous permettrons de vous rappeler à 17h pour vous dire que nous vous prendrons plutôt à 7h qu'à 7h30 pour faire du groupage. C'est dans ce but-là que nous vous prendrons plus tôt que prévu. Un petit point différera par rapport au Taxibus.

À l'heure actuelle, le Taxibus vous prend d'un point d'arrêt dans vos communes rurales et vous dépose à un point de dépose. Désormais, les personnes de plus de 65 ans et les personnes en difficulté de mobilité temporaire – je caricature : deux jambes cassées est une difficulté de mobilité temporaire – seront prises à leur porte et déposées à leur point de dépose. Nous allons expérimenter le sujet sur un an. Il y aura un suivi mensuel et, pour nous, un suivi trimestriel, et dans un an nous ferons un point pour voir comment cela a évolué, si le service fonctionne, s'il est nécessaire de le modifier. C'est quand même quelque chose de très important. Et puis, nous savons aussi qu'actuellement quelques personnes utilisent tous les jours le Taxibus pour se rendre sur leur lieu de travail. Nous travaillons déjà, et nous allons continuer à travailler dès sa mise en place, à trouver des solutions alternatives, puisque le coût du Taxibus va être de 4 € jusqu'au huitième voyage dans le mois et qu'au-delà du huitième voyage, il passera à 25 €. Il est évident que cela ne pourra plus être un service régulier, quotidien. Autrement dit, nous travaillons encore aujourd'hui à trouver des solutions alternatives pour les 18 personnes concernées, car elles ne sont que 18 dans notre agglomération. Notre projection sur l'ensemble de l'agglomération table sur 9 500 voyageurs par an, pour 38 000 € de recettes et, nous passerions du coût actuel de 137 000 € à un coût de 200 000 €. Il s'agit d'une projection, cela pourrait être un peu plus ou un peu moins. C'est notre projection à ce jour en fonction de ce que nos administrés ont répondu en 2018 dans le cadre d'une enquête Ménages et en 2020 dans le cadre d'une enquête Jeunes en 2020.

Je vous remercie de votre attention.

M. Guy LEFRAND

Merci. M. Vermeulin.

M. Olivier VERMEULIN

Dix-huit personnes qui avaient l'habitude de prendre ce transport en commun tous les jours vont se retrouver au bout du neuvième voyage à avoir un service à 25 €. De quel type de personnes s'agit-il ? S'agit-il de personnes qui ont déjà un permis de conduire ? S'agit-il de personnes ayant un moyen de locomotion autre ? De ce fait, je voulais savoir s'il n'était pas possible, le temps de trouver une solution sur un autre type de transport pour ces personnes, de maintenir les coûts tels qu'ils étaient auparavant. Nous allons nous retrouver avec dix-huit personnes qui demain ne vont peut-être plus pouvoir aller à leur travail.

M. Guy LEFRAND

M. Dulondel.

M. Michel DULONDEL

Avec ma collègue du Boulay-Morin, Mme Boscher, nous nous posons une question : n'y aura-t-il donc plus que trois voyages, 8h, 9h30 et 14h ?

M. Raphaël NORBLIN

Je confirme.

M. Michel DULONDEL

Merci.

M. Raphaël NORBLIN

Il ne s'agit pas de trois voyages mais de trois horaires d'arrivée. C'est important. L'utilisateur ne part pas à 8h, il arrive à 8h, par exemple pour prendre le train de 8h10 ou pour prendre le car de 8h10 à Saint-André-de-l'Eure. Le principe est celui-là.

M. Guy LEFRAND

Répondez également tout de suite à la question sur les dix-huit personnes auxquelles nous mettons le couteau sous la gorge.

M. Raphaël NORBLIN

C'est bien ce que j'ai dit : nous travaillons à trouver des solutions alternatives pour ces dix-huit personnes. Ce n'est pas un mince travail mais un travail presque aussi important que celui qui a été mené pour aboutir à cette proposition. Donc, ce n'est quand même pas simple. Il est évident que nous ne diminuerons pas le coût, il est impossible de rester sur les coûts précédents. Si nous le faisons, nous exploserions les coûts de fonctionnement, et il n'y aurait alors plus d'équité. Nous y travaillons toutefois. Nous ne pouvons pas non plus connaître le nom de ces personnes. TransUrbain les connaît, mais nous, nous n'avons pas à les connaître. En revanche, nous savons que dans telle commune tant de personnes partent à telle heure pour se rendre à tel endroit. Nous n'avons pas les noms, et n'ayant pas les noms, nous ne pouvons pas savoir si elles ont un permis de conduire, si elles ont une deuxième voiture, si elles ont un vélo électrique ou une trottinette. Nous n'avons pas les noms, mais nous avons le nombre de personnes par commune, leur lieu de destination et leur horaire de départ.

M. Guy LEFRAND

Nous savons malgré tout qu'il y a parmi ces personnes des personnes tout à fait mobiles et ayant le permis de conduire qui utilisent ce service parce qu'il coûte beaucoup moins cher qu'une deuxième

voiture. Certains sont des agents de la Ville, donc nous les connaissons, et ils le savent. Et pourquoi pas ? Tant que cela fonctionnait. Mais aujourd'hui, l'équité veut que l'ensemble des habitants des soixante-quatorze communes de l'agglomération aient le droit à ce service, et pas seulement les habitants de trente-sept communes, et à un coût supportable pour la collectivité. Ce qui n'empêche pas d'essayer de trouver des solutions. En tous cas, ce ne sont pas que des personnes invalides qui demandent à être transportées tous les jours. Je pense que des personnes réellement invalides ne demandent pas forcément à être transportées tous les jours. Et si elles sont réellement invalides, elles ont droit au SAMIBUS et sont prises en charge sans problème.

Mme Maragliano.

Mme Francine MARAGLIANO

Différentes propositions ont été présentées, mais ce dont j'aimerais vous parler et qui n'a pas été évoqué, c'est du travail qui est fait en amont, y compris avec le milieu de recherche. Cela vient vraiment compléter tout ce que nous sommes en train de dire, pour combler les trous dans la raquette. Vous évoquiez tout à l'heure la ruralité, nous sommes en train de travailler sur la manière de mutualiser des modes de transport existants qui ne servent pas à cent pour cent. Nous sommes en train d'y travailler avec un consortium de laboratoires. Nous n'avons pas passé toutes les étapes, mais nous sommes en train de mener ce travail. Ensuite, nous avons été retenus sur un autre appel à projets portant sur la sécurisation de toutes les écoles des soixante-quatorze communes de l'agglomération. Nous travaillons donc sur l'aspect sécurisation des enfants, mais il est vrai que nous n'avons pas pris le temps de vous le dire. Tout un travail invisible est en train de se faire avec l'intelligence artificielle, en collaboration avec Arnaud Mabire, Raphaël Norblin et Daniel Douard. Peut-être est-ce une erreur de ne pas vous en avoir parlé plus tôt. Un travail magnifique est en train de se mettre en place avec dix-sept laboratoires européens.

M. Guy LEFRAND

Des laboratoires de recherche et non des laboratoires pharmaceutiques.

Mme Francine MARAGLIANO

Non.

M. Guy LEFRAND

Avant que vous ne montiez au créneau inutilement.

M. Dulondel.

M. Michel DULONDEL

Mme Maragliano, vous êtes la bienvenue à la mairie du Mesnil-Fuguet. Nous vous attendons.

M. Guy LEFRAND

Merci. M. Vermeulin.

M. Olivier VERMEULIN

Ce que je veux dire simplement, c'est que je ne critique pas du tout ce qui est proposé. Il y avait donc des personnes qui profitaient de ce service pour éviter de mettre des voitures supplémentaires sur la route. Le transport en commun sert à cela. Le bilan du COT évoque le fait que trop de voitures circulent dans l'agglomération. Comment faire, via les transports en commun, pour qu'il y en ait moins ? En cela, je trouve que le service qui est proposé là est très bien, mais pourquoi des personnes qui, de façon quotidienne, pour éviter de prendre une voiture et peut-être pour faire des économies, utilisaient ce service ne pourraient-elles plus en profiter, même à 4 € ?

M. Raphaël NORBLIN

Soyons clairs. Excusez-moi, mais j'ai relevé une contradiction dans vos propos : qu'elles prennent leur voiture ou qu'elles prennent un taxi, ces personnes prennent toujours une voiture. Cela produit la même circulation, cela pollue de la même façon. Là-dessus, je suis désolé, cela ne changera rien au problème. En revanche, ce que nous souhaitons faire est du groupage. Cela existe certes dans la partie nord de l'agglomération, mais l'étendre à tout le monde n'est quand même pas la même chose.

M. Guy LEFRAND

M. Vermeulin.

M. Olivier VERMEULIN

Oui, mais pourquoi ne profiteraient-ils pas du groupage ? Le dispositif est très bien, mais pourquoi ces personnes devraient payer 25 € à partir du neuvième voyage ? L'idée est bonne. Pourquoi cela ne peut-il pas perdurer pour ces personnes-là ? C'est tout. Et il y aura de ce fait moins de voitures.

M. Guy LEFRAND

M. Confais

M. Stéphane CONFAIS

Mme Maragliano, vous parliez d'une faute de ne pas nous avoir expliqué. Ce n'est pas une faute, c'est peut-être nous qui ne sommes pas assez reconnaissants du travail qui est fait. En effet, en matière de mobilité, une chose est sûre, depuis le début il y a une écoute, une recherche de

solutions. On ne peut pas répondre à toutes les questions, on ne peut pas répondre à toutes les situations, mais ne soyons pas non plus trop exigeants.

M. Guy LEFRAND

La voix de la sagesse. Je vais donc mettre aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

Le Conseil communautaire,

APPROUVE l'extension du service du transport à la demande sur le Sud du territoire, S'ENGAGE à inscrire au budget les crédits nécessaires au financement de ce contrat et AUTORISE le président ou son représentant à signer les marchés, conventions ou autres documents qui en découlent, ou avenants mineurs ayant trait à la mise en place du TAD, ou modifications mineures de service.

L'organisation du dispositif de transport à la demande TAXIBUS sur le Territoire

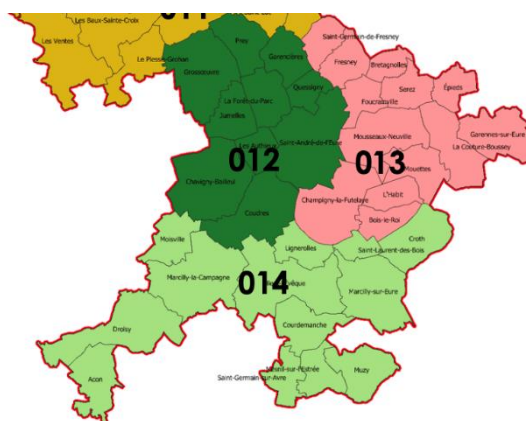
La consistance du service

- 2 zones de dessertes (Nord et Sud) pour répondre aux besoins de mobilités de chacun,

Zone NORD



Zone SUD



- Jusqu'à 36 départs par jour sur l'ensemble du territoire, et vers les bassins de vie limitrophes (Nonancourt, Dreux) :
 - o **Sur la zone Nord** vers des destinations et des points de dépose fléchés :
 - ÉVREUX MAIRIE
 - ÉVREUX GARE
 - HÔPITAL Cambolle
 - CAËR-NORMANVILLE
 - avec des heures d'arrivées déterminées aux points de dépose (8h00, 9h30, 14h00)
 - avec des heures de départ déterminées aux points de dépose (12h00, 16h30, 18h30)
 - o **Sur la zone Sud** vers des destinations et des points de dépose fléchés :
 - SAINT-ANDRÉ-DE-ÈURE
 - LA-MADELEINE-DE-NONANCOURT – Centre de Santé
 - DREUX
 - avec des heures d'arrivées déterminées aux points de dépose (8h00, 9h30, 14h00)
 - avec des heures de départ déterminées aux points de dépose (12h00, 16h30, 18h30)
- Un service disponible de 8h00 à 18h30 (dernier départ),
- Une desserte dite de « porte à point de destination » et de « point de destination à porte » pour les personnes de plus de 65 ans révolus et les personnes en difficulté temporaire de déplacement,
- Desserte de « point d'arrêt de transport à point de destination » pour les autres usagers,
- Des trajets réalisés avec des véhicules 5 à 7 places,
- Des moyens ciblés : un véhicule au nord et deux véhicules au sud
- Une cible de 9500 voyages / an

Les règles du service

- Un fonctionnement toute l'année (hors dimanche et jours fériés),
- **4 € la course, limité à 8 courses / mois / habitant,**
- **25 € dès le 9^{ème} trajet,**
- Une recherche systématique de groupage des passagers en limitant le temps à bord pour les passagers.

La cible organisationnelle

- Une prise de rendez-vous et l'organisation des courses par les équipes de TransUrbain,
- Confirmation d'heure de prise en charge du passager la veille du voyage à 17h00, avec une heure de prise en charge confirmée pouvant varier de 30mn,
- un marché de transport spécifique pour la durée de l'expérimentation puis pour la prolongation le cas échéant.

La cible financière :

Le budget est évalué à 225 000€, pour un volume de recette envisagé d'environ 38 000€

Modalités d'application :

La mise en œuvre effective du dispositif est prévue pour le 2 janvier 2024.

Il est proposé une expérimentation sur 12 mois, pour affiner et valider le modèle ainsi que les règles de fonctionnement, puis pour faire évoluer le dispositif le cas échéant. Avant cette expérimentation, un règlement du Transport à la Demande sera soumis à l'approbation du Conseil.

16 - Incuba'Street - Subvention de fonctionnement 2023

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant, M. Derrar.

M. Mohamed DERRAR

Merci, M. le Président. Chers collègues, bonsoir.

Il vous est proposé ce soir de renouveler une expérience que nous avons menée sur l'exercice 2022, à savoir l'accompagnement de porteurs de projet, en l'occurrence de créateurs d'entreprises ou de micro-entreprises, par l'association Incuba'Street. Cette association a pour vocation d'encadrer et d'accompagner les porteurs de projet dans leur création, dans leur développement et, éventuellement, dans la consolidation de leur activité de créateur et d'entrepreneur. Bien évidemment, cette démarche s'inscrit en complémentarité du dispositif CitésLab et de la PEPITE pour l'accompagnement des porteurs de projet. Pour information, je donnerai quelques chiffres, et non des moindres : sur le territoire d'EPN, en 2022, ce sont 1 418 créations, soit une augmentation de plus de 7%, dont 930 micro-entreprises. Cela n'empêche pas parfois certains de prendre des risques et peut-être de passer à côté d'une réussite, parce que souvent ils se lancent dans l'aventure seuls ou sont mal conseillés, ou pas accompagnés du tout. Alors, ce n'est pas que nous ne voulons pas les accompagner, c'est que parfois ils ne viennent pas chercher cette information ou que parfois ils refusent l'accompagnement. Nous sommes donc allés chercher au cœur même des quartiers ces porteurs de projet, y compris ceux qui ne viennent pas toquer à notre porte pour bénéficier d'un accompagnement ou de conseils. L'association Incuba'Street a pour vocation d'être sur le terrain, d'aller sonder dans les centres sociaux, les services Jeunesse et autres, pour identifier les jeunes porteurs de projet et leur proposer cet accompagnement, ce qui a donné de bons résultats sur l'exercice 2022. Il vous est simplement demandé de renouveler cette action sur l'exercice 2024.

M. Guy LEFRAND

Une belle action. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

Le Conseil communautaire,

☞ **OCTROIE** une subvention de **1 500 €** à Incuba'street et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention afférente et les avenants éventuels.

17 - Ateliers et Chantiers d'Insertion (ACI) ABRI - ADS - CICERONE - Subvention de fonctionnement 2023

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant, M. Derrar.

M. Mohamed DERRAR

Il s'agit d'une délibération habituelle, dira-t-on, puisqu'elle concerne la subvention de fonctionnement pour les Ateliers et Chantiers d'Insertion (ACI) que sont l'ABRI, ADS et CICERONE. Cette subvention tient compte de la ventilation qui vous a été proposée il y a plusieurs mois de cela lors d'une autre délibération, entre une subvention socle, une subvention en fonction du nombre de

salariés EPN et une subvention en fonction du nombre de sorties positives. Il vous est proposé de verser cette subvention prenant en compte tous ces critères.

M. Guy LEFRAND

Je suppose qu'il n'y a pas d'opposition. Je vous remercie.

Le Conseil communautaire,

☞ **ATTRIBUE** une subvention socle de :

- 5 000 € à l'association ABRI,
- 5 000 € à l'association ADS,
- 5 000 € à l'association CICERONE

VALIDE la proposition d'attribuer une subvention variable en fonction du nombre de salariés résidant sur le territoire d'EPN et le nombre de sorties positives en CDD, CDDI ou entrée en formation selon tableau ci-après :

	Subvention socle	Nbre de salariés EPN	Nbre de Sorties positives
0 - 25%	5 000 €	500 €	500 €
26 – 50 %	5 000 €	1 000 €	1 000 €
> 50%	5 000 €	2 000 €	1 500 €

SIGNE la convention afférente avec chaque association et les avenants éventuels et **PROCÈDE** au versement échelonné des sommes afférentes selon les termes de la convention avec chaque association.

18 - Cohésion sociale et territoriale - Programmation 2023 - 2ème phase

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant, M. Derrar.

M. Mohamed DERRAR

Il s'agit de la deuxième phase de programmation Cohésion sociale et territoriale. Il vous est proposé aujourd'hui d'utiliser une partie du delta restant de la première phase de programmation de 34 350 € pour accompagner un projet de l'association Agora sur Saint-Michel, à hauteur de 7 000 €.

M. Guy LEFRAND

Il n'y a pas d'opposition. Même vote, mes chers collègues. Je vous remercie.

Le Conseil communautaire,

☞ **DÉCIDE** au titre du financement de la politique de Cohésion sociale et Territoriale, le versement d'une subvention de 7 000 € à l'association Agora, sous réserve de la réception de l'ensemble des pièces constitutives du dossier et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** les contrats, conventions correspondants et avenants éventuels.

19 - CISPD – Programmation 2023 – 3ème phase

M. Guy LEFRAND

M. Ettazaoui.

M. Driss ETTAZAOUI

Merci M. le Président.

Il s'agit, pour un montant de 4 775 €, de la troisième phase de programmation du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD).

Nous vous proposons deux associations : l'AVEDE ACJE et Silence à l'écoute, la première pour un montant de 3 658 € et la seconde pour 1 117 €.

M. Guy LEFRAND

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire,

☞ **DÉCIDE**, au titre du financement de la politique portée par EPN dans le cadre du CISPD, le versement d'une subvention de 3 658 € à l'AVEDE/ACJE et d'une subvention de 1 117 € à Silence à l'écoute, et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer les contrats, conventions correspondants et avenants éventuels

20 - SAIEM AGiRE - Droit commun - Commune d'Évreux Quartier de la Madeleine - Rue de Djougou - Construction d'une résidence intergénérationnelle et habitat inclusif - Subvention communautaire

M. Guy LEFRAND

Nous passons à l'équilibre territorial et social de l'habitat.

M. Bernard.

M. Franck BERNARD

Bonsoir à toutes et à tous.

La SAIEM AGIRE est propriétaire d'une parcelle de terrain d'une superficie de 1710 m² à l'entrée du quartier de La Madeleine, à l'angle des rues Djougou et La Forêt, libérée à la suite de la démolition de deux pavillons. Lors du programme de rénovation urbaine de La Madeleine lancé en 2005, ce secteur a été entièrement requalifié. Cette nouvelle opération vient donc opérer la jonction entre le quartier prioritaire et le secteur Jean Moulin/ La Forêt et offrir ainsi une entrée de quartier très qualitative. Le projet relève du logement de droit commun, non médicalisé, et s'adressera à des personnes autonomes. Il permettra de créer une offre de logements adaptée au vieillissement et au handicap en raison des caractéristiques architecturales du projet, mêlant logement collectif et individuel pour des familles avec enfant handicapé. L'ensemble s'organisera autour de locaux favorisant les échanges. La situation géographique du projet permettra à l'ensemble des résidents et plus particulièrement aux seniors de bénéficier à proximité de commerces, de divers services administratifs, de transports en commun. La résidence sera labellisée « NF HABITAT HQE », Haute Qualité Environnementale. Un espace appelé « Maison Partagée » sera créé et dédié aux habitants de la résidence et du quartier. Un projet social partenarial sera élaboré collectivement avec les habitants, les partenaires et les acteurs locaux pour favoriser le vivre ensemble et la solidarité intergénérationnelle. Pour favoriser le maintien à domicile et le vivre ensemble intergénérationnel, 14 logements de la résidence seront dédiés et aménagés pour les personnes vieillissantes et handicapées. Le plan de financement vous est donné dans la délibération. La SAIEM AGIRE nous fait part d'une demande de subvention à hauteur de 96 000 € sur un total de 4 506 106 €.

M. Guy LEFRAND

Ce beau projet se situe sur le terrain qui vient d'être nettoyé au niveau du giratoire quand vous sortez. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire,

☞ OCTROIE (Mme BANDELIER ne prend pas part au vote) une subvention de 96 000 € à SAIEM AGIRE dans le cadre de l'opération de construction d'une résidence intergénérationnelle et habitat inclusif situé dans le quartier de la Madeleine, rue de Djougou à Evreux.

21 - ML27 - Droit commun - Commune d'Évreux - Rues Edouard Pignon, Marguerite Yourcenar - Réhabilitation énergétique, thermique et technique - 46 pavillons ' La Censurière 3/4 ' - Subvention communautaire

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant.

M. Franck BERNARD

Dans le cadre du programme de réhabilitation de son parc de logements, MonLogement27 engage la réhabilitation des 46 logements individuels « La Censurière 3 et 4 » à Évreux :

- La Censurière 3 rue Edouard Pignon : Mis en service en 1994, cet ensemble immobilier de 16 pavillons se compose de 12 T4 et 4 T5.
- La Censurière 4 rue Marguerite Yourcenar : Mis en service en 1995, cet ensemble comprend 30 pavillons, 17 T4 et 13 T5.

La présente campagne de travaux, à dominante énergétique, vise d'une part à améliorer le confort de vie des locataires, et d'autre part à améliorer la sécurité des habitants. Ces travaux permettront de passer d'une étiquette énergétique D à B niveau BBC. Les travaux ont débuté au premier semestre 2023, avec une réception prévisionnelle au deuxième trimestre 2024. Afin de financer cette opération dont le prix de revient s'élève à 3 500 000 €, en complément des fonds propres et emprunts, MonLogement27 sollicite une subvention auprès d'EPN qui représente 10 % des travaux, hors taxes et hors honoraires, soit 296 477 €.

M. Guy LEFRAND

Merci. Avez-vous des remarques ? Même vote, mes chers collègues ? Pardon, M. Mabire.

M. Arnaud MABIRE

Karène Beauvillard ne participe pas au vote.

M. Guy LEFRAND

Oui, Mme Beauvillard ne participe pas au vote. Je vous remercie. De même, pour la SAIEM AGIRE, Mme Bandelier ne participait évidemment pas non plus au vote.

Je remets donc au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire,

☞ **DÉCIDE** (Mme **BEAUVILLARD** ne prend pas part au vote) l'octroi d'une subvention à MonLogement27, d'un montant de 296 477 €, dans le cadre de l'opération de réhabilitation du programme « La Censurière 3 et 4 ».

22 - Logements locatifs sociaux - Gestion en flux des droits de réservation - Conventions de réservation Evreux Portes de Normandie/Bailleurs sociaux

M. Guy LEFRAND

Alors, le dossier suivant concerne la gestion en flux des droits de réservation. Ce qui se conçoit bien s'énonce clairement.

M. Franck BERNARD

Ce que je vais dire est un *bis repetita* de ce qui a été dit à la conférence des maires sur la gestion de flux et les droits de stock. Les logements locatifs sociaux construits avec l'aide de la collectivité publique, notamment dans les communes et leurs groupements, peuvent faire l'objet de réservation à leur bénéfice. C'est-à-dire que toutes les garanties d'emprunts et les subventions consenties aux bailleurs donnent à EPN le droit à une réserve de logements, dit « en stock ».

Évreux Portes de Normandie, au même titre que les communes du territoire qui ont accordé une garantie d'emprunt en vue de la construction, de l'acquisition, de l'amélioration et de la réhabilitation de programmes locatifs sociaux, a pu disposer de droits de réservation au sein du parc des bailleurs, propriétaires de logements sur le territoire, en vertu des articles R. 441-5 et R. 441-5-3 du Code de la construction et de l'habitation.

Jusqu'à présent, deux modes de gestion des contingents réservataires coexistaient.

- Le premier, dit « en stock », avait pour effet d'attribuer au réservataire des logements physiquement recensés au sein des opérations.
- Le second mode de gestion des contingents est dit « en flux ». Il consiste, pour le réservataire, à disposer d'un pourcentage annuel de « capacité d'attribution » au sein du parc de l'organisme de logement social.

Les lois ELAN et 3 DS ont modifié l'approche globale de la gestion de la demande et de l'attribution des logements locatifs sociaux. Le délai d'application de la réforme de la gestion des réservations est fixé au 24 novembre 2023, c'est-à-dire demain. Il est donc nécessaire pour Évreux Portes de Normandie de délibérer en vue de la signature des conventions avec les bailleurs, sur le parc desquels la Communauté d'agglomération aura un droit de réservation de logements ; droit qui pourra être réajusté chaque année en fonction de l'évolution du parc et du taux de rotation. Un bilan annuel du fonctionnement de la gestion en flux doit obligatoirement être adressé aux réservataires. Pour EPN, les réservataires sont gérés par la Ville d'Évreux.

M. Guy LEFRAND

Merci. Il s'agit d'un débat que nous avons effectivement déjà eu longuement en conférence des maires ainsi qu'au Conseil municipal d'Évreux. Si vous êtes d'accord, je vais mettre aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire,

☞ **DÉCIDE** l'application du dispositif de gestion en flux à l'échelle du territoire ; **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** les conventions de réservations afférentes et de leurs éventuels avenants ; **DÉCIDE** d'exercer le droit de réservation de l'EPCI en gestion directe et **DÉCIDE**, pour ce qui concerne son contingent, de déléguer aux communes du territoire la désignation des candidats, en cas de libération de logement.

23 - Conseil Départemental 27 - Fonds de Solidarité Habitat - Abondement 2023

M. Guy LEFRAND

Un dossier habituel : l'abondement 2023 au Fonds de Solidarité Habitat.

M. Franck BERNARD

Le Fonds de Solidarité Habitat est un outil financier central du Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées du Département de l'Eure (PDALHPD). Plusieurs types d'aides existent à l'échelle du département de l'Eure :

- l'aide à l'accès au logement,
- l'accès au logement, cautionnement Garantie de Paiement des Loyers (GPL),
- l'aide au maintien dans le logement,
- le maintien de la fourniture d'énergie,
- le Coup de pouce énergie,
- l'accompagnement au paiement des factures d'eau

S'agissant du bilan des aides accordées aux habitants du territoire d'EPN, au titre de l'année 2022, le Conseil Départemental de l'Eure a accordé aux habitants du territoire d'EPN, une aide financière d'un montant total de 218 083 €, soit 25 % de la totalité du montant des aides accordées sur le département. Au regard du bilan présenté, le Département de l'Eure sollicite, auprès d'EPN, la contribution financière au Fonds de Solidarité Habitat pour l'exercice 2023, pour un montant de 0,40 € par habitant tel que fixé dans la convention FSH. Considérant le dernier recensement, le montant voté au BP 2023 est de 43 987 €.

M. Guy LEFRAND

Merci. Il n'y a pas de débat sur ce sujet connu et reconnu. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

Le Conseil communautaire,

☞ **DÉCIDE** le versement de la somme de **43 987 €** au Département de l'Eure, au titre de l'abondement 2023 du Fonds de Solidarité Habitat et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document afférent à ce projet.

24 - Prestations de services entre EPN et la Ville d'Évreux - Convention cadre

M. Guy LEFRAND

M. Royoux.

M. Claude ROYOUX

Mesdames, messieurs, bonsoir.

Il s'agit simplement d'une simple formalité ; du moins je l'espère.

M. Guy LEFRAND

Ne les provoquez pas.

M. Claude ROYOUX

Il faut reconduire la convention existante. Je m'explique. En fait, cela ne concerne que les habitants d'Évreux dont les enfants fréquentent les centres de loisirs et les structures de Petite Enfance. Afin de faciliter la gestion financière de ces familles, une convention a été fixée entre la Ville d'Évreux et l'Agglomération. Cette convention fixe les modalités de gestion de la facturation par la ville d'Évreux pour le compte d'EPN et les conditions d'indemnisation de la Ville pour cette prestation. Les encaissements provenant des factures dues par les familles dont les enfants fréquentent les structures petite enfance seront réalisés selon la tarification de la CAF. L'encaissement des recettes, en termes de point de vente, modes d'encaissement, moyens de paiement, cautionnement, fonds de caisse...s'exercera selon les dispositions prévues par l'acte relatif au fonctionnement des régies de recettes :

- Régie Ville d'Évreux
- Régie Madeleine
- Régie Nétreville
- Régie Navarre

La présente convention s'appliquera à partir du 1^{er} janvier 2024 jusqu'au 31 décembre 2024, et sera renouvelable deux fois par tacite reconduction. Si vous êtes d'accord, il s'agit de voter à nouveau cette mise en place de convention.

M. Guy LEFRAND

Merci. Il s'agit d'une délibération technique, classique, habituelle. Je suppose qu'il n'y a pas d'opposition là-dessus. Je vous remercie.

Le Conseil communautaire,

☞ **DÉCIDE** le renouvellement de la convention de tarification Petite Enfance EPN/Ville d'Évreux et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer cette convention, telle qu'annexée à la présente délibération et les éventuels avenants à intervenir.

25 - Croth - Micro station d'épuration du Pré Saillant - Remise à neuf de la clôture mitoyenne - Convention de remboursement EPN/Riverain

M. Guy LEFRAND

M. Nogarède veut réparer une clôture.

M. Alain NOGARÈDE

Bonsoir, mes chers collègues. Merci M. le Président.

La micro station d'épuration du Pré Saillant à Croth a une clôture mitoyenne avec le couple Mme Amandine PERRIER et M. Rodolphe GARRIDO, qui ont acquis deux gros chiens. Ces deux gros chiens ont traversé la clôture. Comme cela représentait un risque pour les personnels employés à la STEU, ils ont réparé eux-mêmes la clôture. Ils nous ont montré les factures.

Tout a été fait de plein droit. Il nous faut à présent signer une convention pour que nous puissions leur rembourser la moitié de la facture. La clôture étant mitoyenne, les deux parties doivent payer. Ils ont payé en tout 1 868,43 € TTC. Ils nous demandent la moitié, soit 934,22 €.

M. Guy LEFRAND

M. Dulondel.

M. Michel DULONDEL

Est-ce la clôture qui est mitoyenne ou sont-ce les chiens qui sont mitoyens ?

M. Guy LEFRAND

Quand le chien est au milieu de la clôture, il est mitoyen. C'est la question qui tue. Êtes-vous contre ? Pardon, M. Hérouard.

M. Jean-Paul HÉROUARD

La commune de Croth participe-t-elle ?

M. Guy LEFRAND

Ce n'est pas son terrain, donc ce n'est pas chez elle.

M. Alain NOGARÈDE

Ce n'est pas chez elle. Cela concerne la station d'épuration.

M. Guy LEFRAND

C'est la station d'épuration. Est-ce parce que Rosine Coulong n'est pas là que vous voulez essayer de l'avoir ? Ce n'est pas très élégant, M. Hérouard. Nous vous avons connu plus élégant.

Il n'y a pas d'opposition. Délibération adoptée.

Le Conseil communautaire,

*☞ **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à **SIGNER** la convention de remboursement, pour moitié, des frais de la remise à neuf de la clôture mitoyenne de la micro station d'épuration du Pré Saillant à Croth, avec le couple de riverains, copropriétaires : Monsieur Rodolphe GARRIDO & Madame Amandine PERRIER, qui ont engagé la dépense*

26 - Station de radiotéléphonie - Convention d'utilisation du Château d'eau de Saint-Germain-de-Fresney

M. Guy LEFRAND

Le dossier suivant concerne la convention d'utilisation du Château d'eau de Saint-Germain-de-Fresney pour la radiotéléphonie.

M. Alain NOGARÈDE

Il s'agit d'un dossier classique. La convention arrive à son terme. Orange souhaite se servir, pour ses installations de radiotéléphonie, du Château d'eau. Nous lui proposons de payer une redevance d'un montant fixé à 11 500 € net HT par an, indexé sur un taux fixe de révision annuel de 2%. Ce taux de 2% est prévisionnel, mais si l'inflation continue d'être importante, nous ferons un avenant.

M. Guy LEFRAND

Merci. M. Perrin.

M. Marc PERRIN

M. le Président, je ne participe pas à cette délibération.

M. Guy LEFRAND

Merci, M. Perrin. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

Le Conseil communautaire,

*☞ **AUTORISE (M. PERRIN ne prend pas part au vote)** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention à intervenir avec ORANGE ainsi que ses éventuels avenants, pour l'installation de stations de radiotéléphonie mobile sur le Château d'eau de Saint Germain de Fresney et à **PERCEVOIR** la redevance afférente à l'utilisation des réservoirs.*

27 - Protection de la ressource en eau du Bassin d'Alimentation de Captage de l'Habit - Convention de partenariat relative à l'animation agricole

M. Guy LEFRAND

M. Alory, à présent, pour le captage de l'Habit.

M. Christophe ALORY

Bonsoir, M. le Président.

Chers collègues, ce soir, je vous propose une délibération concernant une convention de partenariat relative à l'animation agricole sur le Bassin d'Alimentation de Captage de l'Habit. Le BAC de l'Habit se situe dans la partie sud-est de notre territoire, pour que tout le monde sache à peu près où cela se trouve.

La présente convention a pour objet de préciser les modalités de portage et de financement d'un poste d'animateur agricole pour la protection de la ressource en eau, à mettre en œuvre sur les BAC du SIAEVE. Depuis 2014, le SIAEVE partage à 50% un poste d'animateur agricole à temps plein avec la Paquetterie, pour travailler respectivement sur les Bassins d'Alimentation de Captage de l'Habit et de Fumeçon. L'animatrice ayant démissionné au mois de juillet, le SIAEVE s'est tourné vers EPN pour voir si nous pouvions prendre en charge l'animation agricole sur le BAC de l'Habit. EPN travaillant sur le domaine depuis 2010, nous avons œuvré ensemble afin de pouvoir reprendre cette animation. Il faut quand même préciser que l'ensemble du BAC de l'Habit est sur le territoire d'EPN ainsi que l'ensemble de la ressource qui constitue ce BAC. Il s'agit donc d'un BAC qui est à 100% sur notre territoire ; il est important de le préciser. La reprise par EPN de l'animation du BAC de l'Habit nécessite l'augmentation des moyens humains dédiés, et donc l'embauche d'un troisième animateur. La présente convention définit les missions de l'animateur ainsi que les modalités de financement entre le SIAEVE et EPN. L'animateur a pour mission la protection de la ressource en eau et est chargé de promouvoir auprès des agriculteurs le développement de pratiques agronomiques et de systèmes de production agricoles compatibles avec la préservation de la ressource en eau. Concernant le financement, le poste est financé à 80% par l'Agence de l'Eau. Suite aux réunions qui ont eu lieu entre le SIAEVE, l'Agence de l'Eau, la Paquetterie et EPN, il a été décidé que les 20% restant se répartiraient de la manière suivante : 12% à la charge du SIAEVE et 8% à la charge d'EPN. Le poste nous revient donc à 8%. Cette convention d'une durée d'un an prend effet au 1^{er} janvier 2024 et jusqu'au 31 décembre 2024, date de fin du Programme de financement de l'Agence de l'Eau. Nous verrons ensuite comment cela se passera pour les animateurs agricoles. Je demande au Conseil de bien vouloir autoriser M. le Président à signer ce partenariat et à solliciter les subventions auprès de l'Agence de l'Eau.

M. Guy LEFRAND

Je suppose qu'il n'y a pas de soucis non plus là-dessus.

Adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

Le Conseil communautaire,

*☞ **AUTORISE** le Président à **SIGNER** la convention de partenariat relative à l'animation agricole pour la protection de la ressource en eau du Bassin d'Alimentation de Captage de l'Habit et à **SOLLICITER** les subventions auxquelles EPN peut prétendre auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie*

28 - Commune de Lignerolles - Assainissement en traverse RD 72 route de Dreux – Subvention d'équipement

M. Guy LEFRAND

M. Dossang, pour deux petits assainissements en traverse, pour changer.

M. Guy DOSSANG

Merci, M. le Président.

Il s'agit de deux assainissements en traverse. Le premier, sur la commune de Lignerolles, s'élève à un montant subventionnable de 100 000 €, pris en charge à 40% par le Département, soit 40 000 €, et à 35% par EPN, soit 21 000 €. Pour la commune de Saint-Laurent-des-Bois, la dépense s'élève à 77 095 €, pris en charge à 40% par le Département, soit 30 838 €, et à 35% par EPN, soit 16 189,95 €.

M. Guy LEFRAND

Pour le dossier n°28, qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le Conseil communautaire,

*☞ **DÉCIDE** le versement d'une subvention d'équipement à la commune de Lignerolles (21 000 € maximum) suivant le décompte définitif des travaux.*

29 - Commune de Saint Laurent des Bois - Assainissement en traverse RD 52 rue de Dreux – Subvention d'équipement

M. Guy LEFRAND

Dossier n°29, même vote ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire,

*☞ **DÉCIDE** le versement d'une subvention d'équipement à la commune de Saint Laurent des Bois (16 189,95 € maximum) suivant le décompte définitif des travaux.*

30 - Commune d'Évreux – Aménagement de la rue Chartraine – Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage

M. Guy LEFRAND

Dossier n°30.

M. Guy DOSSANG

Il s'agit du futur aménagement de la rue Chartraine, avec une convention de transfert de maîtrise d'ouvrage. La Ville d'Évreux et l'Agglomération souhaitent réaliser l'aménagement urbain de la rue Chartraine se situant entre la rue de Grenoble et la rue de Verdun. Dans le cadre d'une mutualisation des moyens, la présente convention détermine les conditions dans lesquelles la Ville d'Évreux transfère à EPN la maîtrise d'ouvrage des travaux d'ordre paysager et d'éclairage public, relevant habituellement de la maîtrise d'ouvrage communale. Cette convention a pour objet de désigner l'agglomération Évreux Portes de Normandie comme maître d'ouvrage unique de l'opération, en application de l'article L2422-12 du Code de la Commande Publique. Le plan de financement de l'opération est le suivant : les dépenses totales occasionnées par les travaux sont évaluées pour un total de 1 656 605,90 €, hors subventions, dont : 1 473 746,14 € relève des compétences d'EPN et 182 859,76 € relève des compétences de la Ville d'Évreux. La Région versera une subvention de 625 000 € au titre du dispositif des Villes Reconstituées. Afin de simplifier le traitement comptable de la présente convention, les factures et décomptes doivent être établis par les entreprises titulaires en totalité pour EPN. Une refacturation d'EPN sera alors faite au réel, subventions perçues déduites, à la Ville d'Évreux pour les montants de travaux concernant la part communale. La Ville d'Évreux s'engage à verser en deux fois le montant relevant des compétences communales selon les modalités suivantes :

- Au démarrage des travaux, EPN va émettre à l'encontre de la Ville d'Évreux un titre de perception correspondant au montant de 100 000 € HT, soit 120 000 € TTC ;
- À la fin des travaux, en fonction du décompte financier comprenant la révision des prix et déduction faite des subventions perçues ultérieurement à la présente convention, le reliquat correspondant au montant réel des travaux effectués pour la Ville d'Évreux.

M. Guy LEFRAND

J'ai cru comprendre que cette délibération avait fait débat, alors je rappellerai qu'il s'agit, par cette délibération, de transférer la maîtrise d'ouvrage de la Ville à l'Agglomération, puisque la Ville gère le volet environnemental et le volet éclairage, et donc de n'avoir qu'un seul maître d'ouvrage pour gérer l'ensemble. Tel est l'objet de la délibération. Je vous rappelle cet objet avant que vous ne partiez les uns et les autres dans des interrogations.

M. Rouger.

M. Guillaume ROUGER

Merci, M. le Président. Vous déploriez tout à l'heure le manque de soutien de certains élus ébroïcien à des projets à Évreux, là vous allez être content : je me réjouis totalement de ce projet et de cette délibération.

M. Guy LEFRAND

J'en suis heureux.

M. Guillaume ROUGER

1,7 M€ largement financés par EPN pour le cœur de ville d'Évreux au titre de ses compétences. Vu l'état de la rue Chartraine, il était grand temps d'agir. Je veux souligner aussi qu'il faudra que nous réfléchissions aux modalités d'accompagnement des commerçants pendant la période de travaux, mais j'imagine que cela fera partie du plan d'actions. Il ne faudrait pas que nous nous retrouvions avec un cœur de ville dévasté sur ces commerces après le retrait des engins de chantier. Il faudra donc que nous réfléchissions à la façon d'accompagner les commerçants durant cette période qui sera un peu critique. Je voudrais aussi dire que ces projets de voirie ne doivent pas cacher tous les investissements qui ne parviennent pas à sortir de terre et qui sont pourtant structurants pour la ville centre au titre de sa capacité à entraîner le territoire. Je veux penser au pôle gare qui ne verra pas le jour. Je veux penser à l'avenir du Conservatoire de musique et de danse qui se trouve désormais sans solution après l'échec total du projet de déménagement dans les anciens locaux de l'institution Notre-Dame, auquel personne ne croyait – nous vous l'avions dit. Après l'abandon de toute forme de proposition pour l'avenir de nos infrastructures sportives, au premier rang desquelles la salle omnisports, je pense à l'état de délabrement avancé de la Halle des Expositions, qui finira par poser des problèmes de sécurité. Je pense à la rénovation extérieure du Cadran. Je pense aux sommes qui sont englouties dans les bassins du Centre aquatique du Long Buisson. La rue Chartraine est un peu l'arbre qui cache la forêt. Mais comme l'indique la délibération, c'est un arbre de faible hauteur qui ne pourra pas cacher longtemps la forêt des projets abandonnés ou reportés, des projets que vous jugiez pourtant prioritaires il y a quelques mois encore, voire tout à fait prioritaires, comme le pôle gare sur lequel nous avons eu une discussion lors d'un conseil communautaire.

Xavier Hubert nous avait confirmé alors que c'était une priorité pour le mandat. Nous ne le voyons pourtant pas venir.

M. Guy LEFRAND

Bien sûr que si. Je suis désolé de vous décevoir.

M. Guillaume ROUGER

Écoutez, je serai très heureux si nous pouvons avancer sur ce sujet qui est prioritaire.

M. Guy LEFRAND

Je vais vous rendre heureux.

M. Guillaume ROUGER

Merci.

M. Guy LEFRAND

Bien. Alors, M. Dulondel. Vous êtes très en forme ce soir.

M. Michel DULONDEL

Oui, particulièrement en forme. C'est pour dépasser mon ami de devant. Pour revenir à cette délibération, en commission 4, j'ai eu un peu de mal à comprendre le mécanisme. J'ai vu qu'il y avait une subvention de la Région de 625 000 €, une subvention du Département à venir, dont le montant n'est pas inscrit. J'aurais simplement une question : combien cela va-t-il coûter à EPN en réalité ? Y a-t-il moyen de le savoir ce soir ou un peu plus tard ?

M. Guy LEFRAND

Nous allons vous répondre.

M. Vermeulin, je suppose.

M. Olivier VERMEULIN

Pour ma part, je ne m'étonne pas de vos travaux. Ce n'est pas la première fois. Alors que le COT relève que la place de l'automobile est encore trop importante et qu'elle n'est pas réinterrogée, je m'étonne que, en dehors de quelques places de stationnement pour les vélos, aucun aménagement, aucune piste cyclable ne soient prévus pour cette rue. C'est très étonnant.

M. Guy LEFRAND

Merci. La piste cyclable a été travaillée avec les associations et présentée à de multiples reprises. Elle se situe le long de l'Iton, ce qui est quand même beaucoup plus agréable pour les vélos que de passer au milieu de la rue. Cela a été travaillé et vu, et donc, bien évidemment, cela a été pris en compte. Allez-y, faites-vous plaisir.

M. Olivier VERMEULIN

Faisant moi-même partie de ces associations, je peux vous dire que nous n'avons pas été contactés.

M. Guy LEFRAND

Il y a plusieurs associations, vous savez, vous ne représentez pas tout.

Alors, M. Hérouard.

M. Jean-Paul HÉROUARD

Je suis un peu effaré quand j'entends les collègues d'Évreux parler des investissements qui sont à faire, car en matière de voirie, les communes rurales n'ont pas grand-chose. Quand on regarde le montant des travaux de la rue Chartraine, auxquels je ne suis pas opposé, cela va grever sérieusement les possibilités de travaux de voirie pour les communes rurales.

M. Guy LEFRAND

Je pense qu'aujourd'hui nous n'en sommes plus à une bagarre entre Évreux et les communes rurales, M. Hérouard. Le budget Voirie est à l'heure actuelle de 6 à 7 M€ par an. Ce projet va coûter environ 800 K€ à l'Agglomération sur sa compétence Voirie. Je rappelle également, puisque la question a également été posée par certains, que le règlement des Fonds de concours prévoit que la Ville d'Évreux pourrait solliciter 40% des fonds de concours globaux et que cette dernière n'en a demandé cette année, par exemple, que 27%. Nous n'en sommes plus à une bagarre entre Évreux et les communes rurales. Et concernant la compétence Voirie, quand je me promène dans les communes, je pense que les communes sont aussi bien servies qu'Évreux. Je vous invite à venir voir le nombre de rues d'Évreux qui sont encore à refaire. Vous verrez, nous pouvons comparer.

M. Guy DOSSANG

Puis-je répondre sur les parkings ?

M. Guy LEFRAND

Pardon, nous n'avons pas répondu à M. Dulondel. Les chiffres sont relativement simples : 1,65 M€ moins 600 K€, cela fait environ 1M€, dont 150 K€ à la charge de la Ville d'Évreux dans le cadre de ses compétences, donc nous sommes autour de 850-800 K€ pour la voirie sur cette opération, dans le cadre de la compétence Voirie d'EPN – car il ne s'agit pas d'un fonds de concours.

Allez-y, rapidement, M. Dossang.

M. Guy DOSSANG

Il y aura certes une petite dizaine de places de parking en moins, mais je rappelle quand même que, le samedi, le parking Victor Hugo est à un euro la journée, pour les gens qui ne le savent pas.

M. Guy LEFRAND

Et je rappelle simplement que nous ne sommes pas des idéologues et que nous estimons que tous les moyens de transport ont le droit d'arriver à Évreux. Il n'y a ni tramway ni métro à Évreux. Vous parlez de mobilité et d'accessibilité, il faut aussi permettre aux gens qui habitent en dehors d'Évreux de pouvoir venir, et la voiture fait encore partie des modes de mobilité existant sur notre territoire.

Je vais donc mettre aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. Pardon, Mme Dauphin s'abstient.

Le Conseil communautaire,

*☞ **ACCEPTE (moins 1 abstention) le transfert de la maîtrise d'ouvrage des travaux d'ordre paysager et d'éclairage public de la rue Chartraine à Évreux et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage, les avenants et tous les actes à intervenir avec la Ville d'Évreux dans le cadre de cette opération***

31 - Association pour la Promotion et l'Amélioration de la Qualité des Infrastructures en Normandie (APAQ) – Adhésion

M. Guy LEFRAND

Le dossier suivant concerne une adhésion à une association.

M. Guy DOSSANG

L'Association pour la Promotion et l'Amélioration de la Qualité des Infrastructures en Normandie (APAQ) a été créée dans le but de susciter des partages d'expérience sur la qualité des travaux et équipements routiers. L'association met en place des actions pour promouvoir la qualité des démarches de partenariat et d'échanges, grâce à des formations, brochures techniques, l'organisation de journées techniques. La cotisation annuelle à l'APAQ s'élève à 150 €. Il vous est demandé de bien vouloir adhérer à cette association.

M. Guy LEFRAND

Qui est pour ? Qui s'abstient ?

Le Conseil communautaire,

*☞ **ADHÈRE** à l'Association pour la Promotion et l'Amélioration de la Qualité des Infrastructures en Normandie (APAQ).*

32 - Société Q-PARK - Parkings de l'Hôtel de Ville et de la Gare à Évreux - Rapport d'activités 2022

M. Guy LEFRAND

Nous continuons, M. Dossang. Je vous propose que nous fassions le rapport d'activités de Q-Park pour 2022.

M. Guy DOSSANG

Par contrat de concession en date du 28 septembre 2006, la société Q-PARK s'est vue confier la construction et l'exploitation d'un parking souterrain situé derrière l'Hôtel de Ville, ainsi que l'aménagement et l'exploitation du parking de la Gare sur la commune d'Évreux jusqu'au 3 juillet 2033. Pour rappel, après un exercice 2020 très perturbé par la crise sanitaire, la société Q-PARK n'a pas connu en 2021 une reprise de l'activité stationnement. Ce n'est que sur cet exercice 2022 qu'elle a connu une reprise de son activité économique. Les recettes réalisées pour les deux parcs confondus ont progressé de 22 % par rapport à l'exercice 2021.

La fréquentation « horaire » a progressé de 56%, soit 61 200 € HT, par rapport à l'exercice précédent. De plus, la subvention d'exploitation versée par EPN a progressé également de 5% et représente 28,5 % des recettes réalisées. Le résultat net comptable en 2022 s'établit à – 10 100 € HT. Il est en nette progression (+ 93 400 € HT) mais pas suffisamment pour que l'exercice dégage un résultat bénéficiaire. À noter que l'année 2023 verra la fin de la subvention d'exploitation contractuelle versée par EPN. Concernant le rapport sur la qualité du service, Q-Park réalise une enquête tous les ans, enquête qui a été conduite cette année sur 89 clients interrogés sur la période de juillet 2022 à janvier 2023. Les clients attribuent une note de satisfaction globale de 8,5/10, comme en 2021. Vous avez, sur le Cloud, le rapport complet de Q-Park. Nous allons ajouter un petit résumé car le rapport est très dense et évoque aussi les autres parcs de stationnement dont Q-Park a la gestion. Nous allons vous donc donner un document portant uniquement sur les deux parkings utilisés à Évreux. Il vous est demandé de prendre acte de ce rapport.

M. Guy LEFRAND

Merci. Y a-t-il des remarques ou des observations ? Rien de particulier ? Nous avons donc pris acte de ce rapport. Je vous remercie.

Le Conseil communautaire,

*☞ **PREND ACTE** du rapport d'activités du délégataire Q-PARK pour la gestion des parkings de l'Hôtel de Ville et de la Gare pour l'exercice 2022.*

33 - Recrutement d'agents contractuels sur des emplois permanents

M. Guy LEFRAND

Le dossier suivant, mes chers collègues, appelle le recrutement d'agents contractuels sur des emplois permanents. Vous en avez l'habitude maintenant, il s'agit d'embaucher pour une durée de trois ans, sur des emplois permanents, des agents contractuels qui sont déjà en poste. Il ne s'agit donc pas de créations de postes mais de permettre à des agents déjà en place d'avoir une meilleure vision de leur avenir, notamment sur ces emplois à trois ans. Vous avez la liste, évidemment, des agents concernés. Avez-vous des remarques ? Des observations ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Abstentions ? Avez-vous noté les abstentions ? Sept voix je suppose, comme tout à l'heure.

Merci.

Le Conseil communautaire,

*☞ **AUTORISE (moins 7 abstentions) :***

Le recrutement d'un agent contractuel sur le fondement de l'article L332-8-2° du code général de la fonction publique pour un emploi permanent d'enseignant guitare (poste n°28600) afin d'effectuer les fonctions d'enseignant artistique, à temps complet, pour une durée déterminée maximum de 3 ans. De catégorie B et sur le grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe, ses qualifications doivent s'inscrire dans les attentes du grade et sa rémunération sera calculée sur la grille indiciaire du grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe (IB min 446 – IB max 707 / IM min 392 – IM max 587).

Le recrutement d'un agent contractuel sur le fondement de l'article L332-8-5° du code général de la fonction publique pour un emploi permanent d'enseignant cordes (poste n°35638) afin d'effectuer les fonctions d'enseignant artistique, à temps complet, pour une durée déterminée maximum de 3 ans. De catégorie B et sur le grade d'assistant d'enseignement artistique, ses qualifications doivent s'inscrire dans les attentes du grade et sa rémunération sera calculée sur la grille indiciaire du grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe (IB min 389 – IB max 597 / IM min 368 – IM max 503).

Le recrutement d'un agent contractuel sur le fondement de l'article L332-8-5° du code général de la fonction publique pour un emploi permanent d'enseignant cordes (poste n°328596) afin d'effectuer les fonctions d'enseignant artistique, à temps complet, pour une durée déterminée maximum de 3 ans. De catégorie B et sur le grade d'assistant d'enseignement artistique, ses qualifications doivent s'inscrire dans les attentes du grade et sa rémunération sera calculée sur la grille indiciaire du grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe (IB min 389 – IB max 597 / IM min 368 – IM max 503).

Le recrutement d'un agent contractuel sur le fondement de l'article L332-8-5° du code général de la fonction publique pour un emploi permanent de coordinateur danse (poste n°28561) afin d'effectuer les fonctions de coordination danse, à temps complet, pour une durée déterminée maximum de 3 ans. De catégorie B et sur le grade d'assistant d'enseignement artistique, ses qualifications doivent s'inscrire dans les attentes du grade et sa rémunération sera calculée sur la grille indiciaire du grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe (IB min 389 – IB max 597 / IM min 368 – IM max 503).

Le recrutement d'un agent contractuel sur le fondement de l'article L332-8-2° du code général de la fonction publique pour un emploi permanent d'éducateur de jeunes enfants (poste n°28426) afin d'effectuer les fonctions d'éducateur de jeunes enfants, à temps complet, pour une durée déterminée maximum de 3 ans. De catégorie A et sur le grade d'éducateur territorial de jeunes enfants, ses qualifications doivent s'inscrire dans les attentes du grade et sa rémunération sera calculée sur la grille indiciaire du grade d'éducateur territorial de jeunes enfants (IB min 444 – IB max 714 / IM min 390 – IM max 592).

Le recrutement d'un agent contractuel sur le fondement de l'article L332-8-2° du code général de la fonction publique pour un emploi permanent de technicien SIG (poste n°10117) afin d'effectuer les fonctions de technicien SIG, à temps complet, pour une durée déterminée maximum de 3 ans. De catégorie B et sur le grade de technicien territorial, ses qualifications doivent s'inscrire dans les

attentes du grade et sa rémunération sera calculée sur la grille indiciaire du grade technicien territorial (IB min 389 – IB max 597 / IM min 368 – IM max 503).

Le recrutement d'un agent contractuel sur le fondement de l'article L332-8-2° du code général de la fonction publique pour un emploi permanent de responsable des assurances (poste n°26181) afin d'effectuer les fonctions de responsable des assurances à temps complet, pour une durée déterminée maximum de 3 ans. De catégorie A et sur le grade d'attaché territorial, ses qualifications doivent s'inscrire dans les attentes du grade et sa rémunération sera calculée sur la grille indiciaire du grade d'attaché territorial (IB min 444 – IB max 821 / IM min 390 – IM max 673).

Le recrutement d'un agent contractuel sur le fondement de l'article L332-8-2° du code général de la fonction publique pour un emploi permanent de chargé de coopération et animation de la vie sociale (poste n°9604) afin d'effectuer les fonctions de chargé de coopération et animation de la vie sociale à temps complet, pour une durée déterminée maximum de 3 ans. De catégorie A et sur le grade d'attaché territorial, ses qualifications doivent s'inscrire dans les attentes du grade et sa rémunération sera calculée sur la grille indiciaire du grade d'attaché territorial (IB min 444 – IB max 821 / IM min 390 – IM max 673).

Le recrutement d'un agent contractuel sur le fondement de l'article L332-8-2° du code général de la fonction publique pour un emploi permanent chargé de mission attractivité économique (poste n°17096) afin d'effectuer les fonctions de chargé de mission attractivité économique, à temps complet, pour une durée déterminée maximum de 3 ans. De catégorie B et sur le grade de rédacteur principal de 2^{ème} classe, ses qualifications doivent s'inscrire dans les attentes du grade et sa rémunération sera calculée sur la grille indiciaire du grade de rédacteur principal de 2^{ème} classe (IB min 401 – IB max 638 / IM min 371 – IM max 534).

Le recrutement d'un agent contractuel sur le fondement de l'article L332-8-5° du code général de la fonction publique pour un emploi permanent d'enseignant batterie (poste n°28639) afin d'effectuer les fonctions d'enseignant batterie à temps non complet (10h), pour une durée déterminée maximum de 3 ans. De catégorie B et sur le grade d'assistant d'enseignement artistique, ses qualifications doivent s'inscrire dans les attentes du grade et sa rémunération sera calculée sur la grille indiciaire du grade d'assistant d'enseignement artistique (IB min 389 – IB max 597 / IM min 368 – IM max 503).

Le recrutement d'un agent contractuel sur le fondement de l'article L332-8-2° du code général de la fonction publique pour un emploi permanent d'agent d'exploitation voirie (poste n°14948) afin d'effectuer les fonctions d'agent d'exploitation voirie à temps complet, pour une durée déterminée maximum de 3 ans. De catégorie C et sur le grade d'adjoint technique territorial, ses qualifications doivent s'inscrire dans les attentes du grade et sa rémunération sera calculée sur la grille indiciaire du grade d'adjoint technique territorial (IB min 367 – IB max 432 / IM min 361 – IM max 382).

Le recrutement d'un agent contractuel sur le fondement de l'article L332-8-2° du code général de la fonction publique pour un emploi permanent de technicien métrologie (poste n°37665) afin d'effectuer les fonctions de technicien métrologie, à temps complet, pour une durée déterminée maximum de 3 ans. De catégorie B et sur le grade de technicien territorial, ses qualifications doivent s'inscrire dans les attentes du grade et sa rémunération sera calculée sur la grille indiciaire du grade technicien territorial (IB min 389 – IB max 597 / IM min 368 – IM max 503).

Le recrutement d'un agent contractuel sur le fondement de l'article L332-8-5° du code général de la fonction publique pour un emploi permanent d'enseignant jazz et musiques amplifiées (poste n°40786) afin d'effectuer les fonctions d'enseignant artistique, à temps non complet (7h), pour une durée déterminée maximum de 3 ans. De catégorie B et sur le grade d'assistant d'enseignement artistique, ses qualifications doivent s'inscrire dans les attentes du grade et sa rémunération sera calculée sur la grille indiciaire du grade d'assistant d'enseignement artistique (IB min 389 – IB max 597 / IM min 368 – IM max 503).

Le recrutement d'un agent contractuel sur le fondement de l'article L332-8-2° du code général de la fonction publique pour un emploi permanent d'éducateur de jeunes enfants (poste n°32698) afin d'effectuer les fonctions de directeur de multi accueil, à temps complet, pour une durée déterminée maximum de 3 ans. De catégorie A et sur le grade d'éducateur territorial de jeunes enfants, ses qualifications doivent s'inscrire dans les attentes du grade et sa rémunération sera calculée sur la grille indiciaire du grade d'éducateur territorial de jeunes enfants (IB min 444 – IB max 714 / IM min 390 – IM max 592).

Le recrutement d'un agent contractuel sur le fondement de l'article L332-8-2° du code général de la fonction publique pour un emploi permanent de chargé de propreté (poste n°36140) afin d'effectuer les fonctions d'agent de propreté, à temps complet, pour une durée déterminée maximum de 3 ans. De catégorie C et sur le grade d'adjoint technique territorial, ses qualifications doivent s'inscrire dans les attentes du grade et sa rémunération sera calculée sur la grille indiciaire du grade d'adjoint technique territorial (IB min 367 – IB max 432 / IM min 361 – IM max 382).

*Le recrutement d'un agent contractuel sur le fondement de l'article L332-8-2° du code général de la fonction publique pour un emploi permanent de chargé de propreté (poste n°36703) afin d'effectuer les fonctions d'agent de propreté, à temps complet, pour une durée déterminée maximum de 3 ans. De catégorie C et sur le grade d'adjoint technique territorial, ses qualifications doivent s'inscrire dans les attentes du grade et sa rémunération sera calculée sur la grille indiciaire du grade d'adjoint technique territorial (IB min 367 – IB max 432 / IM min 361 – IM max 382).
et INSCRIT les crédits nécessaires au budget.*

34 – Exercice budgétaire 2023 - Décision modificative n°1

M. Guy LEFRAND

M. l'Adjoint aux finances, pour la décision modificative n°1.

M. Sylvain BOREGGIO

Merci, M. le Président. Bonsoir, mes chers collègues. Cette première et unique décision modificative de l'année va vous être présentée sous forme d'un PowerPoint.

M. Guy LEFRAND

Qui ne va pas tarder.

M. Sylvain BOREGGIO

Qui ne va pas tarder ; ce sont les aléas du direct. Cette décision modificative s'impose du fait des événements que nous avons pu connaître tout au long de cette année budgétaire. Afin de pouvoir maintenir l'équilibre budgétaire, il nous faut faire quelques petits ajustements. Nous allons commencer, si vous le voulez bien, par les recettes de fonctionnement. Quelques modifications apparaissent. Les produits de services subissent une baisse de -205 149 €. Cette baisse est liée à un souci de refacturation de la masse salariale des agents mutualisés entre EPN et la Ville d'Évreux. Dans notre prévision budgétaire, nous avons en effet été un petit peu optimistes sur les recettes à venir et, donc, nous devons réajuster à la baisse nos ambitions. Ce qui correspond exactement, en fait, à l'utilité de ces agents qui sont mutualisés. Le gros morceau reste sur le chapitre 73 « Impôts et taxes », avec une baisse de 1,6 M€. Il s'agit de l'impact direct de l'erreur commise sur le calcul de la CFE. Cette recette de 2 M€ en moins a heureusement été atténuée par des recettes supplémentaires que nous n'avions pas prévues, par rapport aux notifications qui nous ont été faites. Cela permet de compenser un tout petit peu. Cette partie est également compensée par le chapitre 74 « Dotations et subventions », qui subit des hausses que nous n'avions pas prévues, à hauteur de + 321 474 €. Cette bonne surprise nous permet d'atténuer cette erreur de 2 M€. Les produits de gestion courante s'élèvent, quant à eux, à 568 924 €, ce qui représente une hausse importante que nous acceptons sans problème. Globalement, nous constatons tout de même une baisse de nos recettes de -916 429 €.

J'évoquais tout à l'heure les impôts et taxes, j'aimerais vous apporter une précision qui n'a rien à voir avec la DM mais que j'avais apportée en conférence des maires. Si vous avez regardé votre feuille d'impôt sur la taxe foncière, vous avez dû noter une hausse du taux de la GEMAPI, qui est passé de 1,16% à 1,24%. Ce n'est pas de notre volonté, puisque nous avons voté une stabilité de la recette GEMAPI, qui est toujours de 1 848 000 €. Mais, avec la suppression de la taxe d'habitation, les seules personnes soumises à l'impôt sont dorénavant celles qui paient de la taxe foncière. Par conséquent, ces 1 848 000 € sont répartis sur un moins grand nombre de contribuables, d'où cette augmentation du taux d'imposition. Ce sont les services fiscaux de l'État qui ont modifié ce taux pour qu'EPN touche la somme globale prévue de 1 848 000 €. Ai-je été clair ?

M. Guy LEFRAND

Encore une de ces conséquences imprévisibles de ces petits jeux.

M. Sylvain BOREGGIO

Oui. Nous passons aux dépenses de fonctionnement, pour lesquelles s'imposent également des réajustements.

Les charges à caractère général baissent de 280 594 €, ce qui s'explique essentiellement par l'ajustement des crédits pour le gaz. Nous avons anticipé en début de budget une hausse continue du prix du gaz sur toute l'année. Or, nous constatons non pas une grande baisse mais du moins une stabilité voire quelque baisse.

Malheureusement, parallèlement à cela, le prix de l'électricité a continué à croître. Malgré tout, cela nous permet de réduire le chapitre 11 de 280 K€. Les charges de personnel augmentent, quant à elles, de 1 250 000 €, du fait de la mise à jour des tableaux des effectifs et de la revalorisation du point d'indice subie en cours d'année ainsi que la revalorisation de la grille indiciaire, qui n'est pas neutre puisqu'elle représente un peu plus de 200 K€. Au chapitre 014 « atténuations de produits », nous avons un trop-perçu de 149 780 €, lié à un dégrèvement sur la GEMAPI. Les charges de gestion courante augmentent de 301 K€. Les charges financières augmentent de 97 000 €, correspondent à une hausse des quelques contrats à taux variables que nous avons. L'effet est immédiat : ce sont 97 000 € de plus. Pour finir, les charges exceptionnelles augmentent de 9 350 €. Cela correspond à des titres annulés. Côté dépenses, cela fait donc un surcoût de 1 527 602 €.

Nous allons continuer, si vous le voulez bien, avec la partie investissement. Le remboursement du capital reste stable à 8,989 M€. L'autofinancement net passe de 18,286 M€ à 15,842 M€. Nos dépenses d'équipement se maintiennent quasiment à 39 M€. Notre emprunt d'équilibre passe de 8,5 M€ à 11,24 M€, soit une hausse de 2,688 M€.

Répondons-nous à une question tout de suite ?

M. Guy LEFRAND

Non.

M. Sylvain BOREGGIO

Nous allons passer aux budgets annexes, en commençant par le budget de l'eau. Sur ce budget, nous constatons que l'évolution des dépenses de fonctionnement est de +1,4% entre le BP 2023 et la DM 2023. L'évolution des recettes réelles de fonctionnement est de +9,1 % entre le BP 2023 et la DM 2023. L'autofinancement brut passe de 3,433 M€ à 4,547M€. L'autofinancement net passe de 1,278 M€ à 2,392 M€. Le remboursement du capital reste stable à 2,155 M€. Sur la section Investissement, l'emprunt d'équilibre passe de 5,682 M€ à 4,511 M€, soit une évolution de -20%.

Sur le budget Assainissement collectif, l'évolution des dépenses de fonctionnement est de +11,5% entre le BP 2023 et la DM 2023. L'évolution des recettes réelles de fonctionnement est de +11 % entre le BP 2023 et la DM 2023. L'autofinancement brut passe de 3,429 M€ à 3,762 M€. L'autofinancement net passe de 413 K€ à 693 K€. Le remboursement du capital passe de 3,016 M€ à 3,069 M€ ; il est quasiment stable. Sur la section Investissement, l'emprunt d'équilibre passe de 7,409 M€ à 6,907M€, soit une évolution de -6,8 %.

Sur le budget Mobilités, l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement est de +1,85 % entre le BP 2023 et la DM 2023. L'évolution des recettes réelles de fonctionnement est de +1,75 %. L'autofinancement brut reste stable à 2,015 M€. L'autofinancement net reste stable à 1,450 M€. Le remboursement du capital reste stable à 565 K€. Sur la section Investissement, l'emprunt d'équilibre passe de 322 K€ à 0 €. La subvention d'équilibre passe, quant à elle, de 1,131 M€ à 1 298 k€ entre le BP 2023 et la DM 2023. Voilà pour les points essentiels de cette décision modificative.

M. Guy LEFRAND

Merci. M. Rouger.

M. Guillaume ROUGER

Merci, M. le Président et M. le Vice-président.

Cette décision modificative sur le budget amène un certain nombre de commentaires et de questions. Le premier constat que nous faisons est que les grands équilibres du budget primitif se trouvent attaqués par l'erreur commise sur la CFE, mais pas seulement, on voit que la masse salariale augmente aussi très fortement, notamment sous l'effet du point d'indice. C'est un sujet sur lequel nous vous avons alerté à l'occasion du débat d'orientations budgétaires. Vous êtes aujourd'hui rattrapé par la réalité, qu'il était tout à fait possible de mieux anticiper. Le second constat, et je ne veux pas être trop long, est que ce fort déséquilibre par rapport à votre budget primitif vous conduit à réduire de 2,8 M€ le virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement. Cela signifie concrètement que nous réduisons notre capacité à autofinancer ces investissements. 2,8 M€, c'est beaucoup, beaucoup trop. Et on voit que le dérapage de l'endettement que vous présentez est l'une des conséquences de cette baisse de la capacité d'autofinancement de notre collectivité. Alors, vous n'avez pas d'autres choix que de décaler des projets encore et encore, un sujet qui sera évoqué dans la prochaine délibération sur les AP/CP, ou de recourir à la dette supplémentaire, comme je l'évoquais. Vous nous avez placés dans une situation bien périlleuse. Derrière ces budgets qui vacillent, ce sont les projets d'avenir qui ne se feront pas ; c'est l'avenir même de notre territoire qui est mis en cause, quand d'autres territoires continuent d'avancer à une tout autre vitesse. Quand on sait les défis qui sont devant nous en matière d'investissements sur l'adaptation et la réduction des effets du réchauffement climatique, qui seront des investissements colossaux pour les collectivités territoriales, votre budget est totalement hors sujet. En plus de ces commentaires, j'ai une question pour terminer concernant la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM).

Au compte 73133, vous reprenez une ouverture à 18,1 M€ alors que le budget primitif tablait sur 19,1 M€. Pouvez-vous nous expliquer ce delta de 1M€ que nous observons entre ces deux chiffres ?

M. Sylvain BOREGGIO

Sur la TEOM ?

M. Guillaume ROUGER

Oui, sur la TEOM. Vous reprenez dans vos tableaux un budget voté à 18,1M€ alors que nous avons voté 19,1 M€.

M. Sylvain BOREGGIO

C'est suite aux mesures qui ont été prises par rapport à ce service, tout simplement.

M. Guillaume ROUGER

Oui, mais normalement dans la colonne d'ouverture vous reprenez le chiffre que nous avons voté au budget. Vous présentez en ouverture ce qui a été voté au budget et ensuite vos ajustements sur la décision modificative.

M. Sylvain BOREGGIO

Oui, c'est vrai. J'avoue que je n'ai pas la réponse. Il faut que je regarde cela.

M. Guy LEFRAND

D'après les services, c'est la mise à jour de la base.

M. Sylvain BOREGGIO

C'est la mise à jour de la base qui impacte cela ? D'accord.

M. Guy LEFRAND

M. Veyri.

M. Timour VEYRI

M. le Vice-président, mes chers collègues.

Beaucoup a été dit cette année sur la situation financière de notre collectivité. Je voudrais évidemment remercier les services pour le travail accompli dans un contexte difficile. Comme de nombreux collègues ici, j'ai tiré la sonnette d'alarme en début d'année de manière suffisamment forte pour ne pas me répéter ce soir et revenir sur chaque élément. En revanche, cette délibération n°34 m'oblige à dire un court mot sur ce qui sépare peut-être l'échange auquel nous sommes invités ce soir et le vote du budget il y a quelques mois. Je ne fais évidemment pas le même constat que vous, M. le Vice-président. Sur la délibération n°34, on peut en effet dire que l'exécutif compense les 2 M€ manquant en recettes de fonctionnement du fait de l'erreur dans la fixation du taux de CFE par une diminution de l'autofinancement, le virement à la section d'investissement étant de -2,7 M€, ce qu'a noté également à l'instant notre collègue. Et finalement, vous compensez l'erreur commise sur la fixation du taux de CFE par une augmentation de l'emprunt de + 2,6 M€. Alors, la question est évidemment de savoir ce qu'il faut en penser. Premièrement, c'est un mauvais signal car cela veut dire en effet qu'EPN réduit son autofinancement de 2,7 M€. C'est évidemment le point de base. Mais c'est aussi un mauvais signal car cela veut dire aussi qu'EPN augmente encore son niveau d'endettement. Je tiens quand même à rappeler qu'en 2014 nous étions à 592 € de dette par habitant et que, désormais, nous sommes à 1 868 € de dette par habitant – résultat de dix ans de mandat Lefrand. Le taux d'endettement passe, quant à lui, de 78% en 2014 à 210%. Je crois que les chiffres sont implacables. Troisièmement, c'est un très mauvais signal, car on choisit la solution de facilité, ce qui prouve qu'il n'y a plus aucune marge de manœuvre financière sur les dépenses réelles de fonctionnement. Dans la délibération suivante sur les AP/CP, chacun verra que la délibération n°35 permet de racler les fonds de tiroirs en misant sur des retards dans la mise en œuvre des programmes pour réduire les crédits de paiement, ce qui est révélateur d'une véritable fièvre financière. Nous retrouvons donc la réalité de la fuite en avant d'EPN qui n'a plus les moyens de ses ambitions du fait de votre gestion. Qu'est-ce que cela veut dire très concrètement ? Cela veut dire simplement que, malgré les votes dramatiques de cette année, tout analyste un peu sérieux peut prédire sans trop se tromper qu'il y aura dans les prochaines années de nouvelles hausses d'impôts. Alors, j'imagine que le Président essaiera de nous rassurer, mais je pense qu'il ne faudra pas prendre ces paroles, si jamais elles étaient prononcées dès ce soir, comme elles l'ont été lors des précédentes séances, trop au sérieux. Je vous rappelle d'ailleurs qu'en matière de légitimité sur les calculs, en début d'année le Président ici présent nous avait expliqué que les hausses de taux qui nous étaient proposées déboucheraient sur + 32 € à partir d'une base moyenne de 2 444 € pour le foncier bâti et de + 140 € pour le foncier non bâti. Nous vous avons mis en garde, avec un calcul très précis et très simple, sur le fait que cela déboucherait, par exemple pour la ville centre, sur des hausses de 300 € en moyenne. C'est exactement ce qui s'est passé. Les chiffres ne mentent pas. Je crois que ceux de ce soir doivent encore nous alerter – nous inquiéter et nous alerter. Donc, nous tirons la sonnette d'alarme une année supplémentaire lors d'une session supplémentaire avant qu'il ne soit trop tard, nous l'espérons. Je vous remercie.

M. Sylvain BOREGGIO

Je ne vais pas m'étaler. Je n'ai pas la même vision alarmiste que vous, M. Veyri. Certes, nous avons été amputés de quelques euros non négligeables en matière de recettes, puisque nous avons perdu 2 M€ que nous avions prévus initialement, mais cette perte a été atténuée par quelques rentrées d'argent que nous n'avions pas prévues non plus, suite aux notifications qui nous ont été faites.

Ensuite, s'agissant de votre vision alarmiste à long terme, quand vous nous dites qu'à travers les AP/CP vous voyez que nous avons raclé les fonds de tiroirs, je rappelle que les AP/CP sont simplement des ajustements financiers des projets qu'il est prévu de réaliser sur la durée. Cela n'a rien à voir avec le fait de racler les fonds de tiroirs, et je ne vois pas pourquoi nous dépenserions ou inscririons budgétairement des sommes sur un exercice alors que nous savons pertinemment que les travaux ne seront pas faits sur cet exercice. Parallèlement, on ne peut pas nous reprocher, comme l'a fait tout à l'heure Guillaume Rouger, de ne plus faire d'investissements, d'avoir décalé le pôle gare, de ne pas faire de salle d'activités sportives. Il faut savoir ce que l'on veut : ou nous n'en faisons pas assez, ou nous en faisons trop.

M. Guy LEFRAND

Ils ne sont pas à une contradiction près.

M. Sylvain BOREGGIO

J'ai du mal à comprendre. Ce que nous essayons de faire, c'est faire en sorte que notre budget reste supportable et équilibré, sans toucher aux impôts – sauf catastrophe naturelle, ainsi que le Président l'avait précisé lors du vote du budget. Sauf catastrophe budgétaire nationale qui nous impacterait tous très violemment, nous ne toucherons plus aux impôts. Nous avons toutefois l'obligation de veiller à lisser dans le temps pour pouvoir réaliser tout ce que nous avons prévu en matière d'investissement. Les AP/CP sont simplement cela.

M. Guy LEFRAND

Merci. En fait, cela fait des années que vous rêvez de voir l'Agglomération sous tutelle ; manque de chance, cela ne marche pas. Dans vingt ans, j'espère que vous serez toujours dans l'opposition et que nos successeurs – car moi je ne serai plus là – continueront à vous écouter et à ne pas vous laisser nous faire mettre sous tutelle et nous enfermer. Le budget est bien géré, et c'est l'occasion de remercier aussi Sylvain Boreggio et l'ensemble des services qui font un travail magnifique et qui vous donnent tort. Vous jouez les Cassandra tous les ans, mais tous les ans vous avez tort. Dieu fasse que cela continue longtemps ! Je vais donc mettre aux voix. Qui est contre ? Ah quand même ! J'ai eu peur. Qui s'abstient ? Je n'en attendais pas moins de vous.

Je vous remercie.

Le Conseil communautaire,

*☞ **ADOpte (moins 7 voix contre et 2 abstentions) la décision modificative n°1 du Budget – exercice 2023.***

35 - Création, modification et clôture d'AP/CP et AE/CP

M. Guy LEFRAND

Nous avons déjà parlé un peu de la délibération n°35.

M. Sylvain BOREGGIO

Oui, nous avons parlé des AP/CP qui se retrouvent, bien sûr, modifiés compte tenu des avancées des différents investissements et des projets d'investissement que nous avons. Vous avez un tableau qui récapitule tout et vous redonne l'échéancier de tous ces AP/CP ou AE/CP.

M. Guy LEFRAND

Vous avez déjà débattu sur le sujet, je suppose. Nous ne revenons pas dessus. Qui est contre ? C'est bien de prendre le temps de voter quand même. Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

Le Conseil communautaire,

*☞ **ADOpte (moins 7 voix contre et 2 abstentions) les ajustements d'AP/CP et AE/CP dans le cadre de la Décision modificative n°1 et des décisions n°1 à 10 de 2023 et **CLÔTURE** les AP/CP qui sont terminées.***

36 - Budget Assainissement - Reprise de provision pour risque

M. Guy LEFRAND

Le dossier suivant concerne une reprise de provision pour risque sur le budget Assainissement.

M. Sylvain BOREGGIO

À l'époque de la Communauté de communes de la Porte Normande (CCPN), celle-ci avait prévu une provision pour risque sur le budget Assainissement, à hauteur de 80 K€.

Suite à la création d'EPN et à la reprise de la compétence Assainissement par celle-ci, et après toutes ces années, cette provision n'est plus justifiée, et il convient de la reprendre et de récupérer ces 80 K€.

M. Guy LEFRAND

Y a-t-il des remarques particulières ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire,

☞ **DÉCIDE** la reprise de la provision non budgétaire issue du budget annexe assainissement de l'ex CCPN, pour un montant total de 80 000 euros.

37 - Budget principal - Versement d'une subvention d'équilibre complémentaire au budget Mobilités

M. Guy LEFRAND

Vient ensuite une subvention d'équilibre complémentaire au budget Mobilités. Nous en avons déjà parlé tout à l'heure.

M. Sylvain BOREGGIO

Le service Mobilités nous propose beaucoup de réalisations. Malheureusement, le budget ne suffira pas, ils sont aussi soumis à des hausses tarifaires non négligeables. Il vous est donc proposé d'apporter à ce budget Mobilités la somme de 167 044 € pour permettre son équilibre.

M. Guy LEFRAND

Y a-t-il des remarques ? Des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire,

☞ **DÉCIDE** le versement d'une subvention d'équilibre supplémentaire du budget principal au budget annexe Mobilités, d'un montant total de 167 044 €.

38 - Budget principal - Modification de la subvention d'équilibre versée au budget Pépinière scientifique

M. Guy LEFRAND

Pour la subvention d'équilibre versée au budget Pépinière scientifique, c'est le contraire.

M. Sylvain BOREGGIO

C'est l'inverse. Ils ont été plus raisonnables, les dépenses prévues sont inférieures à ce qu'ils avaient estimé, donc nous allons récupérer la somme de 52 629 €.

M. Guy LEFRAND

Je suppose que vous n'avez rien contre. Je vous remercie.

Le Conseil communautaire,

☞ **DÉCIDE** la diminution d'un montant de 52 629 € de la subvention d'équilibre du budget principal au budget annexe Pépinière scientifique, portant ainsi la subvention d'équilibre 2023 à 183 645,00 €.

39 - Admissions en non-valeur et créances éteintes

M. Guy LEFRAND

Le dossier suivant concerne des admissions en non-valeur et des créances éteintes depuis très longtemps.

M. Sylvain BOREGGIO

Comme régulièrement, nous retrouvons des admissions en non-valeur et des créances éteintes. Nous parlons, pour le budget Eau et Assainissement notamment, de dossiers qui remontent à une période allant de 2008 à 2020. Les sommes ne sont pas négligeables, puisque nous parlons quand même de 179 605 € sur le budget Eau et de 44 276 € sur le budget Assainissement. S'agissant des créances éteintes, les sommes sont un peu moindres, mais les effets sont les mêmes, puisque sur ces dossiers aussi anciens, nous n'avons aucun espoir de récupérer quoi que ce soit.

M. Guy LEFRAND

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le Conseil communautaire,

☞ **ADMET** en non-valeur les sommes de :

Total budget Principal :	616,34 €
Total budget Eau :	179 605,51 €
Total budget Assainissement collectif :	44 276,13 €
Total budget Mobilités :	104,00 €

et ADMET en créances éteintes les sommes de :

Total budget Principal :	9 742,55 €
Total budget Eau :	38 860,70 €
Total budget Assainissement :	18 907,59 €
Total budget Mobilités :	6 000,00 €
Total budget ZA La Croix Prunelle	5 868,28 €.

40 - Attribution de fonds de concours d'investissement aux communes

M. Guy LEFRAND

Les fonds de concours. Allez-y, je vous la laisse. N'oubliez pas de la voter tout de même avant d'aller boire un coup.

M. Sylvain BOREGGIO

Les communes ont bien travaillé en cette année 2023 puisqu'avant même d'arriver au dernier conseil communautaire, il nous restera à l'issue de cette séance, si vous validez les fonds de concours, 9 162,38 € à utiliser. Je ne sais pas qui sont les communes lauréates pour obtenir ces subventions.

M. Guy LEFRAND

Des communes qui ne demandent pas beaucoup.

M. Sylvain BOREGGIO

Nous essaierons de donner la priorité aux communes qui ne demandent pas beaucoup et qui ont eu peu dans l'année.

M. Guy LEFRAND

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le Conseil communautaire,

- ☞ DÉCIDE le versement d'un fonds de concours de 554 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune d'Acon pour l'acquisition d'un défibrillateur,*
- *DÉCIDE le versement d'un fonds de concours de 9 988 €, soit 10 % du coût HT du projet, à la commune d'Angerville-la Campagne pour la création d'un terrain de football à 5 (financement Région, Département et FFF),*
- *DÉCIDE le versement d'un fonds de concours de 316,98 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune d'Arnières-sur-Iton pour l'acquisition de mobiliers urbains,*
- *DÉCIDE le versement d'un fonds de concours de 12 225,12 €, soit 30 % du coût HT du projet, à la commune d'Arnières-sur-Iton pour l'isolation d'une classe maternelle (financement Etat),*
- *DÉCIDE le versement d'un fonds de concours de 4 081,31 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune d'Arnières-sur-Iton pour les travaux supplémentaires de la restauration de l'église,*
- *DÉCIDE le versement d'un fonds de concours de 15 158,09 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune d'Aviron pour les travaux du local technique,*
- *DÉCIDE le versement d'un fonds de concours de 856,94 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Caugé pour le remplacement de l'alarme incendie de l'école,*
- *DÉCIDE le versement d'un fonds de concours de 166,66 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Caugé pour l'acquisition d'un lave-linge et d'un four micro-ondes,*
- *DÉCIDE le versement d'un fonds de concours de 7 500,65 €, soit 15 % du coût HT du projet, à la commune de Caugé pour la défense extérieure contre l'incendie (financement Etat et Département),*
- *DÉCIDE le versement d'un fonds de concours de 16 666,66 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Champigny-la-Futelaye pour le relevage des tombes en état de déshérence au cimetière - 2ème tranche,*
- *DÉCIDE le versement d'un fonds de concours de 684,50 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Chavigny-Bailleul pour le remplacement de la chambre froide de la salle des fêtes,*
- *DÉCIDE le versement d'un fonds de concours de 510 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Cierrey pour l'acquisition d'un ordinateur pour la mairie,*
- *DÉCIDE le versement d'un fonds de concours de 3 139,35 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Cierrey pour l'acquisition de tables et de chaises pour la cantine,*
- *DÉCIDE le versement d'un fonds de concours de 14 998,51 €, soit 15 % du coût HT du projet, à la commune de Cierrey pour la salle de restauration de l'école primaire (Etat et Département),*
- *DÉCIDE le versement d'un fonds de concours de 2 840,44 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Cierrey pour le changement des rideaux en stores pour deux classes de l'école primaire,*
- *DÉCIDE le versement d'un fonds de concours de 5 716,50 €, soit 21 % du coût HT du projet, à la commune de Coudres pour l'acquisition et l'installation d'une citerne incendie rue de la Libération (financement Etat et Département),*

- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 532,50 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Courdemanche pour l'isolation de la garderie scolaire par la pose d'une cloison à l'escalier,
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 16 866,50 €, soit 20 % du coût HT du projet, à la commune de Courdemanche pour la création d'un city stade (financement Etat et Département),
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 18 887,50 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Croth pour l'installation d'un système de chauffage électrique mural dans la salle communale,
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 9 802,26 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune d'Evreux pour le programme des cimetières 2023,
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 447,50 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Fauville pour l'acquisition de chaises pliantes pour la salle d'activités,
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 5 633,53 €, soit 25 % du coût HT du projet, à la commune de Fontaine-sous-Jouy pour la sécurisation et l'aménagement de la cour de l'école (financement Etat et Département),
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 5 374,95 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Garennes-sur-Eure pour la remise en peinture de la cuisine au restaurant scolaire,
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 925,09 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Garennes-sur-Eure pour l'acquisition d'un organigramme de clés pour les écoles,
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 788 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Garennes-sur-Eure pour l'acquisition d'un adoucisseur pour la salle des fêtes,
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 249,96 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Garennes-sur-Eure pour le remplacement du lave-linge pour les écoles,
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 10 879,14 €, soit 30 % du coût HT du projet, à la commune de Gauville-la-Campagne pour le remplacement de la verrière, d'une porte et la pose de volets à l'école (financement Etat),
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 7 781 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Gravigny pour l'acquisition de nouveaux équipements pour la cuisine du restaurant scolaire,
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 10 944,43 €, soit 41 % du coût HT du projet, à la commune de Gravigny pour l'acquisition de deux véhicules légers pour les services municipaux (remboursement assurance),
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 4 896,20 €, soit 20 % du coût HT du projet, à la commune de Guichainville pour l'extension de l'implantation de la vidéoprotection (financement Etat et Département),
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 3 003,50 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune d'Illiers-l'Evêque pour la réfection de la couverture de l'Arsenal,
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 2 520 €, soit 35 % du coût HT du projet, à la commune d'Irreville pour l'aménagement d'une mare pour la défense incendie (financement Département),
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 9 394,24 €, soit 30 % du coût HT du projet, à la commune d'Irreville pour la création d'une aire de jeux (financement Etat et Département),
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 3 608,41 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Jouy-sur-Eure pour l'acquisition de matériel pour la salle des fêtes,
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 3 423,35 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Jouy-sur-Eure pour le remplacement du système de communication des bâtiments communaux,
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 23 064,43 €, soit 20 % du coût HT du projet, à la commune de Jumelles pour la création de 4 réserves incendie (financement Etat et Département),
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 8 051,84 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de la Baronnie pour les gouttières sur les églises de Garencières et Quessigny,
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 3 264 €, soit 30 % du coût HT du projet, à la commune de la Chapelle-du-Bois-des-Faulx pour la création d'un espace de jeux (financement Etat et Département),
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 4 412 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de la Chapelle-du-Bois-des-Faulx pour le remplacement de l'éclairage public par des LED,

- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 380,80 €, soit 20 % du coût HT du projet, à la commune de la Chapelle-du-Bois-des-Faulx pour l'isolation du plafond de l'école (financement Etat et Département),
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 2 456,25 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de la Chapelle-du-Bois-des-Faulx pour la clôture entre l'espace de jeux et la mare,
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 22 966,55 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de la Couture-Boussey pour l'aménagement des allées du cimetière,
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 404,80 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de la Forêt-du-Parc pour l'acquisition de matériel de cuisine pour le restaurant scolaire,
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 607,08 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune du Plessis-Grohan pour l'acquisition d'un drapeau pour la commune,
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 247,50 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune du Plessis-Grohan pour la sécurisation de la rampe d'accès handicapé à la mairie,
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 072 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune du Val-David pour la pose d'un rideau métallique à la salle des fêtes,
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 6 064,84 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune du Vieil-Evreux pour l'acquisition d'une aire de jeux pour l'école maternelle,
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 13 484,50 €, soit 21 % du coût HT du projet, à la commune du Vieil-Evreux pour la création de trois réserves incendie,
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 2 113,10 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune des Authieux pour l'acquisition d'un columbarium,
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 12 712,75 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune des Baux-Sainte-Croix pour l'acquisition et la pose de 4 abribus,
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 449,50 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune des Ventes pour l'acquisition d'un lave-vaisselle pour le restaurant scolaire,
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 318 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune des Ventes pour l'acquisition d'une armoire froide pour la salle des fêtes,
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 490 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune des Ventes pour l'acquisition et la pose d'une rampe d'escalier pour une classe,
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 579 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune des Ventes pour le remplacement du panneau d'affichage de l'école,
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 2 464,76 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Lignerolles pour les travaux d'insonorisation pour une classe,
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 273,14 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Lignerolles pour l'acquisition et la pose de panneaux de sécurité pour l'école,
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 493,68 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Lignerolles pour l'acquisition de bancs,
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 4 053,50 €, soit 22 % du coût HT du projet, à la commune de Marcilly-la-Campagne pour l'acquisition et la pose d'un poteau incendie dans la Zone Artisanale (financement Etat et Département),
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 851,50 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Marcilly-la-Campagne pour les travaux de menuiserie et d'isolation phonique du secrétariat,
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 655,50 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Marcilly-sur-Eure pour l'acquisition d'un chalet en bois,
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 2 074,92 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Miserey pour la réalisation d'alimentation électrique pour l'installation de la vidéosurveillance,
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 19 032,55 €, soit 25 % du coût HT du projet, à la commune de Moisville pour l'implantation d'un city park (financement Etat et Département),
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 26 257,50 €, soit 28 % du coût HT du projet, à la commune de Normanville pour la création de 10 poteaux incendie et le renforcement du réseau (financement Etat et Département),
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 8 943,87 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Parville pour l'installation d'une aire de jeux,
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 5 447,88 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Prey pour l'acquisition de matériels de cuisine pour le restaurant scolaire et la salle des associations,
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 2 276,81 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Reuilly pour l'acquisition de mobiliers pour la salle de conseil municipal,

- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 2 253,65 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Reully pour l'acquisition et l'aménagement de jeux extérieurs,
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 3 160,99 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Sacquenville pour la remise aux normes incendie de la salle des fêtes,
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 11 634,50 €, soit 45 % du coût HT du projet, à la commune de Sacquenville pour l'installation d'une pompe à chaleur à la mairie (financement Département),
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 18 292,50 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Saint-André-de-l'Eure pour l'acquisition de leds et la programmation de l'éclairage de la mairie,
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 7 147,12 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Saint-André-de-l'Eure pour l'aménagement d'une aire de stationnement,
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 2 009,40 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Saint-André-de-l'Eure pour l'installation d'une chaudière aux services techniques,
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 127 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Saint-Germain-de-Fresney pour l'acquisition d'un écran d'ordinateur et d'un broyeur de documents,
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 676,25 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Saint-Germain-de-Fresney pour la création d'un branchement électrique pour les manifestations de la commune,
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 121,35 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Saint-Germain-de-Fresney pour la reliure de l'état civil de 2008 à 2022,
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 849,50 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Saint-Germain-de-Fresney pour l'acquisition d'un abribus rue du Parc,
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 472 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Saint-Germain-sur-Avre pour la remise en conformité de l'installation électrique de la salle des associations,
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 306,30 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Saint-Luc pour le système de télésurveillance au parc d'activités,
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 9 498 €, soit 38 % du coût HT du projet, à la commune de Saint-Sébastien-de-Morsent pour la réfection des sols de l'école Marie Laurencin (financement Etat),
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 8 391,55 €, soit 30 % du coût HT du projet, à la commune de Saint-Sébastien-de-Morsent pour l'aménagement de l'aire de jeux du square Marie Laurencin (financement Etat),
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 25 004,25 €, soit 25 % du coût HT du projet, à la commune de Saint-Sébastien-de-Morsent pour l'isolation de la toiture de l'école Marie Laurencin (financement Etat et Département),
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 857,08 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Saint-Vigor pour l'acquisition d'outillages pour les espaces verts,
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 25 730,40 €, soit 20 % du coût HT du projet, à la commune de Saint-Vigor pour l'installation de citernes incendie enterrées (financement Etat et Département),
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 7 313,90 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Sassey pour la rénovation et le remplacement de matériel de cuisine de la salle des fêtes,
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 687,50 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Serez pour la création d'un terrain de boules,
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 3 906,50 €, soit 24 % du coût HT du projet, à la commune de Serez pour la mise aux normes de l'électricité de l'église (financement Etat et Département),
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 4 443,50 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Tourneville pour l'isolation extérieure de la mairie,
- **ANNULE** le versement d'un fonds de concours de 6 413,35 € délibéré le 4 avril 2023 pour la commune d'Arnières sur Iton pour la construction d'un muret rue Abel Lefebvre, la commune n'étant plus le maître d'ouvrage de cette opération,
- **ANNULE** le versement d'un fonds de concours de 731,20 € délibéré le 15 décembre 2020 pour la commune de Fresney pour l'acquisition de mobilier pour la salle communale, la commune ayant décidé de ne pas donner suite à cette opération,

- **ANNULE** le versement d'un fonds de concours de 1 781,25 € délibéré le 17 décembre 2019 pour la commune de Lignerolles pour le remplacement du tableau général électrique de la salle communale, la commune ayant décidé de ne pas donner suite à cette opération,
 - **ANNULE** le versement d'un fonds de concours de 1 096,81 € délibéré le 14 décembre 2021 pour la commune de Saint-Sébastien-de-Morsent pour l'aménagement du Point Information Jeunesse, la commune ayant effectué ces travaux en régie,
- et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** les conventions financières correspondantes et tous documents afférents à ces dossiers, y compris les éventuels avenants.

Informations

M. Guy LEFRAND

Encore un instant, mes chers collègues, notre collègue Xavier Hubert voudrait vous faire une petite remarque.

M. Xavier HUBERT

Je vous rappelle qu'en ce moment se déroule le Festival de l'Environnement, le Festival Génération Durable, à l'organisation duquel participe EPN. Dans les communes d'Évreux, Gravigny, Guichainville, Aviron, Saint-André-de-l'Eure, La Couture Boussey, Fontaine-sous-Jouy, Irreville et Le Vieil Évreux, ont lieu des séances de cinéma et des débats. Je vous invite à en faire la promotion. Les séances de cinéma qui sont à Évreux sont à 7 € et il y a toujours des débats très intéressants.

M. Guy LEFRAND

Merci. M. Morillon demande la parole.

M. Marc MORILLON

Bonsoir à tous. Je voulais profiter du moment pour remercier les services pour un projet de voirie que nous attendions depuis des années et qui a été réalisé sur la commune de Fauville. Je voulais donc mettre à l'honneur M. Bruno Bernard qui a été le maître d'œuvre de cette affaire. Avec les remerciements de Fauville.

M. Guy LEFRAND

Merci, M. Morillon. Nous transmettrons.

Mes chers collègues, le Conseil est terminé, je vous invite à une petite collation.

La séance est levée à 21h13.